



LA LETTRE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'OCEAN INDIEN

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES DE L'AEOI

N° 29 - Janvier 2023

Pêche et aquaculture en AEOI

Editorial

Chers lecteurs,

Cette lettre mensuelle paraît au moment où a été dévoilé, le 9 février, la politique de financement export (PFE) de la France pour 2023. Cette politique pour ce qui concerne la région de l'AEOI reflète les situations contrastées des pays qui la composent relativement à leur niveau d'endettement et surtout leur risque de surendettement. On distinguera quatre groupes de pays : les pays fermés à la PFE (Érythrée, Somalie, Soudan du Sud), les pays entrouverts : fermés aux prêts du Trésor et ouverts à l'assurance-crédit sous réserve d'externalisation du risque pays (Djibouti, Soudan) ou « entrouvert » à l'assurance-crédit (examen au cas par cas) et au prêt trésor (si externalisation du risque pays) comme le Burundi. Viennent ensuite les pays ouverts avec vigilance accrue (examen au cas par cas) en raison du risque financier (Éthiopie, Kenya avec limitation des secteurs possibles d'intervention) et les pays ouverts à l'assurance-crédit, au FASEP et aux prêts directs du Trésor (Comores, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles). La Tanzanie, devenue un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, est un cas particulier et est (avec le Kenya) le seul pays de la région ouvert aux prêts concessionnels du Trésor. Pas de grand changement donc sur la PFE par rapport à 2022. Les deux changements les plus notables concernent le Kenya avec une limitation des secteurs ouverts aux prêts du Trésor, liée à la dégradation de sa situation financière, et la Tanzanie qui accède aux prêts concessionnels.

Quant à la lettre de ce mois-ci, elle est consacrée à la pêche et l'aquaculture. 10 des 15 pays de notre région d'AEOI ont une façade maritime, dont quatre sont insulaires, et quatre sont situés dans des régions lacustres importantes (Ouganda, Rwanda, Burundi, Éthiopie). Plusieurs de nos pays ont fait de l'économie une priorité (Kenya, Tanzanie), estimant qu'ils étaient loin d'exploiter le potentiel de leur façade maritime et lacustre (lac Tanganyika et Victoria pour la Tanzanie, et lac Victoria pour le Kenya). Pour la plupart des pays de la façade maritime ou insulaire, l'enjeu est de passer de la pêche artisanale à la pêche industrielle tout en préservant la ressource halieutique, et de mieux gérer les droits de pêche tout en se protégeant de la pêche clandestine et prédatrice. Un grand merci aux SE d'Addis Abeba, Dar es Salaam, Kampala, Khartoum et Tananarive ainsi qu'à Nans Damon à Maurice et Quentin Dussart au Rwanda, et à Vincent Abt et Kenza Tazi pour leur travail de compilation et de synthèse.

Jérôme BACONIN
Chef du Service économique régional

Sommaire

Note méthodologique et glossaire des termes	3
Perspectives régionales.....	6
L'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, un fort potentiel en aquaculture et pêche	
Le graphique du mois.....	12
Production halieutique en AEOI	
Communauté d'Afrique de l'Est.....	13
Burundi – Le lac Tanganyika, au cœur de la production mais aujourd'hui menacé	
Kenya – La pêche continentale, cœur de la production	
Ouganda – L'Ouganda, champion de l'aquaculture en Afrique de l'Est	
Rwanda – Le pays concentre sa stratégie sur le repeuplement des lacs pour augmenter la production	
Tanzanie – La pêche continentale représente 90% de la production totale	
<i>Indicateurs régionaux</i>	
Corne de l'Afrique	32
Djibouti – Un secteur encore délaissé par la population locale expliquant le manque de valorisation du potentiel de pêche du pays	
Erythrée – La pêche marine, cœur de la production mais bien en-deçà du potentiel	
Ethiopie – Un secteur oublié depuis l'indépendance de l'Érythrée	
Somalie – Le plus long littoral d'Afrique continentale, mais une production limitée	
Soudan – La pêche continentale, cœur de la production, mais qui reste le maillon le plus faible de l'industrie agro-alimentaire	
<i>Indicateurs régionaux</i>	
Océan Indien	49
Comores – Une filière exclusivement dominée par la pêche artisanale	
Madagascar – Un modèle halieutique où les difficultés de la pêche sont compensées par la montée en puissance de l'aquaculture	
Maurice – Une filière thonière dominante, y compris sur l'industrie de transformation	
Seychelles – Un secteur clef pour l'économie du pays, orienté vers la transformation et l'exportation	
<i>Indicateurs régionaux</i>	
Contacts.....	61

Note méthodologique et glossaire des termes

Par le SER de Nairobi

Préambule et méthodologie

Cette lettre intitulée « Pêche et Aquaculture en AEOI » a pour ambition de traiter – au niveau régional et pour chacun des 15 pays de la zone AEOI – la production, la consommation, la dépendance aux importations, la structuration et les principaux enjeux des filières, les politiques publiques, les projets et les perspectives pour ce qui concerne l'aquaculture et la pêche. Les termes « aquaculture » et « pêche » regroupent à la fois les activités en milieu marin et en milieu continental (lacs, étangs, rivières). Compte tenu des informations disponibles, il n'a néanmoins pas été possible d'élaborer une note spécifique pour le Soudan du Sud.

Glossaire des termes

❖ Production

Aquaculture. L'aquaculture consiste en l'élevage d'organismes aquatiques, y compris poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques. L'élevage implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'augmentation de la production, telle que la mise en charge régulière, l'alimentation, la protection contre les prédateurs, etc. L'élevage implique également la propriété individuelle ou juridique du stock en élevage. Du point de vue des statistiques, les organismes aquatiques récoltés par un individu ou une personne juridique les ayant eus en propriété tout au long de leur période d'élevage sont donc des produits de l'aquaculture.

Eau douce. Eaux dont la salinité est durablement négligeable.

Eau salée. Eaux côtières et littorales dans lesquelles la salinité est maximale et ne subit pas de fluctuations journalières et saisonnières importantes.

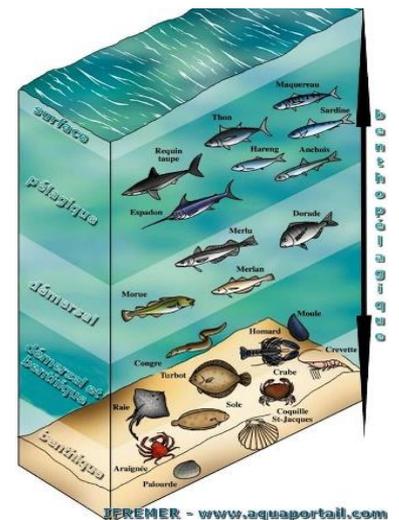
Economie bleue. Désigne les opportunités économiques fournies par le milieu marin et notamment les énergies marines renouvelables, les biotechnologies, les minerais, l'aquaculture & l'halieutique, le tourisme ou la protection environnementale.

Espèce démersale. Espèce nageuse aquatique vivant sous la zone pélagique et au-dessus du fond benthique.

Espèce pélagique. Espèce nageuse aquatique vivant sous la surface de l'eau et au-dessus du milieu démersal.

Groupes FAOSTAT. Les statistiques de la consommation apparente de poissons et de crustacés sont divisées en huit grands groupes d'espèces suivants :

- 1) Poissons d'eau douce et diadromes : y compris les carpes, barbeaux, tilapias, esturgeons, anguilles, saumons, truites, aloses, etc.
- 2) Poissons démersaux : y compris les poissons plats, les morues, les merlus, les églefins, les sébastes, les requins, etc.
- 3) Poissons pélagiques : y compris anchois, harengs, sardines, thons, maquereaux, etc.
- 4) Poissons marins, autres : y compris les poissons marins non identifiés.
- 5) Crustacés : y compris crabes, homards, crevettes, krill, etc.
- 6) Mollusques, à l'exclusion des céphalopodes : y compris ormeaux, huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques, palourdes, etc.
- 7) Céphalopodes : y compris calmars, seiches, pieuvres, etc.
- 8) Animaux aquatiques, autres : y compris grenouilles, tortues, concombres de mer, oursins, etc. Produits transformés



Palangrier. Navire de pêche utilisant des palangres, cordes sur lesquelles sont fixés des fils munis d'hameçons.

Pêche. Toute activité visant à capturer des poissons et d'autres organismes aquatiques dans des eaux continentales ou marines.

Pêche INN. Pêche illégale (ou illicite), non-déclarée et non-règlementée. Pêche effectuée sans permission officielle et/ou violant les lois nationales ou les obligations internationales.

Poids vif. Le poids des poissons et des mollusques au moment de leur capture ou de leur récolte.

Production. Se réfère aux statistiques de la FAO sur la capture et l'aquaculture de tous les poissons, crustacés, mollusques et organismes aquatiques, à l'exclusion des plantes aquatiques.

Senneur. Navire conçu pour la pêche à la senne, filets rectangulaires utilisés en surface et pouvant dépasser une longueur d'un kilomètre pour une hauteur de 100 à 200 mètres.

Zone Economique Exclusive. Bande de mer ou d'océan située à 200 miles nautiques des côtes, entre les eaux territoriales et les eaux internationales, sur laquelle un État dispose de l'exclusivité d'exploitation des ressources.

❖ *Bilans alimentaire (food balance sheets)*

Exportations alimentaires. Exportations de biens entièrement ou partiellement produits ou fabriqués dans le pays, ainsi que les exportations de "biens nationalisés", mais pas les biens détenus dans des entrepôts sous douane ou des zones franches.

Ratio d'autosuffisance (Self-Sufficiency Ratio). Ce ratio se définit comme suit : $SSR = \frac{\text{production} \times 100}{(\text{production} + \text{importations} - \text{exportations} - \text{variations de stock})}$. Dans le contexte de la sécurité alimentaire, le RSS est souvent considéré comme une indication de la mesure dans laquelle un pays s'appuie sur ses propres ressources de production, c'est-à-dire que plus le ratio est élevé, plus l'autosuffisance est grande.

Ratio de dépendance aux importations (Import dependency ratio). L'IDR est défini comme suit : $IDR = \frac{\text{importations} \times 100}{(\text{production} + \text{importations} - \text{exportations} - \text{variations de stock})}$. Le complément de ce ratio à 100 représenterait la partie de l'offre alimentaire nationale qui a été produite dans le pays même. Cependant, il faut garder à l'esprit que ces ratios ne sont valables que si les importations sont principalement utilisées pour l'utilisation domestique et ne sont pas réexportées.

Utilisations non alimentaires. Utilisation des produits aquatiques pour la réduction en farine et en huile, pour l'alimentation et les appâts, à des fins ornementales, les retraits des marchés et toute autre utilisation non alimentaire de la production de poisson (par exemple, engrais, utilisations médicales).

❖ *Nutrition*

Lipides. Nutriments essentiels à l'organisme qui regroupent les molécules présentes dans le gras des aliments et sont utilisés pour constituer des réserves de graisses (et donc d'énergie) et la fabrication notamment des membranes cellulaires. Ils se divisent en acides gras saturés et acides gras insaturés et peuvent être d'origines animale ou végétale (huiles végétales, noix, arachides, etc.).

Offre intérieure disponible (domestic supply quantity). Quantité d'une marchandise qui est disponible pour la consommation intérieure. Elle est calculée comme la production intérieure plus les importations moins les exportations et moins la variation des stocks.

Protéines. Nutriments essentiels à la structure et à la vie des cellules (composition notamment des muscles, hormones, enzymes, anticorps, etc.). Les protéines sont des chaînes d'acides aminés qui peuvent être d'origine animale ou végétale. Il existe 20 types d'acides aminés dont 9 sont considérés comme essentiels car ne pouvant être synthétisés par le corps humain. C'est le cas de la lysine, abondant dans les produits d'origine animale, mais plus limitant dans les produits d'origine végétale (comme les céréales) : sa concentration est néanmoins plus importante dans la plupart des légumineuses.

Acronymes et abréviations

AEOI	Afrique de l'Est et Océan Indien
BUR	Burundi
COM	Comores
DGT	Direction Générale du Trésor (France)
DJI	Djibouti
ERY	Erythrée
ETH	Ethiopie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ha	Hectare, équivalent à 10 000 m ²
hab	Habitant
IDR	Import-dependency ratio
INN	Illégale (ou illicite), non-déclarée et non-règlementée
j	Jour
KEN	Kenya
KES	Shilling kenyan
MAD	Madagascar
MAU	Maurice
Mds	Milliard
M€	Million d'euros
Mha	Million d'hectares, soit 10 ¹⁰ m ²
MT	Million de tonnes, soit 10 ⁹ kg
MUSD	Million de dollars américains
UG	Ouganda
PAM	Programme Alimentaire Mondial (ou WFP en anglais)
q	Quintal, soit 100 kg ou 0,1 T
RDC	République Démocratique du Congo
RWA	Rwanda
SEY	Seychelles
SOM	Somalie
SOU	Soudan
SSO	Soudan du Sud
SSR	Self-sufficient ratio
TAN	Tanzanie
UE	Union Européenne
USD	Dollar américain

Perspectives régionales Par le SER de Nairobi

L'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, un fort potentiel en aquaculture et pêche

La zone AEOI bénéficie de nombreuses façades maritimes et lacustres qui offrent une diversité d'espèces de poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques. Néanmoins, le potentiel de la pêche et de l'aquaculture (continentales et marines) reste encore sous-exploité avec des productions halieutiques ne représentant que 22% de la production en Afrique subsaharienne. La consommation de poissons reste également plutôt faible, notamment dans la Corne de l'Afrique, et la moitié des pays de la zone seulement sont autosuffisants en produits halieutiques, avec une dépendance aux importations qui reste toutefois stable depuis une vingtaine d'années. Malgré ce potentiel de développement, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en AEOI doivent faire face à de nombreux enjeux : manque d'infrastructures et de financements, épuisement des ressources à proximité des littoraux, pêche INN, ou encore pollution des eaux marines et continentales, avec un lac Tanganyika nommé en 2017 « Lac le plus menacé de l'année ».

Une région dotée d'un grand linéaire de façades maritimes et lacustres

10 des 15 pays de la région d'AEOI ont une façade maritime tandis que quatre autres bénéficient de masses d'eau importantes sur leur territoire. Les pays de l'Océan Indien bénéficient de zones de pêche importantes, notamment les Seychelles qui possèdent la plus grande ZEE de l'AEOI estimée à 1,34 millions de km², suivie de la ZEE mauricienne qui s'étend sur 1,28 millions de km². Les pays de la Corne de l'Afrique et notamment l'Erythrée et la Somalie ont également des ZEE et un linéaire côtier important, la Somalie possède par exemple le deuxième linéaire le plus long d'AEOI après Madagascar et le plus long d'Afrique continentale. Les pays enclavés ne sont pas lésés puisqu'ils se situent dans la région des Grands Lacs et bénéficient d'étendues d'eau douce importantes, notamment la Tanzanie et l'Ouganda grâce au lac Victoria. Ces deux pays ont effectivement les deux plus grandes surfaces d'eaux continentales d'AEOI (61 500 km² pour la Tanzanie – plus grand que la Région Grand Est, et 41 030 km² pour l'Ouganda), respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} plus grandes surfaces d'eaux continentales d'Afrique, derrière la RDC.

On note toutefois quelques contentieux au niveau des ZEE, notamment dans la Corne de l'Afrique entre le Soudan et l'Égypte, entre Djibouti et l'Erythrée ou entre le Kenya et la Somalie. D'autres zones sont revendiquées dans l'Océan Indien par certains pays (Madagascar pour les Iles Eparses, Maurice pour l'île Tromelin, et l'archipel des Comores).

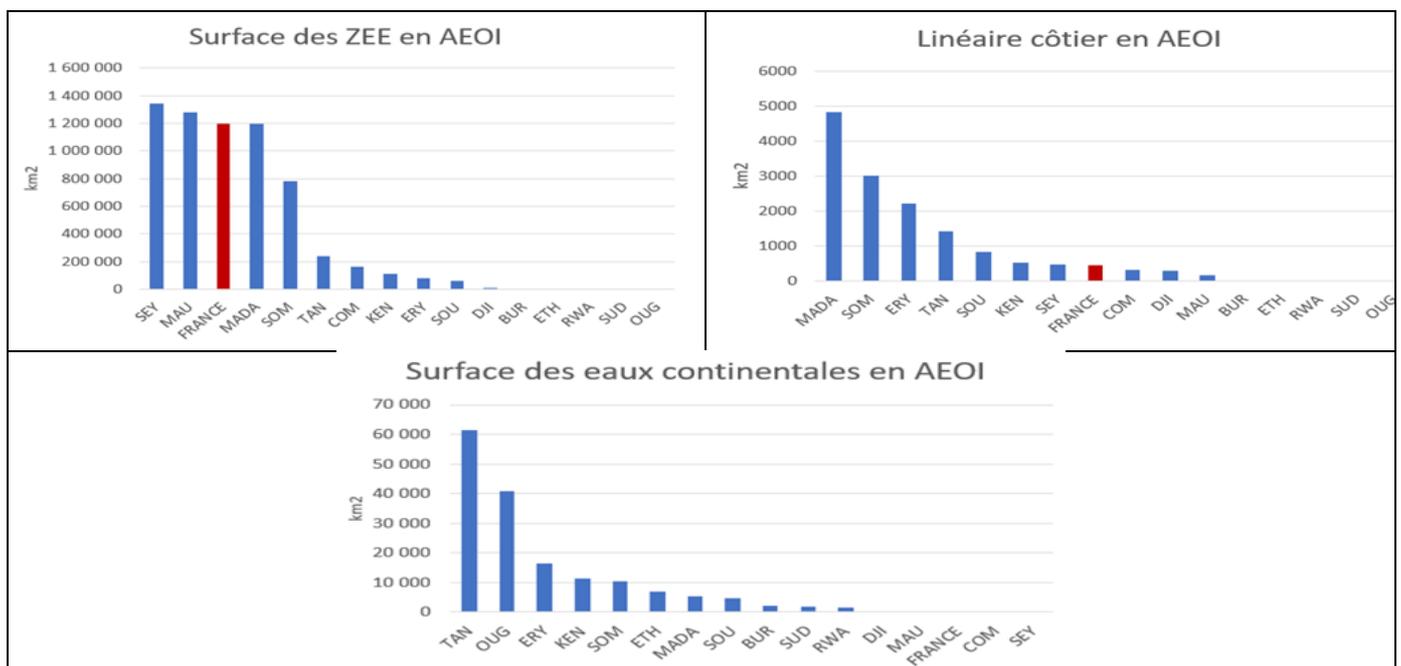


Figure 1 : Surfaces marines et continentales en AEOI, Source : Marine Regions et FAO

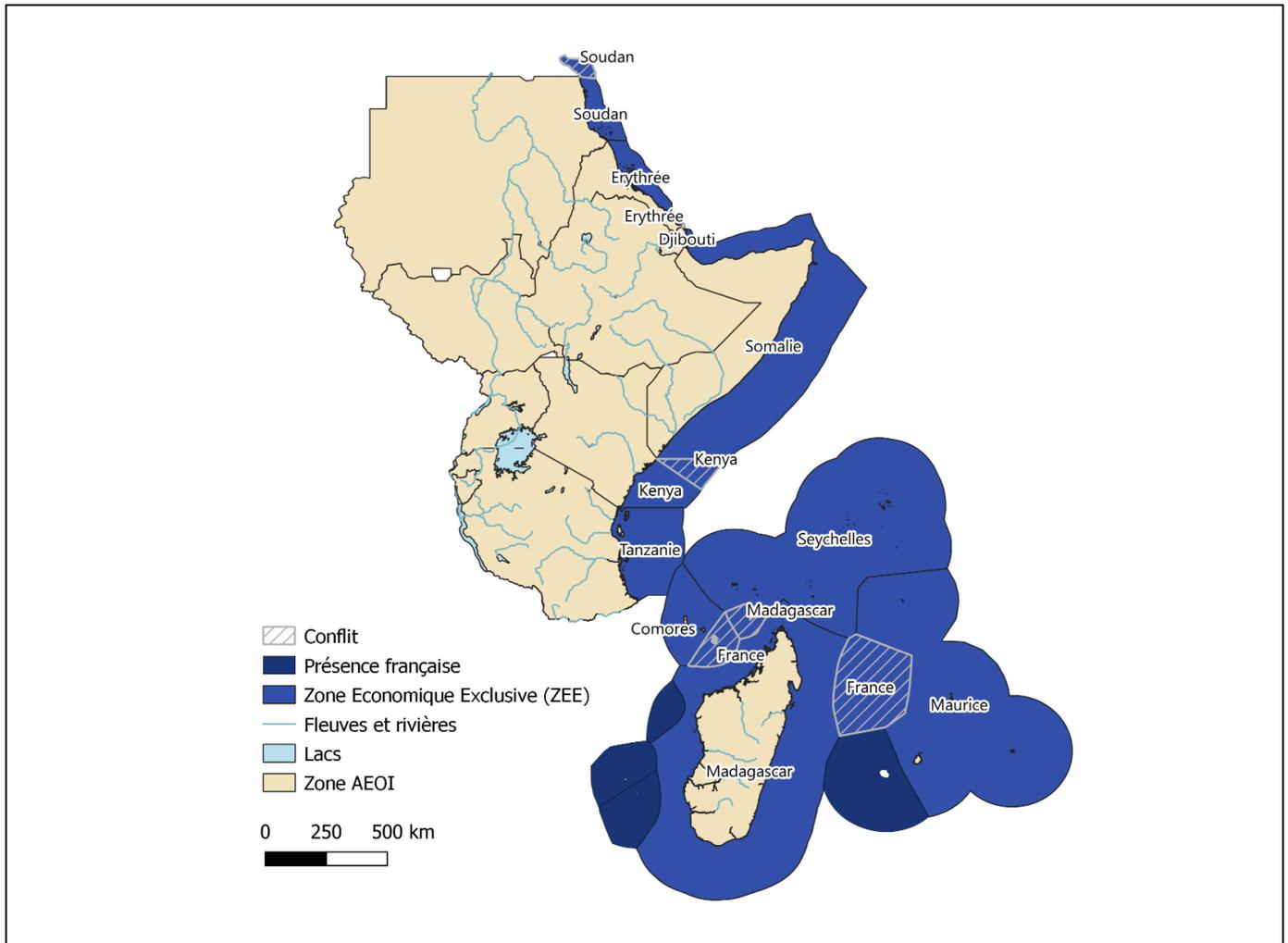


Figure 2 : Eaux intérieures et ZEE en AEOI, représentation réalisée à partir des données de Marine Regions

La pêche domine encore largement l'aquaculture

Une production halieutique en hausse de + 81 % en 20 ans. La production halieutique en AEOI augmente de manière relativement constante depuis les années 1950. La pêche continentale est toutefois le secteur qui connaît la croissance la plus rapide : la production a explosé de 1700% entre 1950 et 2020. L'aquaculture se fait quant à elle une place depuis les années 1990. La mariculture connaît toutefois un développement plus précoce tandis que l'aquaculture continentale commence sa croissance en 2006.

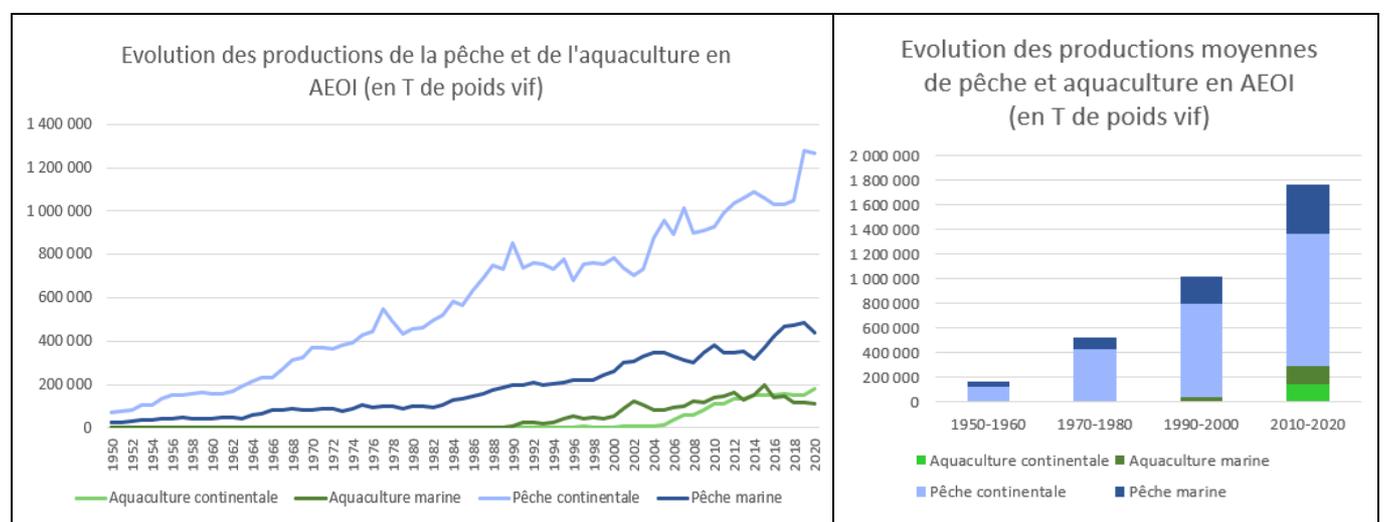


Figure 3 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950, Source : FAO

Une production issue de la pêche assez diversifiée, tandis que l'aquaculture est dominée par deux espèces. Les captures sont principalement issues de la pêche continentale : 1 198 407 T en moyenne annuelle entre 2018 et 2020, là où la pêche marine apporte 466 000 T par an. L'écart entre aquaculture marine et continentale est moins marqué : les productions annuelles sont respectivement de 162 000 T et 115 000 T. Les espèces capturées sont plutôt variées, bien que le *Silver cyprinid* et la *Perche du Nil* représentent respectivement 18% et 13% des captures. L'aquaculture est dominée par trois espèces : le *Tilapia du Nil* (43% de la production), l'algue rouge *Spiny eucheuma* (36%) et le *Poisson-chat nord-africain* (15%).

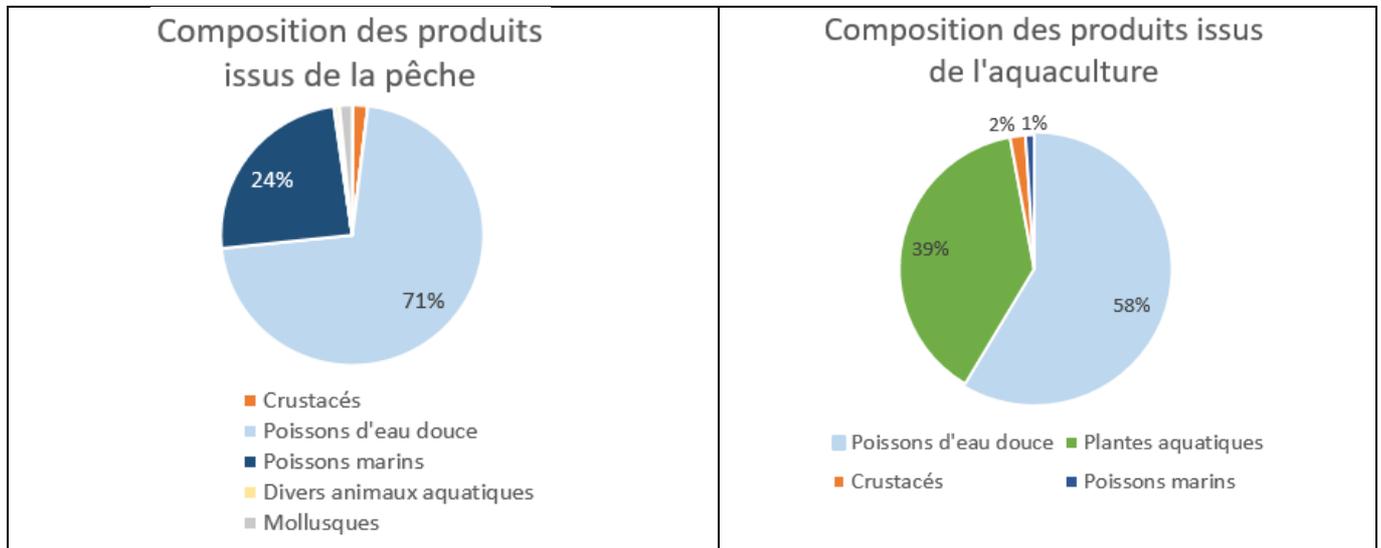


Figure 4 : Composition des productions de la pêche et de l'aquaculture, Moyenne 2018-2020, Source : FAO

22% de la production halieutique d'Afrique subsaharienne. La production est dominée de loin par l'Ouganda et la Tanzanie, qui représentent respectivement 7,40% et 6,75% de la production halieutique en Afrique de l'Est. La Tanzanie est le champion d'Afrique Subsaharienne pour la production d'algues puisqu'elle représente 83% des plantes aquatiques produites (notamment grâce aux îles de Zanzibar). L'Afrique de l'Est constitue cependant une part relativement faible dans les productions aquatiques d'Afrique Subsaharienne.

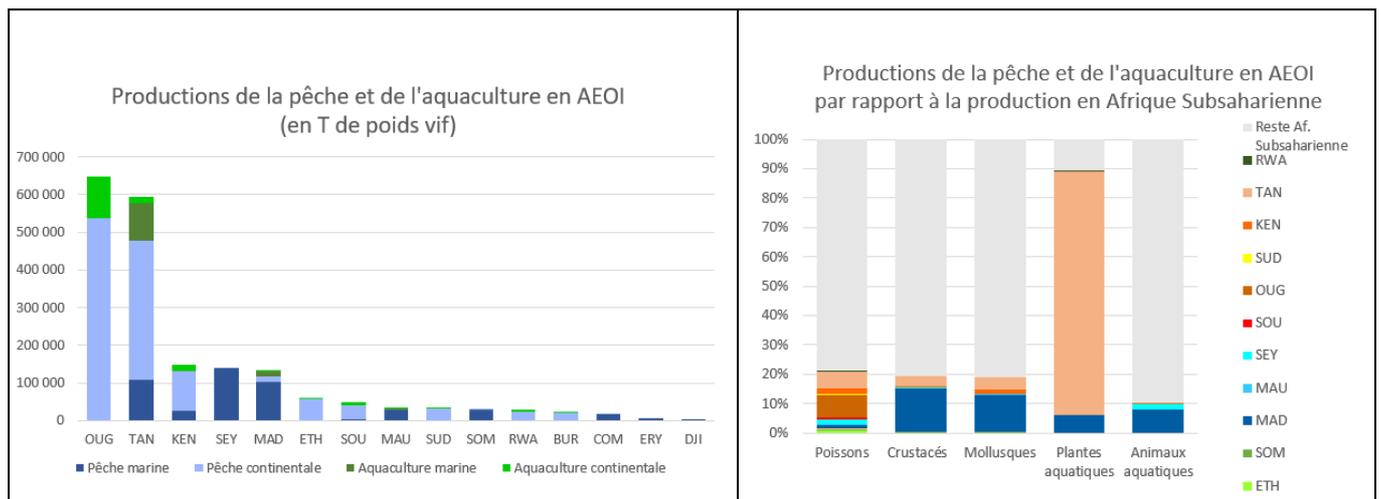


Figure 5 : Production de la pêche et de l'aquaculture en AEOI en valeur absolue et par rapport à la production en Afrique Subsaharienne (Moyenne 2018-2020), Source : FAO

Une consommation faible et en baisse et une dépendance hétérogène aux importations

Une consommation faible et en baisse de poissons et autres produits halieutiques. La consommation moyenne de produits halieutiques en AEOI était de 10,7 kg/pers/an en 2022, en baisse de 21% par rapport à 2010. Notons que ce chiffre est réhaussé par les Seychelles et Maurice, seuls pays de la zone à avoir une consommation supérieure à la moyenne mondiale. L'apport protéique issu des produits aquatiques représente une faible part dans l'apport protéique total : aux alentours de 8% pour Maurice, Ouganda et Comores, moins

de 3% pour les autres pays de la zone, là où la moyenne mondiale est à 7%. Cette part connaît parfois des valeurs extrêmes, comme en Ethiopie où la contribution des poissons, mollusques, crustacés à l'apport protéique n'est que de 0,24%. Les produits consommés sont en majorité des poissons marins, les crustacés ou mollusques représentent une faible part des apports, tandis qu'aucune consommation de plantes aquatiques n'est enregistrée. En Ouganda néanmoins, la part de protéines issues de la pêche et de l'aquaculture représente plus de 36% des protéines d'origine animale consommées.

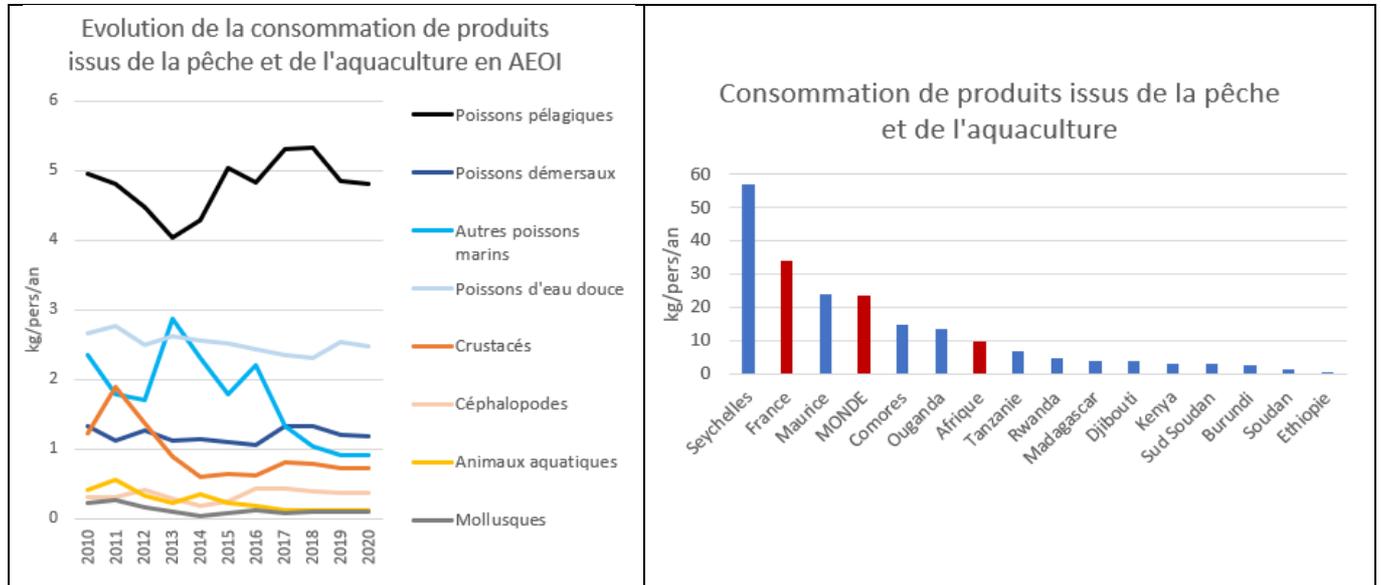


Figure 6 : Consommation de poisson en AEOI depuis 2010, Source : FAO

Une dépendance aux importations qui reste stable depuis la fin des années 2000. Avec une production en hausse de +4,5% par an en moyenne, le niveau d'importation reste stable et stagne autour de 300 000 T, avec un pic à 370 000 T en 2016. Seule la moitié des pays de la zone AEOI sont auto-suffisants en poissons, mollusques, crustacés : c'est le cas de l'Ethiopie, Madagascar, Seychelles, Soudan, Sud-Soudan, Ouganda et Tanzanie. Mis à part Djibouti, Maurice et le Rwanda qui ont des *Self Sufficient Ratio* (SSR) assez bas (respectivement 54%, 52%, 43%), le reste de l'AEOI a un niveau d'autosuffisance plutôt satisfaisant qui oscille autour de 80%. Certains pays ont toutefois un taux de dépendance aux importations (IDR) très élevés (Tableau 1) car ils importent des produits bruts pour les transformer ou les conditionner : c'est notamment le cas de Maurice et des Seychelles.

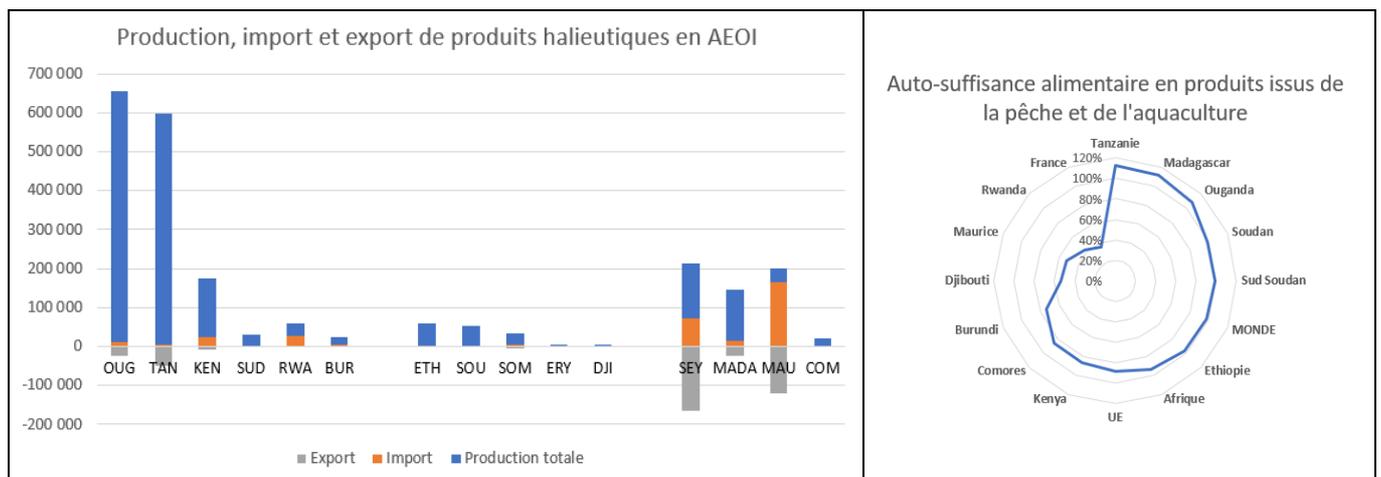


Figure 7 : Evolution de la production, des imports et des exports de produits halieutiques (dont algues) en AEOI, de 1976 à 2020 (Gauche) et classement des pays en fonction de leur self-sufficient ratio (SSR), Moyenne 2018-2020 (Droite). Afin d'obtenir un graphique homogène, le ratio SSR des Seychelles (1722%) n'a pas été pris en compte. (Source FAO)

	BUR	COM	DJI	ETH	KEN	MAD	MAU	OUG	RWA	SEY	SOU	SUD	TAN
TOTAL	27%	15%	46%	4%	20%	19%	368%	2%	72%	979%	6%	2%	4%
Animaux aquatiques	-	-	-	100%	0%	0%	100%	100%	-	0%	-	-	-
Céphalopodes	-	-	100%	100%	1%	0%	76%	-	-	96%	100%	100%	0%
Crustacés	-	0%	77%	100%	30%	0%	100%	100%	-	93%	7%	100%	1%
Poissons démersaux	100%	2%	2%	100%	0%	0%	115%	100%	100%	1%	104%	100%	0%
Huile de poisson	-	-	-	-	-	-	7%	-	-	100%	-	-	-
Huile de foie	-	-	-	-	100%	-	-	-	-	-	-	-	-
Poissons d'eau douce	0%	100%	100%	0%	3%	0%	101%	0%	21%	100%	0%	1%	1%
Autres poissons marins	100%	11%	12%	100%	99%	0%	76%	100%	101%	-8%	31%	100%	1%
Plantes aquatiques	-	100%	100%	-	0%	0%	100%	-	-	100%	200%	-	0%
Mollusques	100%	15%	59%	100%	125%	1%	100%	100%	-	350%	-	-	0%
Poissons pélagiques	27%	15%	46%	100%	75%	75%	477%	128%	223%	1453%	94%	100%	55%

Tableau 1 : Import-dependency ratio (IDR), ou part de la consommation en produits halieutiques d'origine importée (Moyenne 2018-2020) (Source FAO)

Des exportations relativement faibles et qui stagnent depuis 2016. Les pays de la zone AEOI exportent relativement peu, mis à part Maurice, les Seychelles et le Rwanda qui exportent respectivement 614%, 150% et 34% de leur production. Ces chiffres élevés sont toutefois en majorité des réexportations et non de l'export de denrées issues du pays. Les pays de la Corne de l'Afrique ont quant à eux des exportations quasi-nulles : 16 T pour Djibouti et 560 T pour l'Ethiopie, représentant respectivement 0,8% et 1% de leur production.

Des défis communs

Une pêche encore artisanale, un secteur de la transformation réduit et un déficit d'infrastructures, d'où des pertes post-récoltes fréquentes. Les pêcheurs sont principalement des pêcheurs artisanaux, disposant d'outils et techniques rudimentaires. Hormis en Océan Indien, les productions sont globalement peu destinées à l'export. Par ailleurs, en raison de l'insuffisance des infrastructures de conservation, les poissons sont souvent vendus directement après la récolte, sans valeur ajoutée et donc à des prix relativement faibles. La transformation de poissons est insuffisante et ce secteur fonctionne souvent en dessous de la capacité installée ou a une capacité de transformation assez faible : 100 T/jour pour la plus grosse usine au Kenya par exemple. La transformation et la réfrigération étant limitées, des pertes post-récoltes sont par conséquent souvent enregistrées. Deux exceptions dans le secteur de la transformation du poisson se dégagent notamment au sein de l'AEOI : c'est le cas de Maurice et des Seychelles spécialisés dans l'export de conserves de thon.

Les défis de la surpêche et de la pêche INN qui menacent les stocks de poissons. Les infrastructures de pêche étant peu développées, certaines zones sont surpêchées, les navires ne pouvant pas s'aventurer plus loin dans les eaux. Dans les eaux continentales, la pression sur les ressources aquatiques est également forte, les gouvernements sont parfois obligés de suspendre les pêches pendant plusieurs mois, notamment sur les lacs Kivu et Tanganyika. Cette surpêche est en partie due à la pêche INN qui a lieu aussi bien dans les eaux continentales qu'en mer, et que les gouvernements peinent à endiguer.

Une pollution qui menace les eaux intérieures : le lac Tanganyika élu lac le plus menacé en 2017. A la surpêche viennent effectivement s'ajouter des problématiques de pollution de l'eau, notamment dans les lacs Tanganyika et Victoria qui subissent bien souvent les effluents non traités des villes et villages alentours. La forte concentration en nutriments dans les eaux entraîne une réduction de la teneur en oxygène et une prolifération d'algues et de plantes invasives comme la jacinthe d'eau. La surpêche et la pollution ont valu au lac Tanganyika la triste dénomination « lac le plus menacé de l'année 2017 ».

Les intrants : un frein au développement de l'aquaculture qui pourrait toutefois être une solution pour la sécurité alimentaire. De nombreux pays de la zone ont identifié l'aquaculture comme secteur pouvant répondre en partie aux problématiques d'insécurité alimentaire. Son développement, hormis en Ouganda qui est le deuxième producteur en Afrique Subsaharienne, reste assez limité, notamment par les enjeux d'approvisionnement en intrants. Le secteur de l'alimentation animale est effectivement encore peu développé et l'approvisionnement en alevins reste délicat.

Les accords de pêche : un lien fort avec l'Union Européenne

Une relation forte entre l'UE et l'Océan Indien. L'Espagne et la France disposent des plus grandes flottes de pêches européennes dans l'Océan Indien. L'Union européenne possède trois accords de pêche en Océan Indien actuellement en vigueur : à Maurice, Madagascar et aux Seychelles. La pêche la plus pratiquée dans l'Océan Indien occidental est la pêche à la senne, dominée par les senneurs européens qui représentent environ deux tiers du total des captures. Trois espèces de thons sont ciblées en majorité : le *Listao* (*Katsuwonus pelamis*), l'*Albacore* (*Thunnus albacares*) et le *Thon obèse* (*Thunnus obesus*). La flotte de senneurs à senne coulissante de l'UE est constituée de grands navires, mesurant entre 60 et 90 mètres. En 2015, on comptait 30 navires actifs, dont 17 espagnols, 12 français et 1 italien. La flotte palangrière de l'UE dans la région est beaucoup moins importante dans sa catégorie que la flotte de senneurs à senne coulissante (représentant environ 10 % du total des captures palangrières dans la zone en 2007-2011), dans un secteur dominé par les flottes asiatiques. En 2015, la flotte palangrière française se composait de 20 navires, relativement petits.

L'Union européenne et la France : une forte présence dans l'Océan Indien. La France, qui a la deuxième plus grande ZEE au monde derrière les Etats-Unis, est le seul Etat membre de l'UE à être présent en AEOI. Sa ZEE s'étend sur 693 306 km² dans la région grâce à la *Réunion*, *Mayotte* et aux *Iles Europa*, *Bassas da India* et *Juan de Nova* (*Iles Eparses*).

La Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) : organe d'encadrement des pêches en OI. La CTOI est une ORGP (organisation régionale de gestion des pêches) et est en charge de la gestion durable de la pêche des thons et espèces apparentées en Océan Indien. Les espèces non couvertes par la CTOI sont gérées par une autre ORGP, l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (APSOI). Cet accord a pour principal objectif d'assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces non thonières dans la zone. Les parties de cet accord sont les îles Cook, la Chine, la République de Corée, l'Australie, les Comores (partie non contractante), la France et ses territoires, le Japon, Maurice, les Seychelles, la Thaïlande et l'UE.

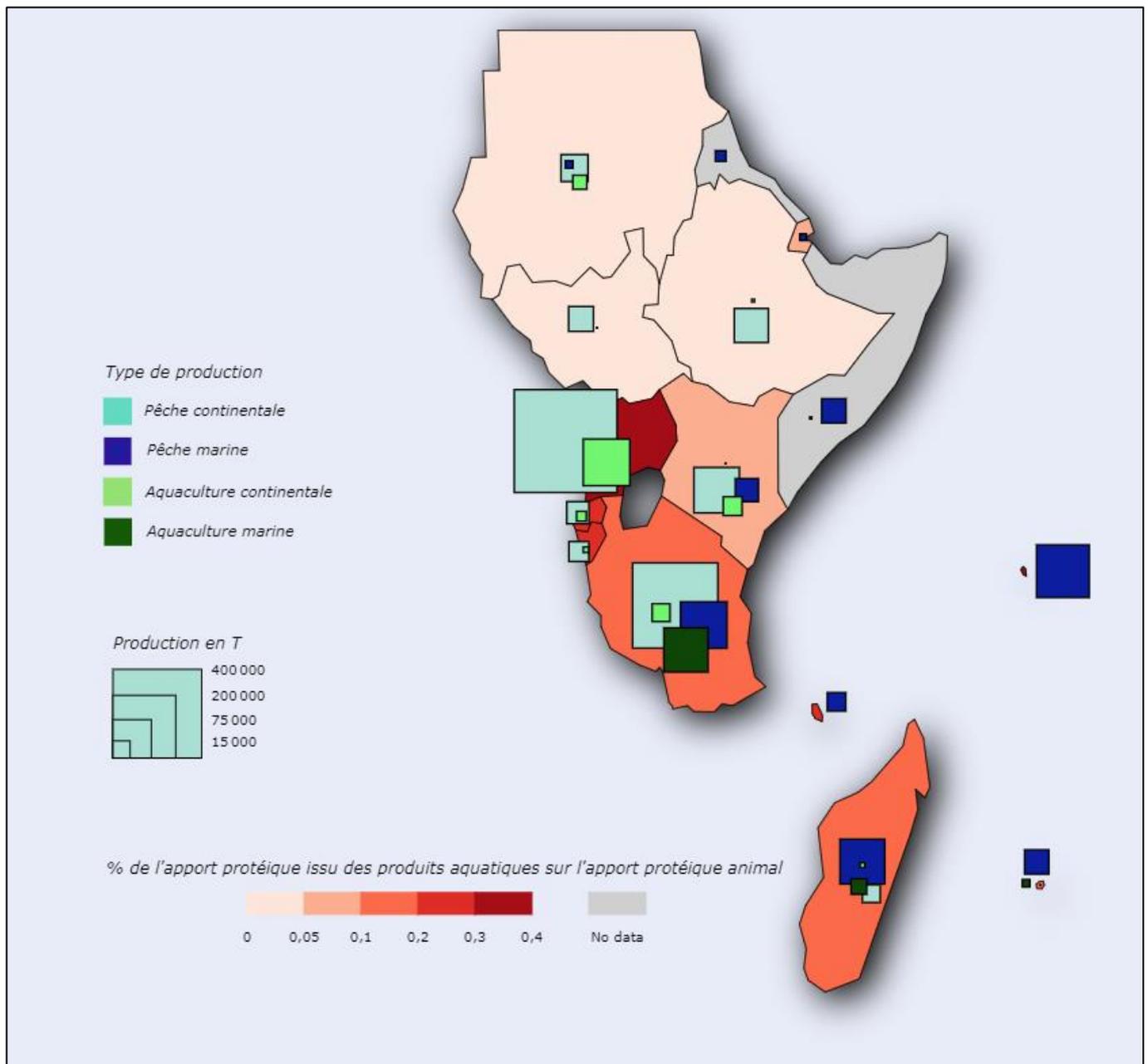
Une volonté d'encourager le développement de l'aquaculture mais des politiques publiques encore timides

L'aquaculture est identifiée comme une solution au renforcement de la sécurité alimentaire. Malgré une organisation du secteur à améliorer, l'aquaculture (continentale et marine) s'est développée ces dernières années et est aujourd'hui considérée comme une filière porteuse pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Les programmes se développent dans la Communauté d'Afrique de l'Est, notamment au Kenya et au Burundi, mais ne sont pas encore priorisés dans la Corne de l'Afrique.

Une réglementation incomplète dans la Corne de l'Afrique et une difficulté à endiguer les pêches INN. Bien que le secteur de l'aquaculture-pêche se développe, la portée des programmes de développement reste très hétérogène au sein de la zone AEOI. La Corne de l'Afrique reste notamment plutôt en retard quant aux politiques de pêche : l'Erythrée, par exemple, ne possède pas de programme de planification, et peine à endiguer les problématiques de pêche INN, touchant notamment la Somalie. Cette menace est toutefois mieux maîtrisée sur les grands lacs, comme au Burundi et au Rwanda, où les gouvernements mènent des politiques drastiques envers les pêcheurs illégaux et confisquent régulièrement du matériel.

Le graphique du mois
Par le SER de Nairobi

Production halieutique en AEOI



Source : Carte réalisée par le SER de Nairobi à partir des données FAO

Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi Par le SER de Nairobi



Le lac Tanganyika au cœur de la production mais aujourd'hui menacé

Au Burundi, la production est constituée exclusivement de poissons d'eau douce, issus en majorité de la pêche dans le lac Tanganyika. Ce lac, réservoir de biodiversité majeur, représente un sixième de l'eau douce non gelée dans le monde, mais est aujourd'hui menacé par la surpêche et la pollution. L'aquaculture a été identifiée comme une solution au déficit de production et à la surpêche mais reste aujourd'hui minoritaire dans la production.

Une production dominée par la pêche continentale

L'industrie de la pêche (hors aquaculture) au Burundi contribue à 0,2 % du PIB. Le nombre de travailleurs directs et indirects dans le secteur aquaculture pêche est estimé à 120 000 personnes. L'élevage et les captures sont concentrés sur le lac Tanganyika, dont les eaux burundaises s'étendent sur 2 280 km², qui fournit la majorité de la production et représente près d'un sixième de l'eau douce non gelée dans le monde. Ce lac est un réservoir de biodiversité majeur : 40 % des 1 500 espèces de plantes et d'animaux sont endémiques. Les lacs Cohoha et Rweru au Nord-Est, représentent quant à eux une plus faible part de la production et s'étendent à eux deux sur 140 km².



Les poissons issus de la pêche restent majoritaires dans la production burundaise. Les produits de la pêche sont uniquement des poissons, on ne compte pas de récolte de mollusques, crustacés, plantes aquatiques ou autres animaux aquatiques. La pêche représente 20 100 T de poisson par an (moyenne 2018-2020), soit 93% de la production issue de la pêche et de l'aquaculture. Les trois principales espèces commerciales retrouvées en eau douce sont le *Mukeke*, le *Ndagala* et la *Sardine du Lac Tanganyika*, qui à elles trois représentent 88% des captures. La pêche se pratique à trois niveaux distincts : la pêche industrielle (20 bateaux-senneurs de 16 m), artisanale (1 000 pirogues avec carrelet) et coutumière (40 pirogues avec épuisette ou lignes). L'aquaculture, pour l'instant limitée à la pisciculture, représente 7% de la production totale de poisson au Burundi, avec 1 518 T de poissons produites par an, dont 1 425 T de *tilapia du Nil*. L'aquaculture connaît un essor important depuis les années 2010 : la production passe de 17 T en 2010 à 1 450 T en 2020. La pisciculture est en effet un des secteurs prioritaires du Programme national de développement du Burundi.

En synthèse, l'essentiel de la production se concentre sur la pêche continentale, qui représente 93% de la production totale. Le lac Tanganyika représente la majorité des prises. L'aquaculture reste encore peu développée mais connaît un essor important depuis le début des années 2010.

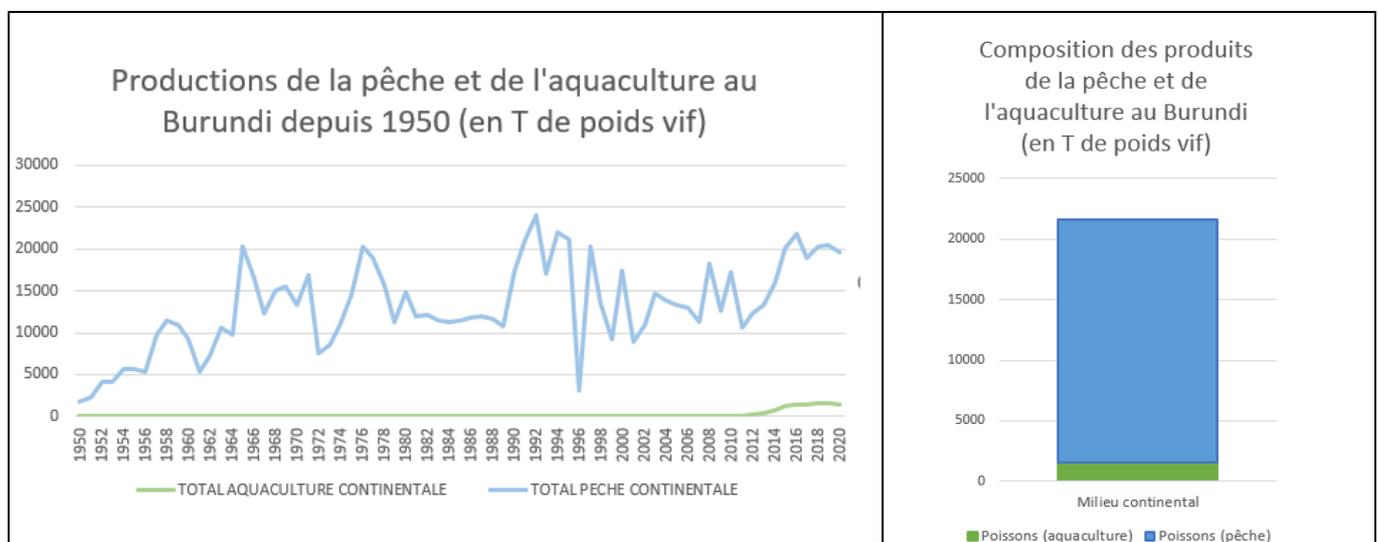


Figure 8 : Composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Gauche) et Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Droite) (FAO)

Consommation et dépendance aux importations

Une consommation de poissons faible. Les burundais consomment en moyenne 2,6 kg/pers/an de poissons, dont 1,9 kg/pers/an de poissons d'eau douce, un niveau bas comparé à la moyenne de 10 kg en Afrique, 20 kg dans le monde et 24 kg à Maurice. Les produits issus de la pêche et de l'aquaculture ne représentent que 1,97% de l'apport protéique total des burundais, contre 8% en Ouganda ou 18% aux Seychelles (FAO, 2022), pour une moyenne mondiale de 7%. La production annuelle de poissons est d'environ 20 000 tonnes. Pour satisfaire les besoins en protéines animales, la FAO recommande une consommation de poisson de 20 kg/personne/an. Pour une population de 12 millions d'habitants au Burundi, la production nécessaire serait de 240 000 tonnes par an, soit un déficit de 220 000 tonnes.

Une dépendance aux importations de produits marins. Avec le niveau de consommation actuel, le Burundi est dépendant à 27% des importations de poissons. Le pays n'importe et ne produit que des poissons, la consommation de crustacés, mollusques, algues n'est pas reportée. Le Burundi est autosuffisant en poissons d'eau douce mais reste dépendant des importations de poissons marins, notamment fumés, séchés ou salés. La Tanzanie, principal fournisseur du Burundi pour ce type de produit, représente 84% des importations (*Trade Data Monitor*, 2022). L'Ouganda est le deuxième exportateur vers le Burundi, pour des parts de marché évaluées à 13%. Le Burundi importe peu de poissons congelés (6% du total) et reste peu dépendant des importations chinoises.

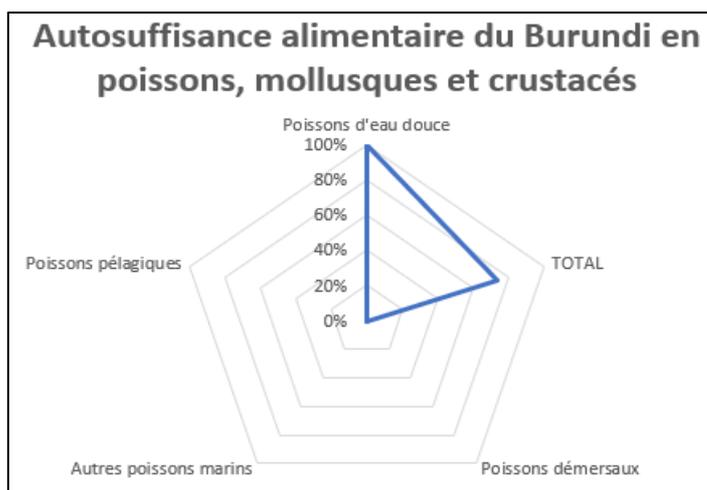


Figure 9 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) du Burundi en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020). Source FAO

Des exportations faibles et en déclin. Les exportations de poisson burundais ont été évaluées à 17 000 USD en 2021. Jusqu'en 2015, les recettes d'exportations oscillaient entre 200 000 et 300 000 USD par an, avec un pic de 324 000 USD en 2014. Les principaux acheteurs étaient les Etats-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, mais depuis cette date les exportations sont en déclin. Trois raisons majeures expliquent cette chute : la pêche illégale, le manque d'infrastructures de conservation et de transport et la pollution des eaux.

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	21 907	8 010	77	29910	2,58	73%	27%
Animaux aquatiques	0	0	0	0	0	-	-
Céphalopodes	0	0	0	0	0	-	-
Crustacés	0	0	0	0	0	-	-
Poissons démersaux	0	13	0	13	0	0%	100%
Huile de poisson	0	0	0	0	0	-	-
Huile de foie	0	0	0	0	0	-	-
Poissons d'eau douce	21 907	90	0	21 997	1,91	100%	0%
Autres poissons marins	0	7 643	77	7 637	0,65	0%	100%
Mollusques	0	0	0	0	0	-	-
Poissons pélagiques	0	263	0	263	0,02	0%	100%

Tableau 2 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits (Source FAO)

Structuration des filières, principaux enjeux et politiques publiques

La surpêche reste le principal enjeu dans le lac *Tanganyika*. Entre 1995 et 2011, le nombre de pêcheurs burundais dans le lac *Tanganyika* a quadruplé tandis que la production de poissons a diminué de 25%. La pêche au Burundi est majoritairement artisanale et le pays doit faire face à certaines pratiques illégales, notamment l'utilisation de filets ou de moustiquaires dans les frayères, qui sont destructeurs pour les larves de poissons. En 2017, les comités des pêcheurs au Burundi ont saisi et détruit près de 6 000 équipements illégaux de pêche dont 153 sennes, 540 filets maillants et plus de 5 200 moustiquaires. Le réchauffement climatique accentue également les pertes de stock de poisson dans le lac : il est estimé que ce phénomène a réduit l'habitat idéal pour les poissons et mollusques de 38% depuis 1946. L'an passé, la pêche avait par ailleurs été suspendue pendant trois mois sur l'ensemble du lac afin de régénérer les populations de poisson.

Le lac *Tanganyika* a été nommé en 2017 « le lac le plus menacé de l'année » par la fondation Global Nature Fund. Le lac doit ce triste attribut non seulement à la surpêche mais également à un fort problème de sédimentation, dû à la diminution des zones tampons qui renaient les eaux de ruissellement. La pollution menace aussi ce riche écosystème où sont déversés sans traitement les déchets domestiques en provenance des villes et villages, ainsi que le carburant utilisé dans les embarcations.

L'aquaculture comme solution à certains enjeux. La pisciculture est un des secteurs prioritaires du Programme national de développement 2018-2027 du Burundi. Par ailleurs, le *Document d'orientation de la politique environnementale, agricole et d'élevage* de 2020 du Ministère de l'Agriculture prévoit « la multiplication des étangs piscicoles et des éclosiers, la protection des zones de frayère, la réglementation de la pêche ainsi que la promotion de l'élevage en cage ». 4 projets de développement de la pisciculture sont également prévus, concernant notamment la construction de bassins de production d'alevins. Cependant, l'aquaculture se heurte aujourd'hui à des enjeux au niveau de la conservation et du transport des aliments et au développement limité de l'alimentation des poissons, qui se trouve quasi exclusivement à Bujumbura.

Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya Par le SER de Nairobi

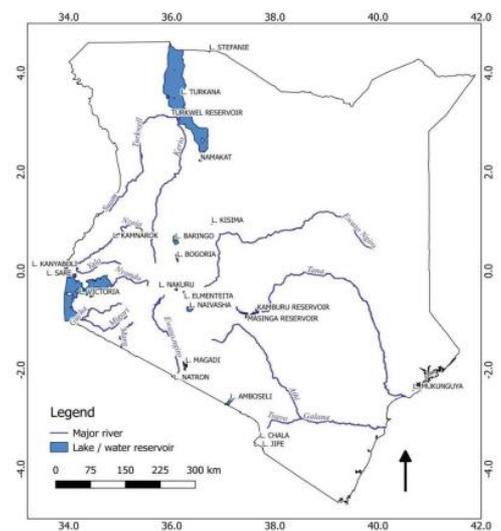


La pêche continentale, cœur de la production

Au Kenya, 70% des poissons, mollusques et crustacés consommés proviennent de la pêche continentale. Les principales espèces commerciales retrouvées en eau douce sont le cyprinidé argenté, le tilapia du Nil et la perche du Nil qui à elles trois représentent 90% des prises en eau douce. Le Kenya est le 7^{ème} pays d'Afrique pour l'aquaculture, malgré une filière mariculture encore peu développée. L'aquaculture et la pêche restent néanmoins des secteurs informels et peu organisés, la pêche en mer étant encore à 80% artisanale. Le Kenya est également dépendant des importations de produits halieutiques, notamment en tilapias et maquereaux, et exporte seulement 7,6% de sa production. Dans un contexte marqué par la crise Covid et amplifié par une forte insécurité alimentaire, le renforcement du secteur aquaculture-pêche se retrouve dans de nombreux programmes de développement.

Une production dominée par la pêche continentale

L'industrie de la pêche (hors aquaculture) du Kenya contribue à environ 0,5% du PIB et à environ 2 % des recettes d'exportation nationales. Le secteur emploie plus de 60 000 pêcheurs et environ 1,2 million de personnes directement et indirectement dans la chaîne de production et d'approvisionnement, tandis que l'aquaculture emploie 49 000 personnes. L'élevage et les captures sont concentrés sur les eaux intérieures, les principaux lacs étant le lac Victoria et les neuf lacs de la vallée du Rift : *Turkana*, *Kisima*, *Baringo*, *Bogoria*, *Nakuru*, *Elementeita*, *Naivasha*, *Magadi* et *Natron*. Les principaux réseaux fluviaux sont les rivières *Tana* et *Turkwel*. Ces masses d'eau, d'une superficie de 11 230 km², représentent plus de 90 % des captures en eau douce. A l'Est, la côte kenyane s'étend sur 536 km, avec une ZEE évaluée à 113 833 km² (hors les 50 229 km² contestés avec la Somalie).



Les poissons issus de la pêche continentale restent majoritaires dans la production kenyane. Ces derniers représentent 98 000 T par an, soit 70% de la production issue de la pêche et de l'aquaculture. Les principales espèces commerciales retrouvées en eau douce sont le *cyprinidé argenté* (*silver cyprinid*), le *tilapia du Nil* et la *perche du Nil*, qui à elles trois représentent 90% des prises en eau douce. Le lac Victoria est la source la plus importante de poissons, d'emploi, de revenus et de recettes d'exportation pour le secteur de la pêche au Kenya, bien que seulement 6% du lac se situe sur le territoire. Cet espace fait vivre 43 000 pêcheurs, pour 14 000 bateaux de pêche. Environ 8 000 pêcheurs se répartissent sur les autres lacs et rivières, exploitant 2 200 embarcations.

La zone côtière du Kenya est riche en espèces de poissons (163 espèces appartenant à 37 familles). Les captures en eau salée sont plus diversifiées qu'en eau douce et représentent 27 000 T par an, pour un potentiel de pêche durable dans la ZEE évalué à 150 000 à 300 000 T par an. Les poissons démersaux des récifs sont majoritaires dans la production (45%). Les autres groupes incluent les espèces pélagiques (35%), dont le thon amené en grande partie par les courants somaliens, les mollusques (9%) et les crustacés (3%). La pêche en mer est assurée à 80% par 13 000 pêcheurs utilisant 3 000 équipements artisanaux, les 20% restants concernant la pêche industrielle et semi-industrielle (KMFRI, 2018). La pêche artisanale est essentiellement pratiquée dans une zone comprise entre 0 et 5 miles nautiques des côtes, quelques chalutiers pêchant la crevette opèrent dans les eaux intérieures (5 à 12 nautiques des côtes) et dans la ZEE, la pêche est dominée par des bateaux étrangers payant des licences au gouvernement kenyan, mais qui n'accostent pas sur le territoire. La flotte kenyane se compose de 3 ou 4 chalutiers peu profonds, tandis que des licences sont accordées à 30 à 40 thoniers senneurs (UE et Seychelles en majorité) et 4 à 9 palangriers (Extrême-Orient). L'Etat achetant le plus de licences au Kenya est les Seychelles (13 en 2015), suivi de l'Espagne (12) puis la France avec Mayotte (7) (*The Status of Kenyan Fisheries*, KMFRI, 2018).

Le Kenya est le 8^{ème} pays d'Afrique pour l'aquaculture, 6^{ème} en Afrique subsaharienne (moyenne 2018-2020). L'aquaculture représente 12,6% de la production totale de poissons au Kenya et est principalement continentale, avec 18 000 T de poissons produites par an, dont 14 000 T de *tilapia du Nil*. 95% de l'aquaculture se fait en eau douce, la mariculture est encore peu développée à cause du manque d'aliments appropriés qui entraîne un fort taux de mortalité des juvéniles. La production aquacole se fait globalement à petite échelle dans des systèmes extensifs utilisant des bassins en terre. Ces systèmes sont en polyculture et majoritairement destinés à l'autoconsommation. Les systèmes semi-intensifs et intensifs utilisent plutôt des cages, des étangs et des réservoirs en béton ou revêtus et pratiquent la monoculture de Tilapia ou de poissons-chats.

En synthèse, l'essentiel de la production se concentre sur les eaux continentales. La pêche marine reste minoritaire et plutôt informelle tandis que la pêche continentale représente 70% de la production totale. L'aquaculture continentale fournit 12,6% de la production, notamment du *tilapia* et du *poisson-chat africain*, tandis que la mariculture reste peu développée et représente une part négligeable.

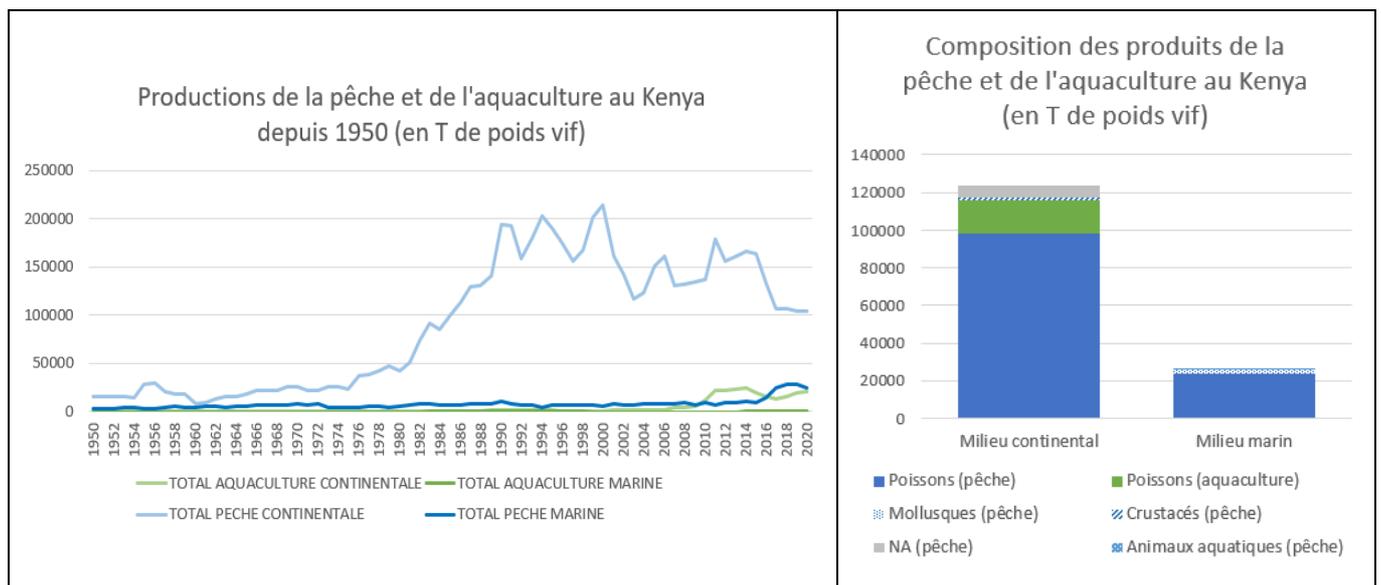


Figure 10 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

Consommation et dépendance aux importations

Une consommation de poissons globalement faible. Les kenyans consomment en moyenne 3 kg/pers/an de poissons, dont 2 kg/pers/an de poissons d'eau douce, un niveau plutôt bas comparé à la moyenne de 10 kg en Afrique, 20 kg dans le monde et 24 kg à Maurice. Les produits issus de la pêche et de l'aquaculture ne représentent qu'1,38% de l'apport protéique total des kenyans, contre 8% en Ouganda ou 18% aux Seychelles (FAO, 2022). La part de poisson dans l'apport total en protéines serait par ailleurs plus élevée dans les ménages considérés comme pauvres (Ole-Moiyoi, 2017).

Une dépendance aux importations de produits marins.

Avec le niveau de consommation actuel, le Kenya est dépendant à 20% des importations de poissons, mollusques et crustacés. Le pays est autosuffisant en céphalopodes et crustacés mais reste dépendant des importations de produits issus de la mer. La Chine, principal fournisseur du Kenya en maquereaux et tilapias, représente 64% des importations (*Trade Data Monitor, 2022*), bien que ces dernières aient chuté de 41% pendant la crise covid (octobre 2021 à octobre 2022). La Tanzanie est le deuxième exportateur vers le Kenya, pour des parts de marché évaluées à 23%. Bien que le Kenya reste peu dépendant des importations de poissons d'eau douce, on note entre 2019

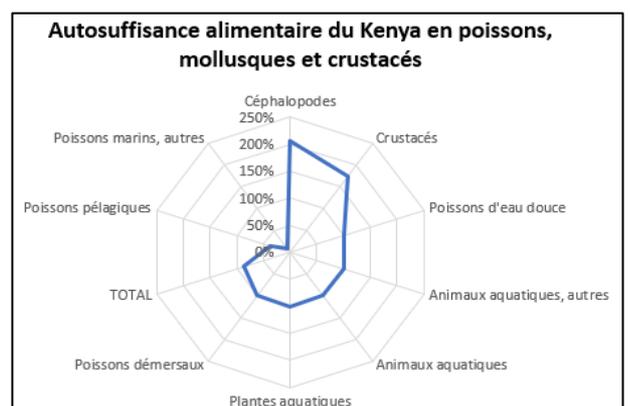


Figure 11 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) du Kenya en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020). Source FAO

et 2021 une augmentation des importations de poissons congelés en provenance de Chine. Les importations de tilapias congelés passent de 2500 T à 9700 T entre 2019 et 2021, tandis que celles de maquereaux congelés passent de 1600 T en 2019 à 4900 T en 2021.

Des exportations globalement faibles. Le Kenya exporte 7,6% de sa production, un chiffre inférieur à la moyenne Est-Africaine évaluée à 25%. Les principales exportations sont les poissons séchés (53% des exportations), suivis des filets de *perche du Nil* (11%) et des poulpes et pieuvres (9%). Le principal partenaire commercial du Kenya est la RDC qui représente 55% des exportations (*Trade Data Monitor*, 2022). Les exportations vers ce pays sont en augmentation : elles passent de 375 T en 2017 à 4 800 T en 2021, soit une augmentation de 1 180%. Les autres destinations à l'export sont plutôt disparates, bien que l'on retrouve chaque année l'Italie et les Pays-Bas.

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	134 960	31 990	10 230	156 660	2,95	86%	20%
Animaux aquatiques	10	0	0	10	0,00	100%	0%
Céphalopodes	1 970	10	960	950	0,02	207%	1%
Crustacés	700	120	420	400	0,01	175%	30%
Poissons démersaux	12 360	40	10	12 380	0,24	100%	0%
Huile de poisson	0	10	10	0	0,00	-	-
Huile de foie	0	20	0	20	0,00	0%	100%
Poissons d'eau douce	110 940	3 290	5 280	108 950	2,07	102%	3%
Autres poissons	1 070	13 830	960	13 950	0,27	8%	99%
Plantes aquatiques	400	0	0	400	0,00	100%	0%
Mollusques	0	50	10	40	0,00	0%	125%
Poissons pélagiques	7 510	14 620	2 580	19 560	0,34	38%	75%

Tableau 3 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Structuration des filières et principaux enjeux

Une filière peu structurée et un secteur de la transformation assez limité. Le secteur aquaculture-pêche relève désormais du ministère des mines, de l'économie bleue et des affaires maritimes. Le « *Fisheries management and Development Act* » de 2016 a permis de réorganiser la filière mais celle-ci reste toujours peu structurée. L'aquaculture et la pêche restent plutôt informelles et destinées à l'autoconsommation. La majorité du poisson est vendue immédiatement après débarquement et sa consommation reste locale (habitants, restaurants, hôtels). Les infrastructures de réception et de réfrigération sont très limitées, ce qui conduit à des pertes élevées, majoritairement dues à la dégradation du poisson (plus de 70 % des pertes totales). Les installations de transformation sont également peu développées : une dizaine de sociétés est en opération et la plus importante usine disposerait d'une capacité de traitement de 100 T/jour. La filière aquaculture s'organise quant à elle au sein de l'*Aquacultural Association of Kenya* et la filière pêche est représentée par le *Kenya Fisheries Service*, créé en 2016 et encore peu développé. Le secteur pêche marine dispose également d'un centre de recherche public sur la pêche et sur la biodiversité marine : le *Kenya Marine Fisheries Research Institute* (KMFRI), qui bénéficie de l'appui de la Banque mondiale. Quelques associations regroupent les acteurs kenyans, comme la *Kenya Fish Processors and Exporters Association* (AFIPEK), mais sont encore peu développées.

Des ressources surexploitées et des eaux continentales dégradées. La pêche étant majoritairement artisanale, les premiers miles de la ZEE sont surexploités, notamment vers Mombasa, Malindi et Lamu, tandis que les pêcheries de concombres de mer et de requins nécessitent des interventions de gestion. En ce qui concerne les zones hauturières, l'évaluation des stocks de thon de l'océan Indien réalisée en 2017 indique que les thons à nageoires jaunes et de thon rouge du sud sont surpêchés. Par ailleurs, le sujet de la pollution des eaux intérieures devient une préoccupation majeure, notamment dans le lac Victoria où le mauvais traitement des déchets dans les zones alentours, couplé à l'érosion du sol, détériore la qualité des eaux. Leur forte concentration en nutriments engendre le développement de plantes invasives comme les jacinthes d'eau.

Un potentiel en aquaculture peu exploité et un fort enjeu au niveau de l'alimentation des poissons. Le Kenya est classé septième pour la production aquacole en Afrique (après Egypte, Nigeria, Ghana, Ouganda, Zambie et Tunisie) mais seulement 0,014 % des 1,4 million d'hectares de sites potentiels seraient utilisés. La filière est dominée par l'entreprise Victory Farm, qui a des bassins et cages dans le lac Victoria et produit plus d'1,5 million de poissons par mois. Toutefois, le manque de connaissances, de soutien financier et de capacité d'innovation, en génétique notamment, limite le développement de l'aquaculture au Kenya. Le secteur des aliments pour poissons présente toutefois un fort enjeu, l'alimentation représente au moins 60% du coût de production en aquaculture et constitue le principal défi des aquaculteurs. Le peu d'acteurs présents au Kenya est assez mal coordonné et la qualité des aliments pour poissons n'est pas ou très peu contrôlée. Les fournisseurs d'aliments pour animaux vendent alors des produits à faible teneur en protéines brutes. Le Kenya, qui importe actuellement 7 000 tonnes d'aliments pour poissons par an, disposerait cependant de bonnes conditions pour la culture d'*Artemia*, petit crustacé très utilisé dans l'alimentation des poissons marins juvéniles, et pourrait rejoindre des leaders mondiaux comme le Vietnam.

Politiques publiques, projets et dynamique actuelle

La loi sur la gestion et le développement de la pêche de 2016 est le principal instrument juridique régissant le développement et le contrôle du secteur national de la pêche et de l'aquaculture. Elle a été mise en place en même temps que le département de la pêche et de l'économie bleue, rattaché jusqu'à fin 2022 au ministère de l'agriculture. Ce texte encadre par exemple l'introduction d'espèces exotiques ou de poissons génétiquement modifiés, et est à l'origine du Kenya Fisheries Service (KeFS), de la *Kenya Fish Marketing Authority* et du *Fish Levy Trust Fund*.

Le plan Kenya vision 2030, reconnaît l'aquaculture comme un projet phare pour contribuer à l'économie nationale et aux enjeux de sécurité alimentaire. La Vision 2030 est mise en œuvre par des plans à moyen-terme de 5 ans et comporte une partie consacrée à l'économie bleue. Des avancées ont déjà été réalisées, notamment grâce au programme de relance économique qui a nécessité un investissement de 5,7 milliards KES du Gouvernement entre 2009 et 2012. Ce programme destiné à soutenir l'aquaculture a notamment permis la construction de 48 000 bassins dans 219 circonscriptions. Les autres programmes concernent la mise en place d'infrastructures (construction d'un marché aux poissons à Likoni et Malindi, rénovation des complexes de pêche de Liwatoni et Mombasa), la formation des acteurs et l'attribution de licences de pêche. La mise en œuvre et la portée de ces programmes semblent toutefois assez limitées à ce jour.

Dans un contexte de forte insécurité alimentaire, l'aquaculture-pêche est mise en avant. Malgré une organisation du secteur à améliorer, le secteur aquaculture-pêche s'est développé ces dernières années et est considéré comme une filière clé pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Plusieurs plans de développement ont été adoptés ces dernières années. Par exemple, l'*Aquaculture Business Development Programme* couvre la période 2017-2026 et a nécessité un investissement de 144.5 MUSD du Gouvernement et de l'IFAD notamment. Le plan consiste à développer l'aquaculture chez les petits exploitants ainsi que la chaîne de valeurs. Le projet *Kenya Marine Fisheries and Socio-Economic Development* (KEMFSED) mis en œuvre par le Gouvernement avec le soutien de la Banque mondiale a sollicité un financement de 100 MUSD. Le projet qui s'étale sur 2020-2025 a pour but d'améliorer la gestion des pêches et de la mariculture et de permettre l'accès à des revenus complémentaires dans les communautés côtières.

Communauté d'Afrique de l'Est – Ouganda Par le SE de Kampala



L'Ouganda, champion de l'aquaculture en Afrique de l'Est

Avec environ 20 % de sa surface couverte par les eaux continentales, l'Ouganda dispose d'un énorme potentiel d'exploitation de ses ressources halieutiques, tant par la pêche de capture que par la production aquacole. Le secteur représente 2% du PIB et 3,8% des recettes totales d'exportation, il génère des revenus pour les 5,3 millions d'acteurs intervenant tout au long de la chaîne de valeur de la filière et contribue pour 30% à l'apport en protéine animale du pays. Dépendant à plus de 80% de la pêche de capture, le secteur est confronté à la diminution des stocks de poissons, elle-même liée à la pollution aquatique associée à une faible application des réglementations. Si on observe depuis quelques années une amélioration, la situation reste fragile, mettant en exergue la nécessité d'adopter un cadre réglementaire permettant une gestion durable de cette ressource. Concernant l'aquaculture, qui a connu au cours des 15 dernières années une hausse spectaculaire, son développement pâtit désormais de l'insuffisance d'investissements.

Une production favorisée par l'étendue des lacs

18 % du territoire ougandais est couvert par les eaux continentales, offrant au pays un énorme potentiel d'exploitation des ressources halieutiques, tant par la pêche de capture que par la production aquacole. Exclusivement continentale, la pêche est importante en Ouganda, tant pour la subsistance que pour la génération de revenus commerciaux. Depuis plus d'une décennie, le sous-secteur de la pêche qui représente 2% du PIB, est la troisième source de devises étrangères du pays. Au cours de l'exercice 2021/22, les exportations ont généré 135,3 MUSD, soit 3,8% des recettes totales d'exportation. Le secteur employait en 2020 5,3 millions de personnes, dont plus de 1,2 million dans la pêche et plus de 4 millions dans les activités aval de la chaîne de valeur (intermédiaires, transformation et commercialisation).



La production de poisson (646 822 T en moyenne annuelle sur la période 2018-2020) repose très largement sur la pêche de capture, qui représente 83% de la production, dont plus de 80% provient des Lacs Victoria et Albert (Fig.1). Si les eaux de l'Ouganda contiennent un nombre important d'espèces de poissons (plus de 300 espèces recensées), les exploitations commerciales ou de subsistance se concentrent sur quelques-unes d'entre elles : les Cyprinidés (44% des captures), la *perche du Nil* (17%), *Brycinus nurse* (14%) et les Tilapias (9%).

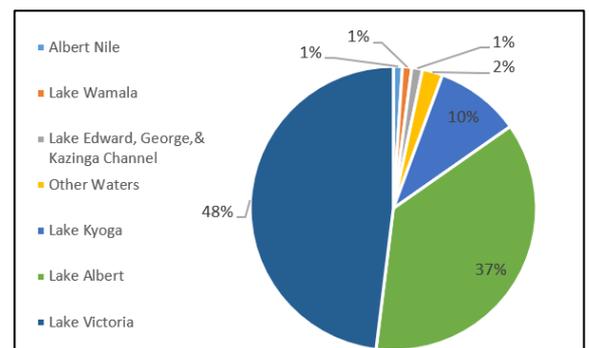


Figure 12 : Pêche par cours d'eau, moyenne 2014 – 2018

L'industrie aquacole, en pleine croissance, place le pays au deuxième rang des producteurs de poissons d'élevage en Afrique sub-saharienne. La production est passée de 10 815 tonnes à 123 897 tonnes entre 2005 et 2020. Sur la période 2018-2020, la production moyenne annuelle a atteint 110 192 tonnes, dont 70 % de tilapia du Nil et 30 % de poisson-chat. En 2020, le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie animale et de la Pêche, recensait 20 000 aquaculteurs, majoritairement des petits exploitants pratiquant l'aquaculture extensive et semi-intensive en étangs (25 000 recensés) et en cages (3 000). La production varie entre 1,5 T/ ha/ an pour les agriculteurs de subsistance et 15 T/ha/an pour les pisciculteurs commerciaux, contre un rendement pouvant atteindre 23,2 T/ha/an dans les stations de recherche, situation qui s'explique par l'insuffisance des moyens (moyens financiers, formation, etc...). Le ministère a identifié 31 districts propices au développement de la pêche et de l'aquaculture sur la base de facteurs naturels et socio-économiques. Ces districts sont situés autour des principaux systèmes d'eau du pays, notamment le croissant du lac Victoria, le bassin du lac Kyoga, le bassin versant du Nil, le complexe Edward-George et les lacs Koki.

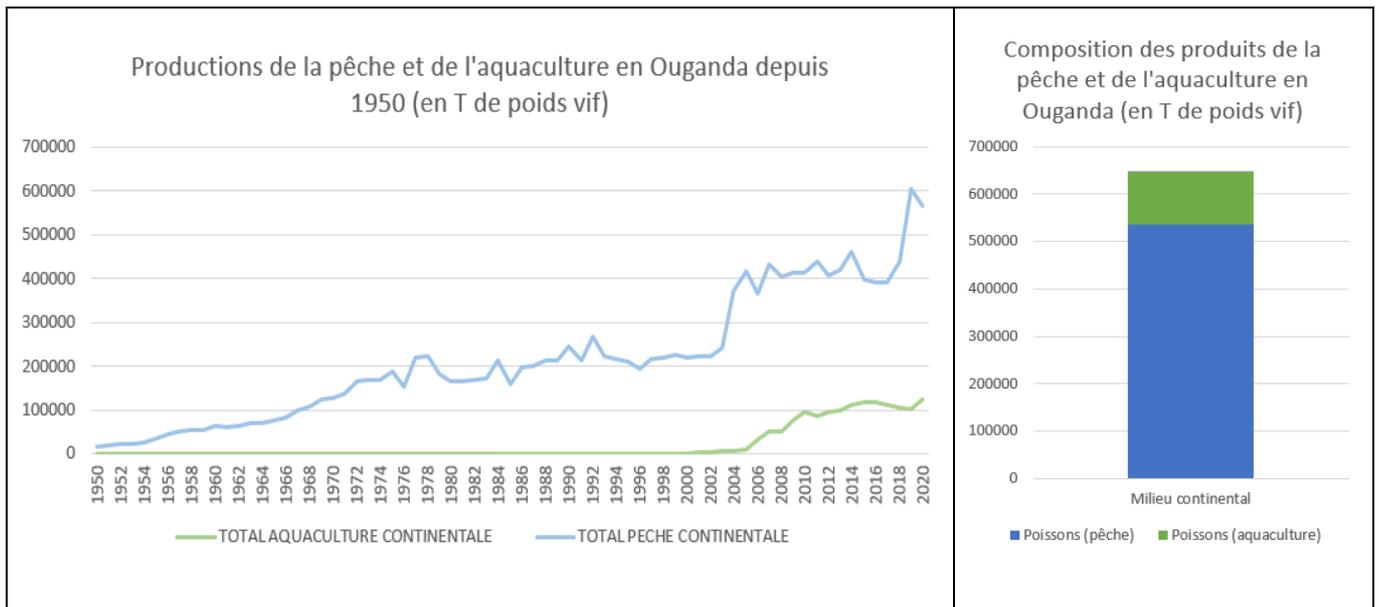


Figure 13 : Composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Gauche) et Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Droite), Source : FAO

Consommation et dépendance aux importations

Avec un niveau de consommation supérieur à la moyenne du continent, le poisson est important pour la sécurité alimentaire du pays. La consommation moyenne nationale de poisson est estimée à 13,6 kg/pers/an (10kg pour l'Afrique subsaharienne et 5,8 kg pour l'Afrique de l'Est). Cela représente 30% de l'apport en protéines animales selon la FAO. Les consommateurs préfèrent généralement le poisson frais, mais le fumage, le séchage au soleil et le salage par les transformateurs artisanaux (dont beaucoup sont des femmes) sont effectués pour prolonger la durée de conservation.

Une faible dépendance aux importations sauf pour les produits de la mer, encore peu consommés cependant. L'Ouganda dépend peu des importations pour sa consommation locale de poisson : seulement 1,55% est importé. En raison de son enclavement, le pays est dépendant des importations de produits marins, notamment d'abats de poissons en provenance de Tanzanie ou de préparations de sardines du Maroc, mais le niveau de consommation reste cependant très marginal. En effet, 98,9% de la consommation locale est constituée de poissons d'eau douce, (dont 0,32% seulement satisfaite par les importations).

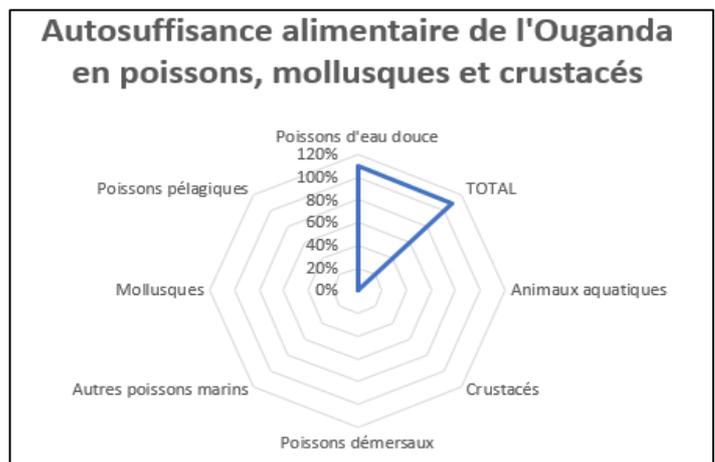


Figure 14 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) de l'Ouganda en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020), Source : FAO

Des exportations modérées. L'Ouganda exporte 9% de sa production, pour une recette de 118 MUSD en 2021. Les exportations de poissons sont dominées à 60% par les filets de *Perche du Nil* sous diverses formes (congelés ou non), suivis par les abats de poisson (têtes, queues, etc...) qui représentent 30% des exportations. Le plus gros client pour la première catégorie de produits est la Belgique, tandis que les abats de poissons sont envoyés quasi exclusivement vers Hong-Kong et la Chine. On note également quelques exportations de sardines préparées (2,4 MUSD en 2021).

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	651 810	9 337	58 507	602 627	13,6	108,16%	1,55%
Animaux aquatiques	0	3	0	3	0,0	0,00%	100%
Céphalopodes	0	0	0	0	0,0	-	-
Crustacés	0	23	0	23	0,0	0,00%	100%
Poissons démersaux	0	3	0	3	0,0	0,00%	100%
Huile de poisson	0	0	0	0	0,0	-	-
Huile de foie	0	0	0	0	0,0	-	-
Poissons d'eau douce	651 810	1 917	58 007	595 710	13,4	109,42%	0,32%
Autres poissons marins	0	5 100	0	5 100	0,1	0,00%	100%
Plantes aquatiques	0	0	0	0	0,0	-	-
Mollusques	0	10	0	7	0,0	0,00%	100%
Poissons pélagiques	0	2 280	500	1 780	0,0	0,00%	128,09%

Tableau 4: Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Structuration des filières et principaux enjeux

Une filière insuffisamment régulée et une transformation locale faible. Les pêcheurs sont principalement des pêcheurs artisanaux, disposant d'outils et techniques rudimentaires. Certains pêcheurs opèrent avec leurs propres bateaux, tandis que d'autres utilisent des bateaux appartenant à des collecteurs ou des transformateurs de poisson. En raison de l'insuffisance des infrastructures de conservation, les pêcheurs sont souvent contraints de vendre leurs poissons immédiatement après leur pêche aux transformateurs ou aux négociants locaux à des prix relativement faibles. Les collecteurs de poissons ou les agents des usines ont une influence très forte sur les prix, qui s'imposent aux pêcheurs. La transformation de poisson est insuffisante et, comme la plupart des industries agro-alimentaires, ce secteur fonctionne en dessous de la capacité installée (moins de 30% selon *National Planning Authority*). La capacité de transformation se situe au niveau de la transformation primaire, les 12 usines de transformation du poisson ne traitant que des filets de poisson, du poisson haché, du poisson salé et du poisson séché/fumé. Il n'y a pas de capacités de transformation secondaire du poisson (poisson soluble, ensilage de poisson, huiles de poisson, farine de poisson, ...), sans doute en raison des exigences élevées en matière de capital. Une seule entreprise, *Uganda Fish Skin Tannery*, transforme la peau de poisson en cuir pour l'exportation. Les déchets de la pêche (pouvant servir à la fabrication de produits cosmétiques ou pharmaceutiques) ne sont pas valorisés.

Le secteur est confronté à la baisse des stocks de poissons qui se traduit par une diminution des volumes et de la taille des poissons capturés. Après une hausse de +98% entre 1997 et 2007, on observe un tassement (voire, certaines années une baisse) de la production jusqu'en 2017 (389 629 tonnes contre 431 500 tonnes en 2007). Cette évolution s'explique par la surpêche, la pollution aquatique et la montée des eaux qui perturbe les pratiques de pêche et contribue à la disparition des poissons en raison de la désoxygénation. Faute de matière première, le nombre d'usines de transformation, est passé de 20 à 12 entre 2012 et 2017 (et ces dernières fonctionneraient actuellement en dessous de leur capacité). L'application rigoureuse des règlements de la pêche, avec notamment le soutien de l'armée (qui a mis en place, à partir de 2017, des unités de protection de la pêche) a permis d'inverser la tendance en 2018 (536 629 tonnes en moyenne annuelle de 2018 à 2020 contre 413 209 sur la décennie précédente). Outre cette intervention, qui aurait permis une reconstitution à court terme des stocks, les autorités doivent adopter des mesures permettant une gestion durable des ressources tout en protégeant les moyens de subsistance des personnes qui y travaillent. Ainsi, plusieurs mesures sont en discussion, notamment la création d'un poste de responsable de la pêche pour superviser le secteur, l'augmentation des sanctions pour la pêche illégale et la mise en place d'une unité de surveillance paramilitaire, semblable aux gardes forestiers qui gèrent les parcs nationaux. En parallèle, le gouvernement tente d'encourager le développement de l'aquaculture, à l'instar du projet de développement de deux "aquaparc", dans les districts d'*Apac* et de *Kalangala*, abritant des éclosiers, des magasins d'aliments pour animaux, des bassins d'élevage et des unités de production, soutenu par l'Union Européenne.

Après avoir subi, à trois reprises, au cours de la décennie 90, l'interdiction d'exporter son poisson vers l'Union Européenne, en raison de préoccupations liées à la salmonelle, au choléra et à l'utilisation de poisons, la filière semble plus attentive au respect des normes. Les usines de transformation du poisson et le gouvernement ont renforcé les systèmes de test, avec le soutien de l'Union Européenne.

Politiques publiques, projets et dynamique actuelle

Le secteur est régi par la loi sur la pêche (Cap. 197) de 1951, consolidée en 2000 et qui couvre le contrôle de la pêche, la conservation du poisson, l'achat, la vente, la commercialisation et la transformation du poisson, et les questions connexes. La loi impose, entre autres, des restrictions sur certaines activités de pêche et sur l'utilisation de navires de pêche par des non-ressortissants, prévoit l'octroi de licences aux navires de pêche et des périodes de fermeture, interdit l'utilisation de poison, accorde des pouvoirs au ministre pour contrôler certaines méthodes de pêche et réglemente l'introduction ou le transfert de poissons (non indigènes) ou de leurs œufs. Le ministre peut, par décret statutaire, accorder à certaines personnes des dérogations aux dispositions de la loi, soit de manière générale, soit en ce qui concerne une zone ou des eaux particulières. Par ailleurs, depuis novembre 1990, l'Ouganda fait partie de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. L'Ouganda a signé l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons mais la ratification est toujours en cours. L'Ouganda est membre du CIFAA (*Committee for Inland Fisheries and Aquaculture of Africa*) et de la LVFO (*Lake Victoria Fisheries Organization*), étant le pays hôte de cette dernière. Le secteur de l'aquaculture est régi par la réglementation de 2003 qui réglemente les pratiques aquacoles, notamment au niveau commercial.

La pêche (continentale) et l'aquaculture font partie des dix filières agricoles¹ prioritaires identifiées par le National Development Plan 2020/21-2024/25, notamment par le programme d'agro-industrialisation durable, qui vise une augmentation des exportations de produits agricoles transformés, permettant une hausse des exportations de 0,935 Md USD à 2,7 Mds USD sur la période. Pour le poisson, l'objectif est de faire passer les recettes de 146,6 MUSD en 2019/20 à 698 MUSD en 2024/25. Le poisson a été retenu en raison de son avantage significatif pour la sécurité alimentaire et la nutrition mais aussi en raison de son impact sur les recettes d'exportation. Ce programme a pour objectif d'encourager les investissements et le renforcement des compétences des acteurs pour accroître les capacités de transformation et la valeur ajoutée produite sur place.

L'Ouganda a bénéficié de l'initiative "One World - No Hunger" de la GIZ, visant entre autres à soutenir une pêche responsable et durable. L'initiative a aussi aidé les communautés locales à obtenir une écocertification pour la production de la perche du Nil. La Délégation de l'UE a financé, à hauteur de 10,25 M€, de 2016 à 2020, le projet le PESCA (*Promoting environmentally sustainable commercial aquaculture project in Uganda*), visant à soutenir le développement d'une aquaculture commerciale écologiquement durable en Ouganda.

¹ Café, thé, pêche, cacao, coton, huile végétale, viande bovine, maïs, produits laitiers et manioc

Communauté d'Afrique de l'Est – Rwanda Par l'Ambassade de France au Rwanda

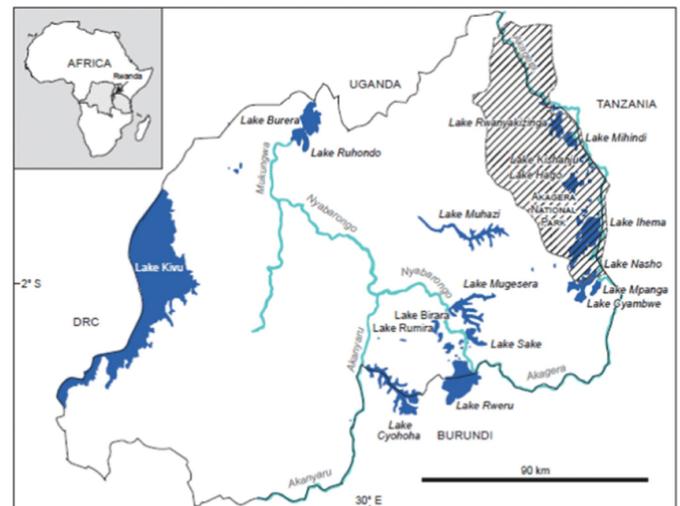


Le pays concentre sa stratégie sur le repeuplement des lacs pour augmenter la production

Le Rwanda, pays ne disposant pas de côtes marines, est globalement en retard sur le secteur de la pêche. Cantonné à la pêche dans les rivières et les lacs, le gouvernement semble désormais faire de la production et la consommation de poisson une priorité pour les années à venir. Néanmoins, les défis restent immenses tant la consommation par habitant et par an reste faible. Le secteur reste dominé par une pratique artisanale et traditionnelle tandis que le pays est très largement dépendant des importations. Enfin, la faible diversité des espèces, la géographie du pays et le changement climatique compromettent d'autant plus les objectifs annoncés par le gouvernement.

Une production faible et concentrée dans le lac Kivu

L'industrie de la pêche et de l'aquaculture au Rwanda représente environ 250 000 emplois directs ou indirects mais reste très majoritairement artisanale et traditionnelle. Le Rwanda dispose de 24 lacs, dont 17 utilisés pour la pêche, représentant 8% de son territoire. 45% des captures du pays provient du lac Kivu, le reste est pêché dans les lacs *Muhazi*, *Burera* et *Ruhondo*. La production annuelle de poissons s'élève à 43 560 T. Environ 10%, soit 4 000 T, proviennent de l'aquaculture tandis que 90% sont issus de la pêche. Les principales espèces au Rwanda sont la *Limnothrissa miodon* (*Isambaza* au Rwanda), le *Tilapia du Nil*, le poisson chat, le *prooptère éthiopien*, et la carpe. Néanmoins, le *Tilapia* représente l'écrasante majorité de la consommation de poissons dans le pays (90%).



Si la pêche traditionnelle connaît des difficultés, l'aquaculture est au contraire en plein essor. En effet, le pays a particulièrement misé sur les fermes aquatiques pour augmenter sa production de poisson. En 2022, le pays comptait 1583 bassins piscicoles (contre 1087 en 2020) couvrant 252 ha. La production grâce aux bassins de piscicultures est passée de 461 T en 2020 à 491 T en 2021. Il existe par ailleurs 211 cages piscicoles sur le lac Kivu et 131 sur le lac Muhazi.

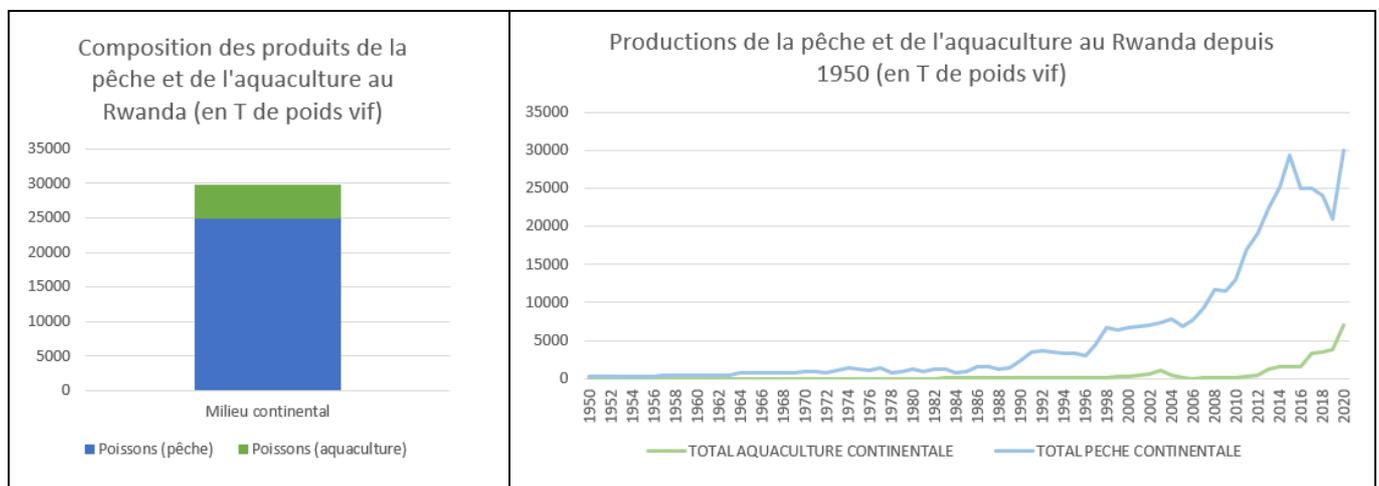


Figure 15 : Composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Gauche) et Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Droite), Source : FAO

Consommation et dépendance aux importations

Le Rwanda se situe parmi les derniers pays au monde en termes de consommation de poisson par habitant et par an. En effet, avec 2,3 kg/an/personne, le Rwanda est largement en deçà de la moyenne de 10 kg en Afrique et 20 kg dans le monde. Comme pour la plupart des produits alimentaires, le poisson connaît également une augmentation de son prix de vente : début 2022, le kg de tilapia s'échangeait pour 2,7 à 3,5 USD contre 4,3 à 5 USD début 2023. Cette inflation rend d'autant plus difficile l'accès à des protéines de poissons pour la population rwandaise.

Si diverses initiatives ont été mise en place au Rwanda pour augmenter la production de poissons, il n'en demeure pas moins que le pays reste fortement dépendant des importations.

Le pays importe toujours plus de poissons de Tanzanie mais surtout de Chine, Japon ou Corée du Sud (pour les poissons surgelés). En 2020, le volume d'importation de poissons représentait 35 700 tonnes (soit 36 MUSD) en nette progression par rapport aux 22 500 tonnes (environ 22 MUSD) en 2017. En 2021, les importations de poissons représentaient 46 MUSD (+105% par rapport à 2017), dont près de la moitié provenait de Chine, à la faveur d'une demande grandissante. De plus, le Rwanda est également un marché pour le réexport puisque 99% des exportations de poissons du Rwanda vont vers la RDC, représentant 31,5 MUSD, la majorité ne faisant que transiter par le territoire depuis la Chine. Ce réexport transite principalement par les postes frontières de *Cyangugu* et *Gisenyi* et desservent l'Est de la RDC.

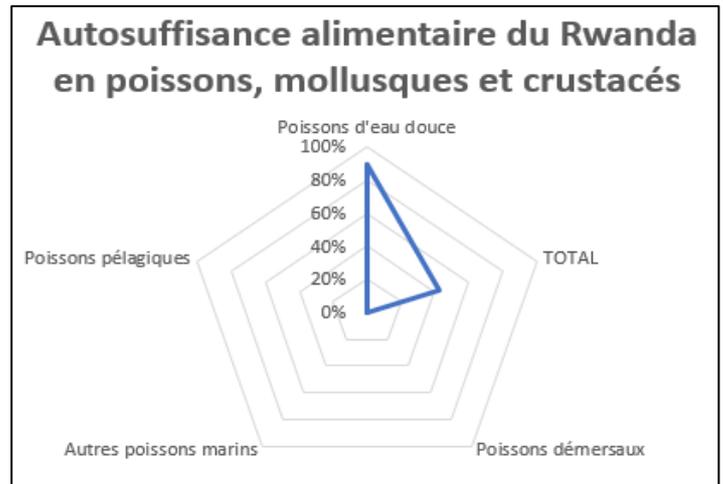


Figure 16 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) du Rwanda en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020), Source : FAO

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	25683	43067	8623	60140	4,8	43%	72%
Animaux aquatiques	0	0	0	0	0,0		
Céphalopodes	0	0	0	0	0,0		
Crustacés	0	7	7	0	0,0		
Poissons démersaux	0	7	0	7	0,0	0%	100%
Huile de poisson	0	0	0	0	0,0		
Huile de foie	0	0	0	0	0,0		
Poissons d'eau douce	25683	6123	3097	28720	2,3	89%	21%
Autres poissons marins	0	27163	140	27027	2,1	0%	101%
Plantes aquatiques	0	0	0	0	0,0		
Mollusques	0	9767	5380	4387	0,3	0%	223%
Poissons pélagiques	25683	43067	8623	60140	4,8	43%	72%

Tableau 5 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Structuration des filières et principaux enjeux

L'enjeu principal de la pêche naturelle au Rwanda réside dans l'épuisement des ressources en poissons des principaux lacs du pays. Le gouvernement est obligé de régulièrement suspendre les autorisations de pêche sur le lac *Kivu* pour des durées de 2 mois ou d'imposer des tailles de pêche supérieures afin de permettre la reproduction des espèces poissonnières du lac. Le gouvernement a également démarré un programme de repeuplement dans certains lacs à travers le transfert de poissons élevés dans des bassins. Enfin, les activités illicites de pêche et la surpêche contribuent à détériorer l'habitat des poissons et accélèrent l'épuisement des stocks. Le gouvernement a toutefois mis en place davantage de contrôle et de sanctions pour contrer cette pêche illégale. Entre 2019 et 2022, la police rwandaise a annoncé la confiscation de 30 000 filets de pêche (certains pêcheurs utilisant même des moustiquaires pour leurs activités) et la saisine de 3 000 bateaux qui opéraient sur les lacs du pays.

Outre la pêche INN, certains scientifiques ont également analysé les conditions géographiques et biologiques du manque de poissons dans les lacs rwandais. Selon ceux-ci, l'altitude des lacs et leur température ne favoriseraient pas le développement de plusieurs types de poissons, le tilapia étant réputé pour être assez résistant aux conditions extérieures. Une étude de la *Auburn University* considérait que les eaux des lacs rwandais étaient trop froides pour les poissons d'eaux chaudes et trop chaudes pour les poissons d'eaux froides. Le tilapia du Rwanda se reproduit ainsi moins que celui présent en Ouganda selon cette même étude. S'il existe des raisons scientifiques à la faible croissance de la population de poissons au Rwanda, l'impact du réchauffement climatique pourrait d'autant plus aggraver cette situation. Le Rwanda étant particulièrement vulnérable au changement climatique, il devient nécessaire pour le pays de se doter d'une industrie de la pêche plus robuste.

L'alimentation pour poisson est également un enjeu majeur. Alors que le pays ne disposait d'aucun producteur d'aliments pour poissons en 2018, le gouvernement est parvenu à attirer 3 usines de production dans le pays (*Huye, Kigali et Rwamagana*). Ces usines ont permis d'approvisionner de façon régulière la plupart des piscines aquacoles du pays tout en réduisant les prix par rapport à l'alimentation importée. Enfin différentes expérimentations ont cours sur l'utilisation de la *Black Soldier Fly* pour l'alimentation des poissons. Ces expérimentations permettraient d'obtenir un produit peu cher et particulièrement riche en protéine.

Politiques publiques, projets et dynamique actuelle

Le gouvernement du Rwanda a mis en place une stratégie visant à augmenter la production de poissons dans le pays. Cette stratégie, contenue dans le *Strategic Plan for the Agricultural Sector (PSTA 4)* de 2018-2024 vise à atteindre une production de 112 000 tonnes par an pour le pays. Afin de soutenir cette ambition, le gouvernement a annoncé le lancement de divers plans de soutien au secteur ces dernières années. Le dernier en date de 15 MUSD, financé par *ENABEL*, annoncé début janvier 2023 porte sur l'augmentation de la production par aquaculture.

Afin de subvenir aux besoins des bassins de pisciculture, le Rwanda a mis en place douze écloseries de poissons à travers le pays. Ces écloseries peuvent produire 40 millions d'alevins permettant de contribuer au repeuplement et remplacement de poissons dans les bassins. La majorité des poissons d'écloseries sont des tilapias même si le poisson chat est également produit. Fin 2022, une société néerlandaise a également annoncé l'ouverture d'une ferme d'aquaculture dans le parc national de l'*Akagera* avec le soutien du gouvernement des Pays-Bas. Afin de favoriser les investissements dans le domaine, le gouvernement du Rwanda a changé la loi pour faciliter l'octroi de licences d'aquaculture.

Communauté d'Afrique de l'Est – Tanzanie

Par le SE de Dar es Salam



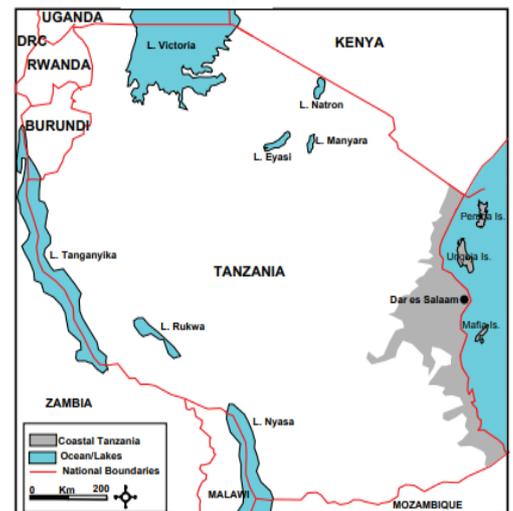
La pêche continentale représente 90% de la production totale

La production de poisson en Tanzanie est d'environ 376 000 tonnes par an, l'essentiel de la production étant concentrée dans les eaux intérieures. La pêche maritime reste minoritaire et plutôt informelle, tandis que la pêche continentale représente 90% de la production totale. Les principales espèces commerciales présentes en eau douce sont le cyprinidé argenté (Dagaa), le tilapia du Nil (Sato) et la perche du Nil (Sangara), qui représentent ensemble 90% des captures en eau douce. Cependant, l'aquaculture et la pêche restent des secteurs informels et mal organisés. La Tanzanie est autosuffisante en produits halieutiques, elle exporte 14,6% de sa production. Le gouvernement met en œuvre divers plans et stratégies, dont le Troisième plan quinquennal de développement national (2021/22-2025/26), le Manifeste du CCM (2020-2025) qui vise à réformer le secteur de la pêche. Malgré ces bonnes intentions et les initiatives prises par le gouvernement, le secteur de la pêche est miné depuis quelques années par la pêche illégale, qui menace divers produits halieutiques du pays.

La production du pays est dominée par la pêche continentale

L'industrie de la pêche en Tanzanie a un grand potentiel de croissance économique et de sécurité alimentaire.

Le secteur de la pêche fournit environ 200 000 emplois directs, tandis que 4,5 millions de personnes (environ 35 % de l'emploi rural) dépendent indirectement des activités de pêche. Le secteur de la pêche contribue à environ 1,75% du PIB et 3% des recettes d'exportation nationales. La Tanzanie dispose d'abondantes ressources halieutiques et le total des masses d'eau intérieures couvre environ 6,5% de la superficie totale du pays. La reproduction et les captures sont concentrées dans les eaux intérieures, les principaux lacs étant le lac Victoria (35 088 km²), le lac Tanganyika (13 489 km²), le lac Nyasa (5 760 km²), le lac Rukwa (3 000 km²), le lac Eyasi (1 000 km²) et environ 1 000 km² d'autres petits lacs. Sur le plan marin, la Tanzanie a un littoral de 1 424 km, une mer territoriale d'environ 64 000 km² et une ZEE de 200 milles marins couvrant une superficie de 223 000 km². Le rendement maximal durable estimé des ressources aquatiques du pays est d'environ 750 000 T, laissant environ 300 000 T à produire. En outre, le développement de l'aquaculture a le potentiel d'augmenter considérablement l'offre de poisson. S'il est correctement exploité, le secteur de la pêche peut être un moteur de la croissance économique, une source de nourriture et d'emplois, la base du développement socio-économique et de l'industrialisation.



Les poissons issus de la pêche continentale restent majoritaires dans la production tanzanienne. La production de poisson en Tanzanie est d'environ 376 000 T par an, l'essentiel de la production étant concentrée dans les eaux intérieures. La pêche maritime reste minoritaire et plutôt informelle, tandis que la pêche continentale représente 90% de la production totale. Environ 95% des poissons proviennent de la pêche artisanale et le reste de la pêche commerciale à grande échelle. Les principales espèces commerciales trouvées en eau douce sont le cyprinidé argenté, le tilapia du Nil et la perche du Nil, qui représentent ensemble 90% des captures en eau douce. Le lac Victoria, qui est partagé entre trois pays (Tanzanie à 51%, Ouganda à 43% et Kenya à 6%) est la plus importante source de poissons, d'emplois, de revenus et de revenus d'exportation pour le secteur de la pêche en Tanzanie.

Avec des captures maximales autorisées estimées à environ 750 000 T pour la Tanzanie (hors ZEE qui reste sous utilisée), il existe une marge de croissance dans le secteur. La ZEE tanzanienne reste sous-utilisée par les opérations de pêche nationales, un problème clé auquel le pays continue de s'attaquer activement. Dans la ZEE, la pêche est dominée par des navires étrangers payant des licences au gouvernement tanzanien, mais qui n'accostent pas sur le territoire. Les opérations de pêche industrielle et semi-industrielle restent largement absentes, puisque 95% des prises de pêche sont attribuées à la pêche artisanale à petite échelle. Conformément

aux tendances mondiales, la pêche en Tanzanie n'a pas connu de croissance substantielle depuis le début du XXI^{ème} siècle, restant relativement stable outre une récente augmentation des rendements due aux efforts visant à minimiser la pêche illégale. Cela a conduit à des niveaux de consommation de poisson par habitant bien inférieurs aux moyennes internationales, car la production n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique.

La contribution du secteur de l'aquaculture est actuellement faible, à environ 4,7% de la production totale de poisson. Cependant, elle a considérablement augmenté ces dernières années, passant de 3 500 T en 2011 à 19 000 T en 2021. L'aquaculture en Tanzanie est principalement pratiquée en eau douce, le Tilapia du Nil étant le poisson d'élevage dominant, représentant plus de 90% de la production aquacole totale. La production d'eau douce est caractérisée par environ 27 979 étangs en terre ou en béton à prédominance vivrière, 431 cages et quelques systèmes d'aquaculture en recirculation (semi-intensifs et intensifs), pratiquant la monoculture de tilapia ou de poisson-chat. Bien qu'encore sous-développée, la mariculture est également pratiquée dans les zones côtières de la Tanzanie, notamment autour des îles de Zanzibar, et produit actuellement une variété d'espèces marines, notamment des crevettes marines, des mollusques, des concombres de mer, des crabes et des algues. La Tanzanie est le premier producteur d'algues d'Afrique subsaharienne : elle représente 83% de la production. Les espèces cultivées sont principalement des *Eucheuma*, algues rouges à usage alimentaire, issues de la mariculture.

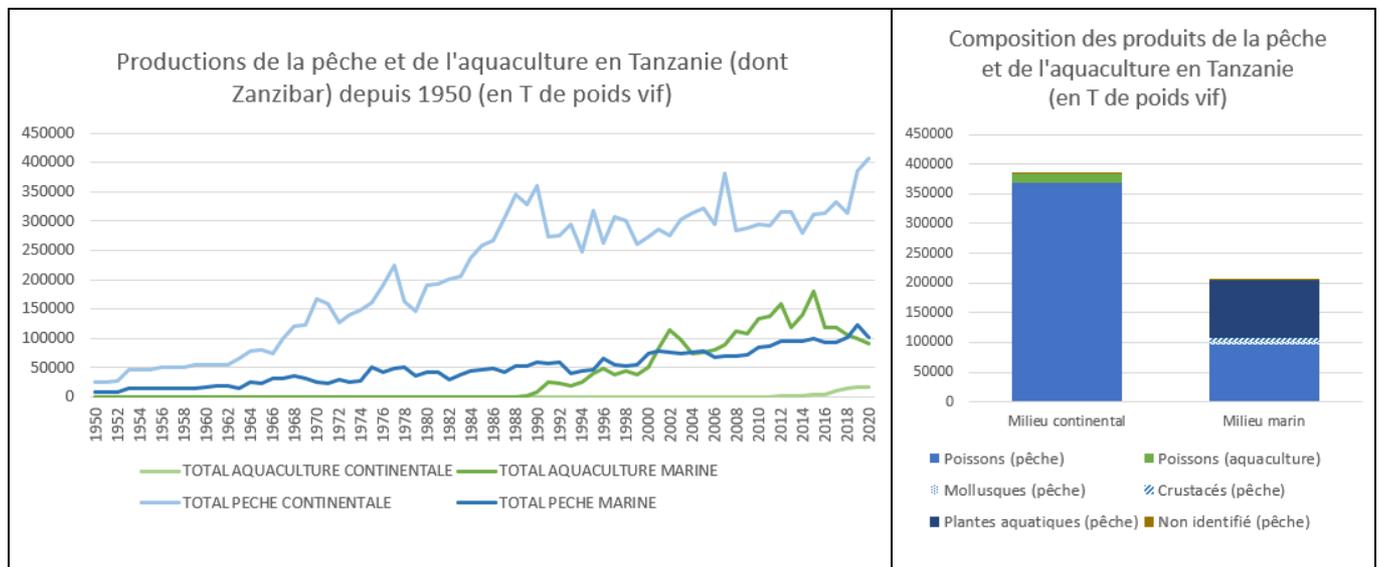


Figure 17 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

Consommation et augmentation des exportations

Les Tanzaniens consomment en moyenne 6,6 kg/pers/an de poisson, dont 5 kg/pers/an de poissons d'eau douce, un niveau faible par rapport à la moyenne de 10 kg en Afrique, 20 kg dans le monde et 24 kg à l'île Maurice, mais deux fois supérieur à celui du Kenya. La faible consommation par habitant est principalement due à l'offre de poisson, qui est restée relativement stable autour de 300 000 tonnes par an depuis 1990, alors que la population a plus que doublé durant la même période (61 millions en 2022). Avec le niveau de consommation actuel, la Tanzanie ne dépend qu'à 4% des importations de poissons, pélagiques et crustacés, mais le pays est autosuffisant en produits halieutiques.

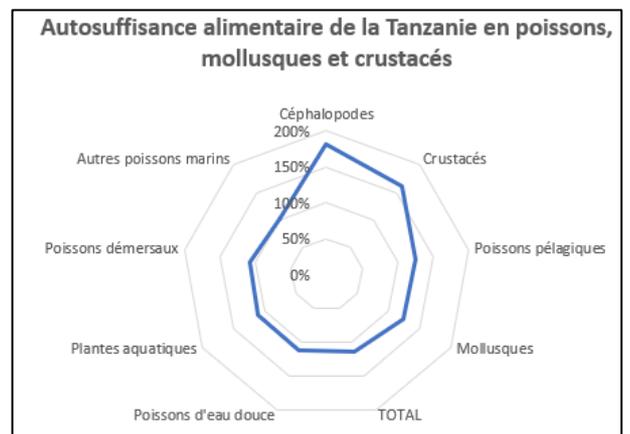


Figure 18 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) de la Tanzanie (moyenne 2018-2020). Source : FAO

Augmentation globale des exportations. La Tanzanie a exporté 14,6% de sa production entre 2018 et 2020, et les recettes enregistrées en 2021 atteignent 164 MUSD. Les principales exportations sont les filets de poisson (notamment de Perche de Nil) préparés ou non qui représentent 85% des produits exportés, suivis des crabes et homards qui représentent 6% des exportations. Les partenaires commerciaux sont assez variés, seul Hong-Kong domine les importations et accapare 28% du volume exporté, suivi des Pays-Bas (18%) et de l'Italie (9%).

Production	Import	Export	Consommation	Consommation	SSR	IDR
TOTAL	552 490	19 340	80 380	491 440	112%	4%
Animaux aquatiques	0	0	0	0	-	-
Céphalopodes	2 060	0	930	1 130	182%	0%
Crustacés	4 400	20	1 700	2 720	162%	1%
Poissons démersaux	42 420	130	3 410	39 140	108%	0%
Huile de poisson	0	0	0	0	-	-
Huile de foie	0	0	0	0	-	-
Poissons d'eau douce	342 530	2 170	37 980	306 720	112%	1%
Autres poissons marins	3 480	40	100	3 410	102%	1%
Plantes aquatiques	118 270	0	11 550	106 720	111%	0%
Mollusques	1 020	0	190	840	123%	0%
Poissons pélagiques	38 310	16 980	24 520	30 760	125%	55%

Tableau 6 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits (Source FAO)

Structuration des filières, initiatives prises par le gouvernement et principaux enjeux

Une filière peu structurée et une filière de transformation assez limitée. Le secteur de l'aquaculture-pêche relève désormais du ministère de l'Élevage et de la Pêche (MLF). Les ressources halieutiques en Tanzanie sont actuellement exploitées selon le principe du libre accès, par le biais d'un système de licences et de participation communautaire à la gestion des pêches. Le ministère de l'Élevage et de la Pêche a déjà mis en place des mécanismes de gestion des ressources halieutiques dans le pays, dont la Politique Nationale de la Pêche de 2015 mise en œuvre à travers la Loi sur la Pêche n°2003, le Règlement de la Pêche de 2009 et ses amendements de 2022 ont permis de réorganiser le secteur, mais il est encore peu structuré. L'aquaculture et la pêche restent plutôt informelles. La majorité du poisson est vendue immédiatement après débarquement et sa consommation reste locale (habitants, restaurants, hôtels). Les infrastructures de réception et de réfrigération sont très limitées, ce qui entraîne des pertes importantes, principalement dues à la dégradation du poisson. Les installations de traitement sont également peu développées.

Les espèces du lac Victoria sont désormais menacées d'extinction en raison de pratiques de pêche illégales et de la dégradation de l'environnement, malgré les bonnes intentions et les initiatives prises par le gouvernement. De plus, le sujet de la pollution des eaux intérieures devient une préoccupation majeure, notamment dans le lac Victoria où le mauvais traitement des déchets dans les zones environnantes, couplé à l'érosion des sols, détériore la qualité de l'eau. La forte concentration en nutriments entraîne le développement de plantes envahissantes telles que les jacinthes d'eau. Selon une étude scientifique menée en 2021 par le *Lake Victoria Fisheries Institute* dans le lac, la perche du Nil aurait diminué de moitié en quelques années dans le lac Victoria passant de 1 MT à 0,5 MT en 2021.

Bon nombre des problèmes qui affectent l'aquaculture sont liés à l'approvisionnement en intrants. Il s'agit notamment des alevins et des aliments pour poissons, dont la disponibilité avait été fortement affectée par la crise Covid-19. Les importations d'alevins, mais aussi d'aliments dont la durée de conservation est de six mois, avaient été stoppées. Malgré la reprise, la pénurie d'alevins demeure, l'offre actuelle ne pouvant répondre à la demande du marché de l'aquaculture, qui reprend avec des intrants plus chers (environ +50% sur le prix des alevins).

Politiques publiques, plans divers et stratégies gouvernementales en cours

Le gouvernement met en œuvre divers plans et stratégies, dont le Troisième plan quinquennal de développement national (2021/22-2025/26), le Manifeste du CCM (2020-2025) qui vise à réformer le secteur de la pêche. L'objectif est de permettre à la pêche d'être durable et d'améliorer le bien-être social en fournissant des emplois, des revenus et de la sécurité, de la nourriture et de la sécurité alimentaire ainsi qu'en stimulant l'économie nationale. Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures dont le Programme de développement de l'agriculture et de la pêche (AFDP 2020). Pour accroître la productivité de la pêche artisanale, le plan aide les pêcheurs à accéder à des engins de pêche durables adaptés, à de la glace pour le stockage frigorifique du poisson et à l'amélioration des techniques de transformation. L'AFDP prévoit également d'acheter huit navires de pêche en mer d'une capacité de 30 à 45 T chacun, de construire trois usines de transformation de poisson froid et de mettre en œuvre une série de stratégies de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour utiliser efficacement la ZEE tanzanienne, en se concentrant sur le thon et les espèces apparentées.

Le ministère de l'Elevage et de la Pêche a également publié son programme national de recherche sur la pêche et l'aquaculture pour la période 2020-2025. Il comprend une évaluation complète des stocks, les schémas de migration des poissons et l'identification des espèces en voie de disparition et menacées. La mise en œuvre de ce programme de recherche rigoureux nécessitera des investissements substantiels et une collaboration avec des organisations de recherche internationales, ce qui permettra une gestion durable et efficace des pêches de capture en Tanzanie. Pour gérer efficacement la ZEE, le gouvernement tanzanien a récemment publié la Loi de 2020 sur la gestion et le développement de la pêche en haute mer, qui définit un cadre de gestion mis en œuvre par l'Autorité des pêches en haute mer. Cela définit davantage le cadre d'octroi de licences pour les navires étrangers dans les eaux tanzaniennes afin de réduire la pêche illégale dans le pays.

Indicateurs régionaux : Communauté d'Afrique de l'Est

Indicateurs Pays	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Sud Soudan	Tanzanie
Population (M hab.) BM 2021	12,6	53,0	45,9	13,5	10,7	63,6
Croissance démographique (%) BM 2015-2021	2,6	2,1	3,3	2,4	-0,6	3,2
Doing Business (classement) 2020	166	56	116	38	185	141
Rang Indice de corruption - Transparency international 2021	169	128	144	52	180	87
Macroéconomie						
PIB (Mds USD) FMI 2022	3,7	114,9	48,4	12,1	4,8	76,6
PIB par habitant (USD) FMI 2022	292,6	2255,5	1105,6	912,7	327,9	1245,0
Croissance du PIB réel (%) FMI 2022	3,3	5,3	4,4	6,0	6,5	4,5
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2022	17,3	7,4	6,4	9,5	17,6	4,0
Finances Publiques						
Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI 2022	-7,3	-7,0	-5,5	-6,4	3,0	-3,1
Dette publique (%PIB) FMI 2022	66,4	69,4	52,2	68,1	52,3	39,5
Dette publique extérieure (%PIB) FMI 2021	18,9	30,8	30,1	48,4	-	28,8
Echanges						
Balance des biens (%PIB) CNUCED 2021	-26,1	-11,6	-10,7	-12,3	-12,0	-5,2
Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2022	9,6	174,5	59,7	32,2	3,6	71,3
Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2022	1,5	142,7	24,8	6,2	0,2	35,8
Balance courante (%PIB) FMI 2022	-14,9	-5,9	-8,0	-12,6	8,6	-4,4
Transferts de la diaspora (%PIB) BM 2020	1,6	3,1	2,8	2,7	1,3	0,5
Réserves de change (mois d'import) BM 2021*	0,9	4,8	4,1	5,6	0,5	5,4
Développement						
IDH BM 2020	0,43	0,60	0,54	0,54	0,43	0,53
Espérance de vie à la naissance ONU 2015-2020	61,0	66,2	62,8	68,4	57,4	64,8
Taux de pauvreté (< 1,90 USD/jours, %) BM 2018*	72,8	37,1	41,0	56,6	76,5	49,4
Emissions de CO ² par habitant (tonnes) BM 2019	0,1	0,4	0,1	0,1	0,2	0,2
Notation Dette Souveraine						
S&P	-	B	B+	B+(-)	-	-
Moody's	-	B2(-)	B1(-)	B2(-)	-	B2(+)
Fitch	-	B+(-)	B+	B+(-)	-	-
Politique Monétaire						
Taux directeur*	5,93	8,75	10,00	6,50	-	5,00

*Dernière donnée disponible

Supplément aquacole	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Sud Soudan	Tanzanie
Part du PIB agricole (%PIB) CNUCED, 2020	37	25	23	29	6	29
Part de population rurale (%Population) BM, 2020	86,3	72,0	75,0	82,6	79,8	64,8
Superficie du pays (km ²)	27 830	580 370	241 550	26 340	646 883	947 300
Surfaces en eau						
Superficie des eaux continentales (km ²) FAO, 2020	2 150	11 230	41 030	1 670	1 980	61 500
Part des surfaces en eaux continentales (%Superficie)	8%	2%	17%	6%	0%	6%
ZEE - hors contentieux (km ²) Marines Regions	0	113 833	0	0	0	241 567
% de la ZEE par rapport à la superficie du pays	0%	20%	0%	0%	0%	26%
Production pêche et aquaculture						
Pêche continentale (T) FAO, Moy. 2018-2020	20 090	104 800	536 630	24 955	31 333	368 548
Pêche marine (T) FAO, Moy. 2018-2020	0	27 011	0	0	0	109 425
Aquaculture continentale (T) FAO, Moy. 2018-2020	1 518	17 945	110 192	4 824	26	16 079
Aquaculture marine (T) FAO, Moy. 2018-2020	0	11	0	0	0	98 703
Echanges pêche et aquaculture						
Total Imports "Pêche et aqua" (T) FAO, Moy. 2018-20	3 877	23 859	9 841	28 613	395	6 254
Total Exports "Pêche et aqua" (T) FAO, Moy. 2018-20	3	8 513	24 702	1 243	47	50 031
Total Imports "Pêche et aqua" (MUSD) FAO, Moy. 2018-20	3	26	14	38	1	5
Total Exports "Pêche et aqua" (MUSD) FAO, Moy. 2018-20	0	32	159	2	0	162
Exports "Pêche et aqua" FR vers (MEUR) Kiosq. Fin., 2021	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Imports "Pêche et aqua" FR depuis (MEUR) Kiosq. Fin., 2021	0,0	1,1	2,2	0,0	0,0	4,4

❖ Corne de l'Afrique – Djibouti

Par l'Ambassade de France à Djibouti



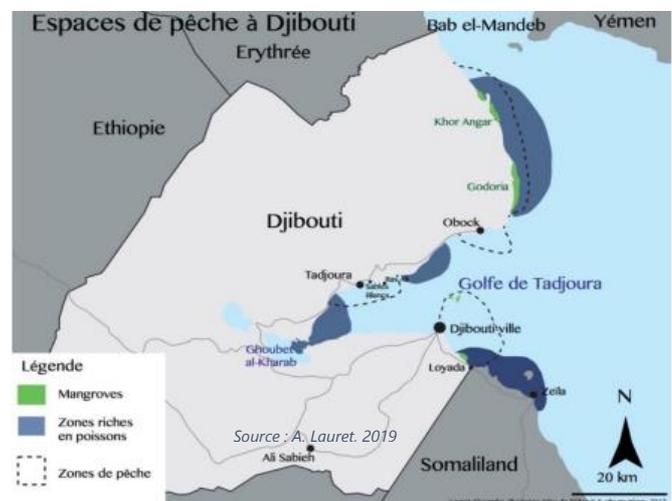
Un secteur encore délaissé par la population locale expliquant le manque de valorisation du potentiel de pêche du pays

La population djiboutienne, de tradition pastorale, porte un intérêt limité – mais croissant- aussi bien à l'activité de pêche qu'à la consommation des produits issus de cette dernière. Le secteur halieutique s'en trouve affecté : il se caractérise par une production faible (2 232 T/an en moyenne pour un potentiel en ressources halieutiques estimé à 47 000 T) et souffre d'un manque de financements empêchant la structuration de la filière et le développement de chaînes de valeur en aval de la capture. Le gouvernement mise toutefois sur ses ressources halieutiques nombreuses et sur le développement de l'aquaculture marine, actuellement inexistante, pour diversifier l'économie du pays et générer des exportations.

Une production dominée par la pêche marine

A l'image du secteur primaire, le secteur de la pêche peine à compter au sein de l'économie djiboutienne, dominée par les services, et dans la société djiboutienne de tradition pastorale. La pêche représentait 0,14% de l'emploi total en 2020.

Les captures sont concentrées sur les eaux maritimes, les seules pourvues de ressources, avec une côte djiboutienne s'étendant sur 314 km² et une ZEE évaluée à 7 037 km². Plus précisément, les eaux du golfe de *Tadjourah* sont riches en ressources halieutiques car elles se situent sur la route de migration et de ponte de nombreuses espèces. Au centre du golfe, le *Goubet* offre un lieu privilégié de pêche. Les mangroves de la côte nord font, quant à elles, partie des espaces les plus riches de la Corne de l'Afrique, et de l'Afrique de l'Est. Quant au sud, la zone frontalière de Loyada, à cheval sur Djibouti et le Somaliland, est un espace important de pêche, réputé chez les pêcheurs de Djibouti-ville.



La production halieutique nationale est en moyenne de 2 232 T par an (moyenne 2018-2020), et se compose majoritairement de poissons pélagiques (1 113 T/an en 2020) et démersaux (670 T/an). Plus précisément, en 2021 selon la Banque Centrale de Djibouti, le *thon mignon* est l'espèce la plus pêchée dans les eaux djiboutiennes avec une part s'élevant à 15,7%, suivie du *sauteur talang* (8,9%) et de la *carangue lentigine* (6,9%). Le *thazard*, apprécié des Djiboutiens, représente 6,2% des espèces pêchées. Malgré une production en hausse (+46% entre 2010 et 2020), l'objectif de 10 000 T de produits de pêche fixé pour 2020 par le document de stratégie de long terme "Vision Djibouti 2035" de 2013, avec une estimation des ressources halieutiques à 47 000 T², est loin d'être atteint.

S'agissant de l'aquaculture marine, la FAO ne recense aucune production malgré des initiatives pour développer la pénéculture (crevettes) et la culture d'algues rouges près des îles *Moucha*.

En synthèse, la production et les potentialités du secteur de la pêche à Djibouti se concentrent sur les eaux maritimes ; la salinité des lacs djiboutiens ne permettant ni la capture faute de ressources ni le développement d'initiatives d'aquaculture d'eau douce. L'aquaculture marine, encore inexistante, pourrait servir d'outil pour relancer la production halieutique du pays, en hausse mais toujours fortement en deçà du potentiel djiboutien déclaré.

² Stratégie "Vision Djibouti 2035", 2013

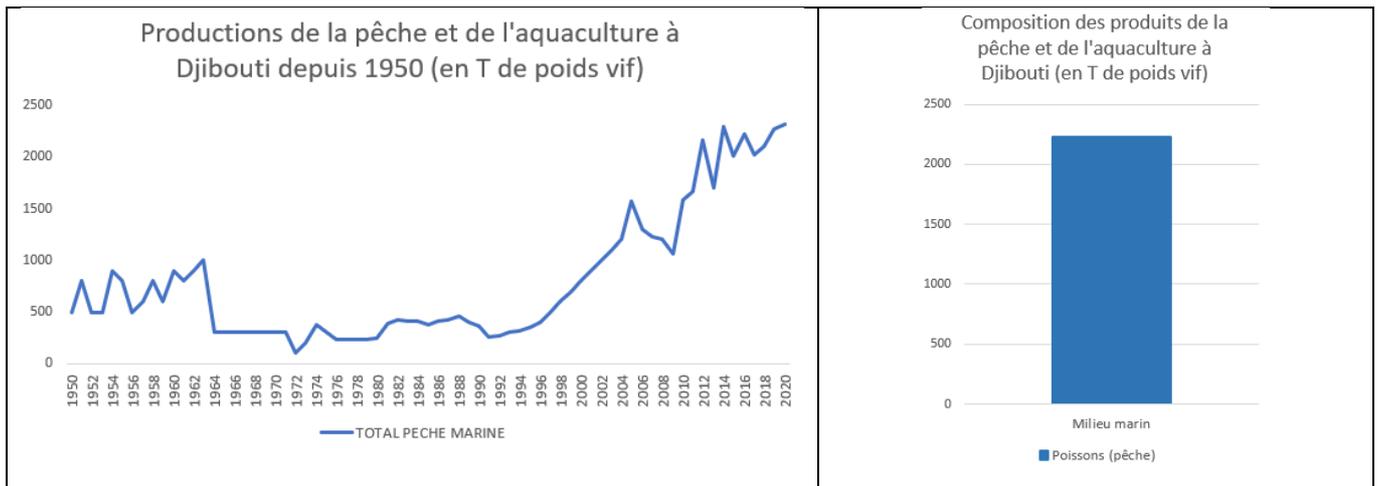


Figure 19 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

Consommation et dépendance aux importations

Les Djiboutiens consomment en moyenne 3,9 kg/pers/an de poissons, un niveau plutôt bas comparé à la moyenne de 10 kg en Afrique et 20 kg dans le Monde. La demande domestique est urbaine, issue des restaurants et des bases militaires sur le territoire. La population locale, de tradition pastorale pour la majorité (*Afars* et *Somalis*), n'a pas intégré de manière significative les produits de la mer à son alimentation et continue de privilégier la viande, pourtant plus chère à certaines périodes de l'année. On constate cependant une évolution des habitudes alimentaires qui pourrait profiter au secteur de la pêche : l'influence yéménite introduite à Djibouti a popularisé dans les centres de consommation urbains certains plats comme le poisson à la yéménite, alors dégusté dans des petites échoppes par la population locale.

Djibouti est de loin un importateur net de poisson et de produits de la pêche. Avec le niveau de consommation actuel, Djibouti est dépendant à 46% des importations de poissons, mollusques et crustacés. Le pays est autosuffisant en poissons démersaux mais reste dépendant des importations de mollusques, céphalopodes, crustacés et poissons pélagiques. La France était, selon les derniers chiffres de l'UN COMTRADE (2009), le principal fournisseur de Djibouti pour les produits de filets de poissons et chair de poissons, les poissons frais, les mollusques et les crustacés.

Les exportations djiboutiennes sont très faibles (0,8% de sa production) et sporadiques. Le pays

avait développé une activité d'exportation vers la Réunion mais ce débouché a été abandonné en 1998 en raison de l'application de la réglementation communautaire³ empêchant les importations de poissons en provenance de Djibouti. En outre, un volume notable de flux n'est pas intégré aux chiffres officiels, ces derniers étant issus de pratiques de pêche informelle et illicite. En effet, plusieurs centaines de tonnes de poissons par an seraient capturés dans les eaux djiboutiennes par des pêcheurs djiboutiens et yéménites⁴ et débarqués au Yémen de manière illégale (les prix de vente des produits halieutiques étant plus avantageux sur le marché yéménite).

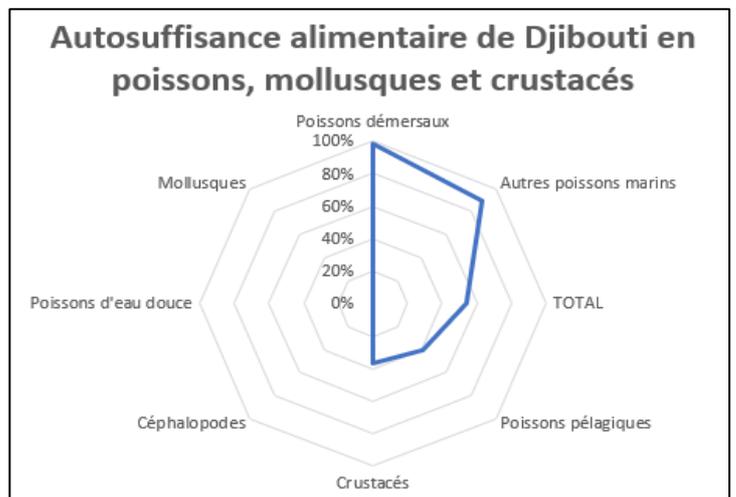


Figure 20 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) de Djibouti en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020), Source : FAO

³ Djibouti n'est pas certifié pour exporter du poisson vers les marchés de l'UE.

⁴ Aucun accord bilatéral ne régit les relations entre Djibouti et le Yémen en matière de pêche. Cependant, le Yémen et Djibouti siègent ensemble à la PERSEA (l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden) et au Centre sous-régional de lutte contre la pollution marine du Golfe d'Aden.

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	2 057	1763	17	3 793	3,9	54%	46%
Animaux aquatiques	0	0	0	0	0,0	-	-
Céphalopodes	0	7	0	7	0,0	0%	100%
Crustacés	27	57	10	73	0,1	36%	77%
Poissons démersaux	670	17	3	683	0,7	98%	2%
Huile de poisson	0	0	0	0	0,0	-	-
Huile de foie	0	0	0	0	0,0	-	-
Poissons d'eau douce	0	20	0	20	0,0	0%	100%
Autres poissons marins	247	33	3	267	0,3	89%	12%
Mollusques	0	7	0	7	0,0	0%	100%
Poissons pélagiques	1 113	1 623	0	2 737	2,8	41%	59%

Tableau 7 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Structuration des filières et principaux enjeux

Une filière peu optimisée et insuffisamment financée, un déficit d'infrastructures de réception et de réfrigération ainsi que d'installation de transformation empêchent une réelle valorisation du potentiel de pêche artisanale, la seule autorisée, à Djibouti. La majorité du poisson frais, débarqué en vrac, est commercialisé directement à quai, entier sans aucune forme de valorisation ou de transformation, avec peu ou pas de glace pour assurer sa conservation, ce qui génère des pertes élevées. Le prix de l'électricité à Djibouti est une des contraintes structurelles expliquant l'atrophie du secteur de la transformation. Pour permettre le développement de ce dernier, deux unités de traitement du poisson situés dans le port de pêche de Djibouti (capacité de traitement de 7 T/jour) ont été construites par le gouvernement dans le but de réguler l'approvisionnement du poisson pour le marché local et pour l'exportation, toutefois plusieurs rapports font état d'équipements dégradés. Un investissement américain ayant permis la construction d'une unité de transformation, *Djibah SEAFOOD*, à la frontière entre Djibouti et le Somaliland est également à signaler.

L'absence d'un système de crédit approprié aussi bien pour l'achat d'intrants de pêche (sous-équipement des pêcheurs) que la réparation et la maintenance des embarcations pénalise également la filière. Le recours au secteur bancaire local reste limité par un manque de confiance et une perception élevée du risque du secteur. Le micro-crédit, solution promue par le gouvernement pour le secteur, serait assez impopulaire parmi les pêcheurs car jugé insuffisamment attractif.

Le paradoxe d'une production faible entraînant néanmoins la surexploitation de certaines ressources. Le seuil d'exploitation durable, défini par les Nations Unies, à Djibouti, serait de 48 000 T/ an, un volume bien loin d'être atteint par la production nationale. Toutefois, l'hétérogénéité des ressources à Djibouti fait peser un risque de surexploitation sur certaines espèces à savoir les poissons démersaux nobles, rares mais souvent ciblés par les captures. Bien qu'aucune étude scientifique n'ait établi le risque de surexploitation, la diminution du nombre de poissons serait ressentie par les pêcheurs.

Politiques publiques, projets et dynamique actuelle

Le code des pêches de 2022 est l'instrument juridique régissant le développement et le contrôle du secteur national de la pêche. Ce dernier repose sur 3 piliers à savoir : (i) l'interdiction de la pêche dans les eaux djiboutiennes aux navires étrangers ; (ii) l'interdiction de la pêche industrielle ; (iii) l'interdiction du chalutage sauf à titre scientifique. Le choix d'une pêche exclusivement artisanale⁵ est justifié par la dimension sociale (profitant directement à la population côtière) et environnementale de cette dernière. Un travail de révision et de modernisation du Code des pêches de son décret d'application a été finalisé en 2017 dans le cadre du Programme d'Appui à la Réduction de la Vulnérabilité dans les Zones de Pêches Côtières (PRAREV) financé par le FIDA. Les documents révisés seraient en attente de publication. Ce nouveau Code des pêches devrait permettre au pays de se doter d'outils juridiques contraignants pour répondre aux défis de gestion durable des ressources halieutiques et de conservation des écosystèmes marins ainsi que de lutte contre la pêche illicite.

⁵ Le Code des pêches définit également la pêche artisanale comme étant une pêche commerciale pratiquée à pied ou à bord d'embarcations dépourvues d'infrastructures de froid.

Le document de stratégie de long terme "Vision Djibouti 2035" de 2013 fait de la pêche un secteur prioritaire pour la diversification économique du pays. La stratégie mise sur les opportunités d'exportation, notamment vers l'Éthiopie, l'Europe, et les pays du Golfe, mais affirme la volonté du pays de conserver le modèle d'une pêche exclusivement artisanale. Ce modèle reposerait sur trois axes. Le premier axe consiste à intensifier l'exploitation de la totalité du plateau continental djiboutien, avec l'encouragement de l'acquisition de nouvelles embarcations à plus grand rayon d'action. Le deuxième axe vise à exploiter les ressources en petits pélagiques (poissons à cycle de vie court : anchois, chinchard, maquereau etc.). Enfin, le troisième axe consiste en l'expérimentation de nouvelles pêcheries, en particulier les mollusques et les crustacés à travers la promotion de l'aquaculture marine. Un cadre stratégique pour le développement de l'aquaculture serait également en préparation.

Dans la pratique, le gouvernement semble prioriser l'amélioration des infrastructures des différents ports de débarquement. Il a notamment bénéficié d'un financement du FIDA pour l'amélioration des infrastructures de pêche à travers la création des nouvelles pêcheries dotées d'équipements de froid (chambres froides, machines à glace) à *Obock* et *Tadjourah*.

❖ Corne de l'Afrique – Érythrée

Par le SE d'Addis-Abeba

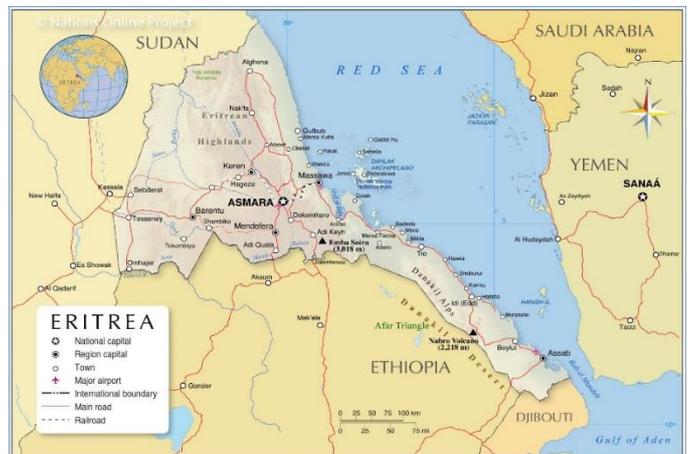


La pêche marine, cœur de la production mais bien en-deçà du potentiel

Malgré un potentiel important estimée à 80 000 T/an (Ministère des Ressources marines), le secteur de la pêche en Érythrée ne représenterait que 10 000 T de captures par an et 3 % du PIB du pays. Bien que la production de poisson dans le pays soit orientée vers les marchés régionaux et internationaux en raison de la faible demande intérieure, la pêche en Érythrée reste surtout artisanale et peu commerciale. Depuis 2007, le gouvernement refuse d'accorder des licences aux entreprises de pêche étrangères afin de soutenir les entreprises locales. Les principaux défis seraient l'insuffisance démographique dans les zones côtières, la pêche illégale et l'absence de chaîne du froid, selon le gouvernement érythréen. Le développement du secteur de la pêche est conçu comme un moyen de lutter contre l'insécurité alimentaire.

Une production dominée par la pêche marine

Située sur la côte sud de la mer Rouge, l'Érythrée dispose d'un littoral d'environ 3 200 km, dont environ 1 200 km de littoral continental (de la frontière du Soudan à la frontière de Djibouti) et environ 1 950 km de côtes autour des îles formant l'archipel des *Dahlak*. Le plateau continental de l'Érythrée couvre environ 52 000 km² et environ 25 % du plateau continental est occupé par le plateau de l'archipel de *Dahlak*. Environ 19 % du plateau a moins de 30 m de profondeur et est donc interdit aux activités de chalutage. Le pays revendique une zone économique exclusive (ZEE) d'environ 121 000 km².



La pêche en Érythrée est surtout artisanale et peu commerciale. Il existe 7 principales installations portuaires de pêche le long de la côte. *Massawa*, au nord, est le centre majeur de l'industrie de la pêche érythréenne, et Assab, au sud, le deuxième plus important port de pêche. La majorité des pêcheurs utilise des pirogues non motorisées et opère principalement dans les eaux peu profondes et les zones intertidales. Cette pêche est principalement destinée à l'autoconsommation. Néanmoins, l'entreprise d'État, la *National Fishery Corporation* (NFC), est un acteur important dans le développement du secteur de la pêche en Érythrée et assure la production, la transformation et la commercialisation du poisson par l'intermédiaire de ses filiales, dont la *Beilul Fishing Company*.

La production de poisson en Érythrée est traditionnellement orientée vers les marchés régionaux et internationaux car la demande intérieure est faible. Deux usines accréditées au niveau international (depuis fin 2009) sont impliquées dans l'exportation de poissons vers les marchés de l'UE : l'*Eritrean Marine Products Company* (capacité de production de 10 T de poisson par jour) et l'*ERIFISH Processing Plant* (capacité de 15 T de poisson et 4 T de crevettes par jour). Une autre usine, l'*Assab Processing Plant* s'occupe du commerce de poisson frais sur les marchés locaux.

De potentiel important, les ressources halieutiques des eaux érythréennes sont sous-exploitées. Selon la note stratégique nationale 2016-2021 du ministère des Ressources marines, avec une production halieutique estimée à moins de 10 000 T par an et un rendement maximal durable estimé à environ 80 000 T, seulement 15 % du potentiel halieutique serait atteint. Cette situation serait le résultat entre autres de la perturbation du secteur de la pêche par le conflit frontalier qui subsistait avec l'Éthiopie, la capacité et les ressources limitées des pêcheurs locaux et certaines faiblesses du système actuel de gouvernance de la pêche.

Le secteur de la pêche joue un rôle secondaire dans le développement social et économique de l'Érythrée.

Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche en Érythrée représentent 17 % du PIB, mais le sous-secteur de la pêche ne contribuerait qu'à hauteur de 18 % de cette valeur, soit 3 % du total national. Les exportations de produits de la pêche ne représentaient par ailleurs que 0,6 % des exportations alimentaires et agricoles en 2011. En ce qui concerne la contribution du secteur à l'emploi dans le pays, on estime qu'environ 3 000 personnes sont impliquées dans les activités de pêche. Le nombre de personnes indirectement impliquées dans le secteur de la pêche n'est pas connu.

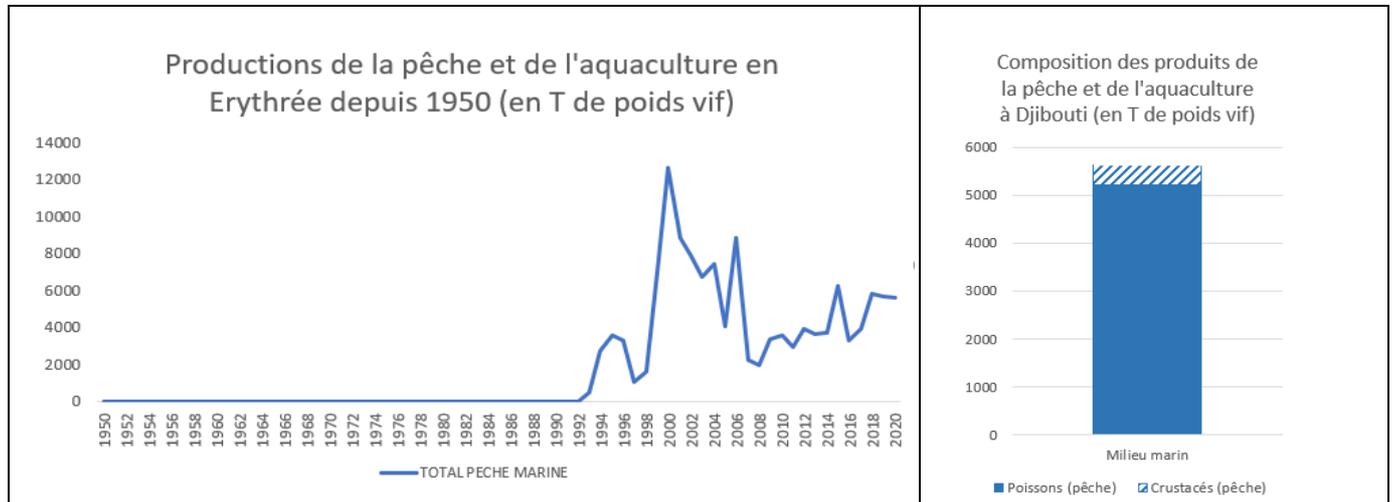


Figure 21 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

Consommation et dépendance aux importations

Une consommation de poissons globalement faible. Les Érythréens préfèrent manger de la viande plutôt que du poisson. Selon les estimations de la FAO, la consommation de poisson par habitant en Érythrée est faible (0,5-1 kg en 2009), un niveau très bas comparé à la moyenne de 10 kg en Afrique et 20 kg dans le Monde. Selon les estimations de la FAO, en 2009, les produits de la pêche ont contribué à seulement 2,5 % de l'apport en protéines animales, bien en deçà de la moyenne africaine de 19,1 %. Au-delà des habitudes de consommation, d'autres facteurs contraignants s'ajoutent pour les marchés en dehors des zones côtières en raison de réseaux de distribution médiocres et d'un manque de chaînes du froid de base dans tout le pays.

Dans le cadre de sa stratégie de sécurité alimentaire, le gouvernement encourage la consommation de poisson par des subventions sur les prix et un soutien aux réseaux de distribution en dehors des régions côtières. Le gouvernement a aussi promu plusieurs initiatives visant à développer le commerce régional du poisson avec la promotion de la mise en conserve expérimentale de sardines pour les marchés soudanais et égyptien et la création de conditions favorables pour soutenir l'exportation de poissons de grande valeur ajoutée (frais/congelé) vers les marchés d'Arabie Saoudite et du Golfe.

L'Érythrée est depuis longtemps un exportateur net de poissons, malgré une baisse des échanges internationaux. Selon les données *FishStat* de la FAO, en 2009, les exportations de poissons étaient évaluées à environ 1,6 MUSD et les importations de poisson à environ 106 000 USD. Outre l'exportation formelle de poissons et de produits de la pêche, il existe un important commerce régional informel, en particulier vers le Yémen. Les principaux clients de l'Érythrée sont l'Égypte (70 % des exportations), l'Arabie Saoudite (28 %) et les pays européens (2 %) (IFAD, 2010).

Depuis 2007, le gouvernement a refusé des licences aux entreprises de pêche étrangères (principalement égyptiennes et saoudiennes) et a plutôt tenté de promouvoir les entreprises locales. Cela a entraîné une diminution spectaculaire des exportations officielles de poissons. Pour faciliter l'exportation de fruits de mer périssables de grande valeur, y compris les produits de la pêche, un nouvel aéroport a été construit à *Massawa* et le port de *Massawa* a été réhabilité et est également en cours de développement (Groupe de la Banque africaine de développement, 2009).

Structuration des filières et principaux enjeux

Le statut démographique semble également être cité comme principal défi par le gouvernement érythréen. Le nombre d'habitants dans les régions du nord et du sud de la mer Rouge impliqués dans la pêche serait insuffisant, seul 1% d'entre eux ne se livrait qu'à des activités de pêche sur 302 000 habitants.

La pêche illégale des pays voisins demeure un problème important en Érythrée. La mer Rouge d'Érythrée, qui est relativement exempte de pollution et sous-exploitée, a été un pôle d'attraction pour les grands chalutiers modernes des pêcheurs illégaux. En 2004, 80 navires de pêche illégaux ont été interpellés alors qu'ils se trouvaient dans les eaux érythréennes. Patrouiller dans la vaste mer Rouge demeure un défi considérable pour le gouvernement, et les forces navales érythréennes ne disposent pas des mécanismes de sécurité adéquats.

D'autres contraintes spécifiques au secteur ont aussi été identifiées : une faible capacité institutionnelle ; un manque d'expertise technique ; des infrastructures inadéquates ; des opportunités de marché limitées ; un manque de coopératives et des ressources limitées ; la nécessité d'avoir des équipements de pêche renouvelés ; des débarquements et des marchés isolés ; et des pénuries de carburant et l'inflation des prix du carburant.

Politiques publiques, projets et dynamique actuelle

La pêche en Érythrée relève du mandat du ministère des Ressources marines (MMR). Le MMR a pour mandat de promouvoir, d'orienter et de soutenir le secteur, mais il est également responsable de la mise en place et de l'application des normes et réglementations relatives aux pratiques de pêche. Le gouvernement érythréen, avec l'aide de bailleurs, tente de ressusciter le secteur de la pêche depuis 2000. Bien que des travaux de réhabilitation sur certaines infrastructures (jetées, débarcadères, chambres froides) ont été réalisées, aucun effort majeur n'a été fait pour renforcer les capacités du ministère, réorganiser les coopératives et soutenir la commercialisation du poisson, notamment aux marchés d'exportation. Ainsi, la production de poisson n'a pas sensiblement augmenté au cours de la dernière décennie.

La principale loi régissant la pêche en Érythrée est la Proclamation sur la pêche (n° 104/1998), qui date de 1998. Préparée avec l'aide de la FAO, elle prévoit plusieurs mesures dont la gestion et la conservation des ressources, la préparation et mise en œuvre de plans de gestion des pêches, la protection des espèces de poissons menacées, la délivrance de licences aux navires locaux et étrangers ainsi que les accords d'accès à la pêche. Le ministre chargé de la pêche est assisté d'un conseil consultatif des pêches, qui doit fournir des avis sur la gestion et le développement des pêches. Le ministre peut prendre des règlements pour mettre en œuvre la Proclamation (FIDA 2010). La proclamation de 1998 n'a pas été révisée depuis sa promulgation, mais elle a été complétée par une série d'avis juridiques pour répondre aux exigences du marché.

Il n'existe actuellement aucun document de politique et de planification spécifique pour le secteur de la pêche en Érythrée, mais le gouvernement a défini une orientation politique pour le secteur dans son *Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté* (DSRP-I) de 2004. Les objectifs généraux du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont (i) d'accroître la rentabilité de la pêche artisanale en renforçant les coopératives de pêcheurs, (ii) accroître les recettes d'exportation en créant un climat d'investissement propice pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers et améliorer la rentabilité de la pêche industrielle, et (iii) renforcer la gestion des ressources et la planification de la durabilité afin de servir de catalyseur pour faciliter l'investissement privé et protéger l'environnement.

Le gouvernement a promu plusieurs initiatives visant à assurer la protection des ressources de la biodiversité érythréenne, y compris la préparation d'une stratégie nationale de la biodiversité et plan d'action (NBSAP) pour promouvoir la gestion coordonnée des ressources naturelles, y compris les ressources côtières. Malgré ses préoccupations pour la conservation de l'environnement, l'Érythrée manque toujours de capacités institutionnelles adéquates pour gérer les écosystèmes marins (IFAD, 2010). Néanmoins, des mesures réglementaires visant à préserver les écosystèmes marins vulnérables sont mises en œuvre, notamment l'interdiction d'exportation de coraux vivants et de la pêche au harpon et l'accès limité des touristes à certaines îles de l'archipel de *Dahlak*. Néanmoins, l'Érythrée n'a pas encore signé l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ni l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

❖ Corne de l'Afrique – Éthiopie

Par le SE d'Addis-Abeba



Un secteur oublié depuis l'indépendance de l'Érythrée

Pays enclavé depuis l'indépendance de l'Érythrée en 1993, l'Éthiopie – pourtant surnommée « château d'eau » d'Afrique – est le pays qui consomme le moins de poisson sur le continent (0,54 kg/pers/an). Avec une pêche surtout continentale (99 % des poissons, mollusques et crustacés), les principales espèces commerciales d'eau douce sont le Tilapia du Nil et le Poisson Chat, qui à elles seules représentent 73 % des prises en eau douce. L'aquaculture et la pêche restent des secteurs artisanaux et en proie à de nombreux défis (pertes post-récolte, surexploitation, prolifération de jacinthes d'eau). Malgré un contexte marqué par de multiples crises (Covid, criquets pèlerins, conflit, sécheresse) et une forte insécurité alimentaire, le renforcement du secteur aquaculture-pêche ne figure pas dans les priorités des nombreux plans de développement nationaux, à l'exception du 10 Year Perspective Plan.

Une production dominée par la pêche continentale

Pays enclavé depuis l'indépendance de l'Érythrée en 1993, l'Éthiopie ne dépend que des ressources en eaux intérieures pour son approvisionnement en poisson. Le pays est doté de nombreuses ressources aquatiques, dont plus de 20 lacs naturels, 12 grands bassins fluviaux, plus de 75 zones humides et 15 réservoirs, qui représentent 7 334 km² de grands lacs et réservoirs ainsi que 275 km² de petites masses d'eau, avec 7 185 km de rivières.

Les activités de pêche continentale sont concentrées autour des lacs et rivières de la vallée du Rift, ainsi qu'autour du Nil Bleu. Les prises de poissons proviendraient surtout des six principaux lacs (*Tana, Ziway, Langano, Awassa, Abaya* et *Chamo*).

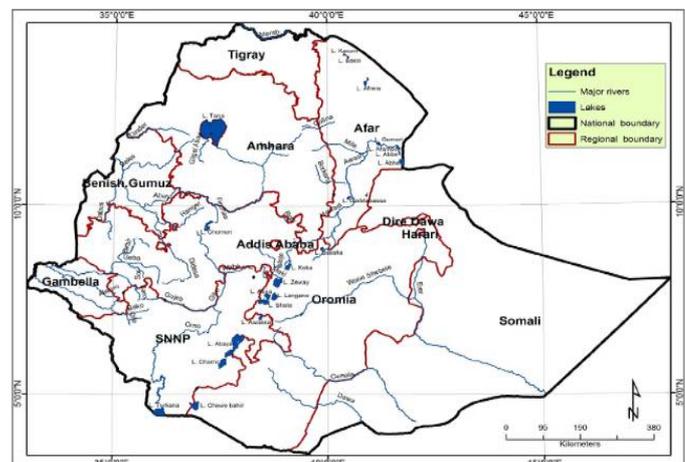
Leur faune est dominée par le *Tilapia du Nil*, le *poisson-chat africain* et quelques *cyprinidés*. Les deux lacs les plus méridionaux (*Abaya* et *Chamo*) et les grands fleuves, comme le *Nil Bleu* et l'*Omo*, ont une faune beaucoup plus diversifiée.

Les fermes aquacoles en Éthiopie sont à petite échelle, axées sur la subsistance et peu commerciales.

L'Éthiopie compterait 1 300 pisciculteurs de subsistance en Éthiopie pour une taille moyenne d'étang d'environ 100 à 300 m². La principale espèce élevée est le *Tilapia*. La plupart des pisciculteurs d'étang combinent la pisciculture avec l'irrigation, l'agriculture et l'horticulture. Les activités de pêche et la vente sont généralement pratiquées en saison sèche (d'octobre à avril) par des pêcheurs à temps partiel pour la consommation familiale et la vente à petite échelle.

Malgré un fort potentiel, la production aquacole en Éthiopie reste peu exploitée. Avec une production moyenne d'environ 59 100 T entre 2018 et 2020, la pratique de la pêche dans le pays est encore à ses balbutiements. Selon la FAO, entre 2018 et 2020, l'Éthiopie aurait produit 23 600 T de *Tilapias* (40 % de la production totale) et 19 500 T de *Poisson-chat d'Afrique du Nord* (33 %), la production d'autres espèces (*Cyprinidés* 5 600 T, *Carpe commune* 3 500 T, *Perche du Nil* 3 200 T) restant négligeable.

La pêche reste plutôt artisanale. Les techniques de pêche utilisées dans les pêcheries éthiopiennes comprennent des filets maillants, des sennes de plage, des palangres, des hameçons et des éperviers. Les outils traditionnels sont surtout utilisés dans les pêcheries du bassin de *Baro-Akobo* dans la région de *Gambella*. Il existerait aussi des utilisations de poisons, extraits de divers types de plantes. Il n'existerait pas d'écloseries commerciales en Éthiopie pour la production d'alevins même si une petite quantité d'alevins peut être obtenue auprès des stations de recherche du ministère de l'Agriculture. Le manque d'alevins provenant des écloseries et des nurseries est une contrainte majeure au développement de l'aquaculture en Éthiopie.



Source: Tesfaye and Wolff, 2014

En synthèse, l'essentiel de la production se concentre sur les eaux continentales. La pêche reste une activité artisanale et destinée à l'autoconsommation tandis que la pêche continentale représente la quasi-totalité de la production. Marginale, l'aquaculture continentale fournit 1 % de la production, notamment du *tilapia* et du *poisson-chat africain*.

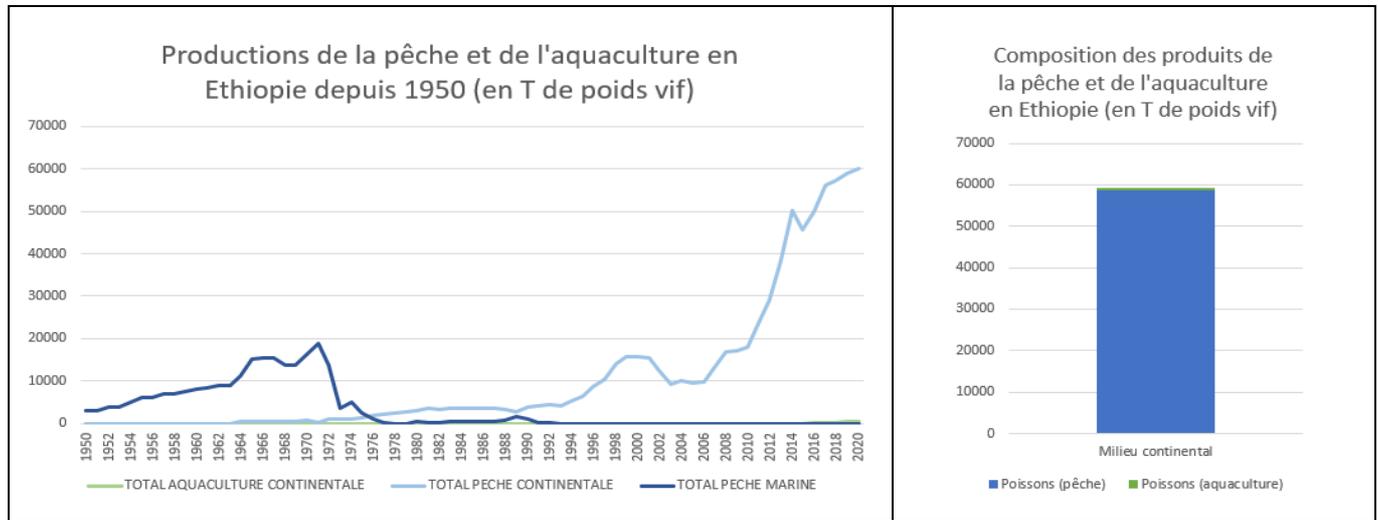


Figure 22 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

Consommation et dépendance aux importations

L'Éthiopie est le pays qui consomme le moins de poissons en Afrique (0,54 kg/pers/an). Les Ethiopiens consomment du poisson essentiellement durant les jours de jeûne orthodoxe. La demande de poisson se concentre ainsi principalement sur deux périodes : deux mois entre février et avril et deux semaines en août. Les Ethiopiens consomment en moyenne 0,54 kg/pers/an de poissons, dont 0,52 kg/pers/an de poissons d'eau douce. Les produits issus de la pêche et de l'aquaculture ne représentent que 0,24 % de l'apport protéique total des Ethiopiens, contre 8 % en Ouganda et 18 % aux Seychelles (FAO, 2022).

La balance commerciale éthiopienne est largement négative. Les exportations sont négligeables et atteignent 124 T en 2022. L'Éthiopie est toutefois dépendante des importations, notamment de préparations et conserves de thons, qui atteignent 3 427 T en 2022 et proviennent quasi-exclusivement de Thaïlande.

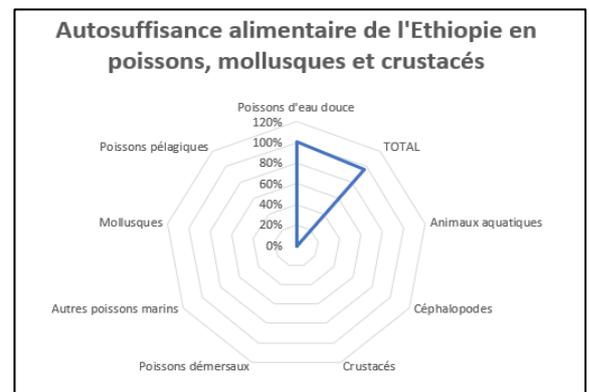


Figure 23 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) de l'Ethiopie en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020), Source : FAO

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	58 730	2 633	560	60 800	0,54	97%	4%
Animaux aquatiques	0	10	0	10	0,00	0%	100%
Céphalopodes	0	3	0	3	0,00	0%	100%
Crustacés	0	30	0	30	0,00	0%	100%
Poissons démersaux	0	17	0	17	0,00	0%	100%
Huile de poisson	0	0	0	0	-	-	-
Huile de foie	0	0	0	0	-	-	-
Poissons d'eau douce	58 730	37	560	58 203	0,52	101%	0%
Autres poissons marins	0	93	0	93	0,00	0%	100%
Plantiques aquatiques	0	0	0	0	-	-	-
Mollusques	0	7	0	7	0,00	0%	100%
Poissons pélagiques	0	2 437	0	2 437	0,02	0%	100%

Tableau 8 : Valeurs moyennes sur 3 ans (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Structuration des filières et principaux enjeux

Une filière informelle en proie à des pertes post-récolte. La pêche étant majoritairement artisanale, la majorité du poisson est vendue immédiatement après débarquement et sa consommation reste locale (habitants, restaurants, hôtels). Les infrastructures de réception et de réfrigération sont très limitées, ce qui conduit à des pertes élevées, majoritairement dues à la dégradation du poisson.

Des ressources surexploitées et des eaux continentales polluées. En Éthiopie, la pêche est en accès libre entraînant des surpêches localisées qui présentent des risques pour certaines espèces. En effet, les poissons sont capturés avant d'atteindre la maturité sexuelle en raison du type de maillage utilisé (mailles étroites). De plus, l'expansion de l'agriculture et la déforestation liée à une forte croissance démographique ainsi que la pollution industrielle entraînent la pollution des masses d'eau.

Le changement climatique et les maladies des poissons. L'Éthiopie est confrontée à une sécheresse massive et à une crise d'insécurité alimentaire en raison des sécheresses qui ont été aggravées par le changement climatique. Des températures plus élevées des eaux intérieures diminuent la disponibilité des stocks de poissons en modifiant la qualité de l'eau et l'état trophique d'un écosystème aquatique donné.

La prolifération de jacinthe d'eau représente l'un des principaux défis du secteur en Éthiopie. La jacinthe d'eau réduit fortement l'oxygène dissous et entraîne la mort de poissons. Cette mauvaise herbe est la principale cause du déclin de la production de poissons dans différents lacs. A titre d'exemple, dans le lac *Tana*, l'infestation de jacinthes d'eau couvrirait environ 34 500 ha, soit 15 % de la rive nord. Un niveau élevé d'infestation de jacinthe d'eau a également été signalé dans d'autres lacs de la vallée du Rift éthiopien, principalement dans le barrage *Aba-Samuel*, le lac *Ellen*, le lac *Koka* et le lac *Wonji* qui ont eu un effet similaire sur les secteurs.

Politiques publiques, projets et dynamique actuelle

La loi sur le développement et l'utilisation de la pêche (n° 315/2003) est le principal document juridique concernant la pêche et l'aquaculture en Éthiopie. Cette proclamation décrit les procédures et les règles à appliquer pour exploiter les ressources halieutiques du pays et développer l'aquaculture. Il s'agit de la seule proclamation en Éthiopie qui décrit et précise légalement la pêche de capture et de l'aquaculture au niveau fédéral. En outre, les documents juridiques suivants contiennent des dispositions concernant la commercialisation des produits d'origine animale, les maladies animales et les questions environnementales : la Proclamation portant création de l'Autorité de développement de la commercialisation des animaux, des produits et des sous-produits d'origine animale (n° 117/1998) ; Commercialisation des animaux, produits et sous-produits animaux ; la Proclamation sur la prévention et le contrôle des maladies animales (n° 267/2002).

Alors que la pêche était identifiée par le gouvernement éthiopien comme l'un des secteurs clés pour lutter contre l'insécurité alimentaire, le secteur reste peu mentionné dans les nouvelles stratégies nationales. Au début des années 2000, le gouvernement avait travaillé avec la FAO pour élaborer une *Stratégie nationale de développement de l'aquaculture* (NADS), approuvée fin 2009. De plus, l'Éthiopie avait élaboré un plan quinquennal de croissance et de transformation (GTP II ; 2015-2020) qui mettait l'accent sur le développement du secteur de l'élevage et de la pêche. Néanmoins, si le gouvernement éthiopien mentionne le développement de la pêche parmi les priorités de son plan de développement décennal (« *Ten Year Perspective Plan* ») qui vise à augmenter la production de poissons d'eau courante de 59 000 T à 247 000 T et celle issue de l'aquaculture de zéro à 13 000 T, la pêche et l'aquaculture ne sont pas mentionnées dans le « *Homegrown Economic Reforms* » – stratégie de réformes ambitieuses qui accorde une place importante au secteur agricole.

L'Éthiopie compterait très peu d'investissements dans le secteur de la pêche. A date, des licences auraient été délivrées à plusieurs investisseurs pour établir des exploitations piscicoles et des entreprises connexes dans différentes régions du pays. Il s'agit notamment d'*Ethio-Fisheries Plc* (près du lac *Abaya*), *Vittorio Viet Carlo Talarico Plc* (région du lac *Chamo*), *MIDGE 2000 Plc* (Cage Culture in Lake Tana), *Ashraf Agricultural and Industrial Plc* (pisciculture et transformation autour du lac *Tana*), *Trout Fish Farm Plc* et *Lobster Farm Plc*.

❖ Corne de l'Afrique – Somalie

Par le SER de Nairobi

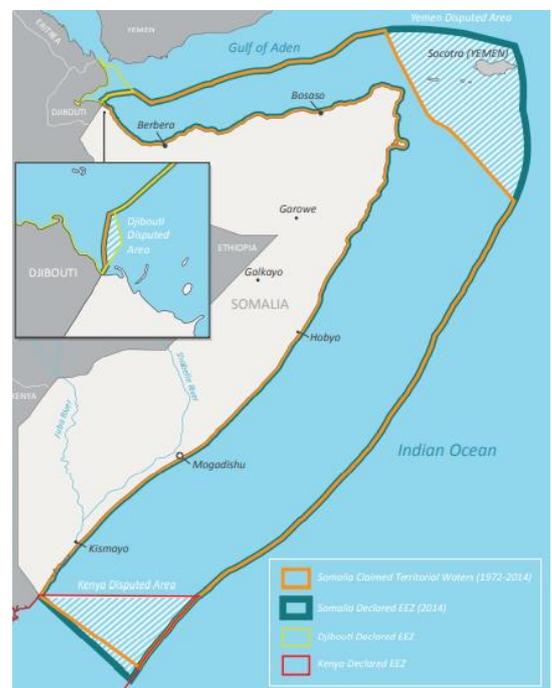


Le plus long littoral d'Afrique continentale, mais une production limitée

Le secteur de la pêche en Somalie est caractérisé par des données scientifiques insuffisantes et une quasi absence de politiques publiques et de réglementation. Les poissons, mollusques, crustacés proviennent exclusivement de la pêche marine, le secteur de l'aquaculture n'étant à ce jour pas développé. Bien que le pays dispose du plus long littoral d'Afrique continentale et que la ZEE soit plus grande que la superficie du pays, le secteur de la pêche n'est pas considéré comme un pilier dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Il constitue néanmoins le principal revenu pour certaines communautés côtières. Les espèces pêchées sont en majorité des thons et des langoustes. Les exportations se développent depuis le début des années 2000 mais les activités commerciales restent entravées par les conflits et la pêche illicite tend à se développer.

Une quasi exclusivité de la pêche marine

L'industrie de la pêche (hors aquaculture) en Somalie contribue à environ 2% du PIB et 5% des recettes d'exportation nationales. Dans un pays où la population est essentiellement nomade, la pêche est un moyen relativement nouveau de gagner sa vie et constitue le principal moyen de subsistance pour 0,3 % de l'ensemble de la population. La Somalie dispose du plus long littoral d'Afrique continentale, qui s'étend sur 3 330 km, pour une ZEE de 830 000 km² plus importante que la superficie du pays (637 660 km²). Le pays possède un écosystème marin riche, avec des récifs coralliens, des herbiers marins, des forêts de mangroves, des estuaires et des lagons, ainsi que des courants qui apportent d'importantes quantités de thons. Par ailleurs, le pays possède plus de 10 000 km² de zones d'eaux intérieures avec deux fleuves permanents, le *Juba* et le *Shebelle*, ce qui lui confère un grand potentiel aquacole, peu voire pas exploité à l'heure actuelle. Ces fleuves sont toutefois actuellement affectés par la sécheresse et certaines parties sont asséchées.



Les poissons issus de la pêche marine restent majoritaires dans la production somalienne

Ces derniers représentent 29 800 T par an, tandis que la pêche continentale apporte 200 T de poissons, pour une production totale annuelle de 30 000 T. Le *Somali Agriculture Technical Group* (SATG) a évalué le potentiel de capture annuelle à 340 000 – 420 000 T sur la côte Est et à 40 000 – 80 000 T au Nord. La FAO a par ailleurs estimé le potentiel de capture dans les fleuves *Juba* et *Shebelle* à 3800 T par an. La majorité des espèces capturées sont des poissons mais on compte annuellement 500 T de crustacés et 600 T de mollusques pêchés en mer. Les eaux somaliennes sont des lieux de pêche privilégiés pour les poissons migrateurs comme le thon et les espèces apparentées. Il existe peu de données sur la composition des captures et sur l'effort de pêche, mais le Ministère de la pêche et des ressources maritimes a estimé en 2016 que le nombre de bateaux en mer s'élevait à 4300. De nombreuses espèces démersales de récifs, comme le poisson empereur, le mérou, le poisson-chèvre, le vivaneau, la carangue, la dorade et les familles de poissons-lézards représentent une part importante des captures, notamment pour les pêcheurs artisanaux. Les langoustes sont les invertébrés les plus pêchés. La pêche reste majoritairement artisanale, limitée aux zones proches du rivage et se déroule généralement par mer calme, pendant neuf mois de l'année (septembre-mai).

En synthèse, l'essentiel de la production se concentre sur les espaces maritimes. Le manque de données empêche d'avoir une vision précise des captures et de l'effort de pêche mais l'on sait toutefois que la quasi-totalité de la production halieutique provient de la pêche marine. L'aquaculture est inexistante à ce stade.

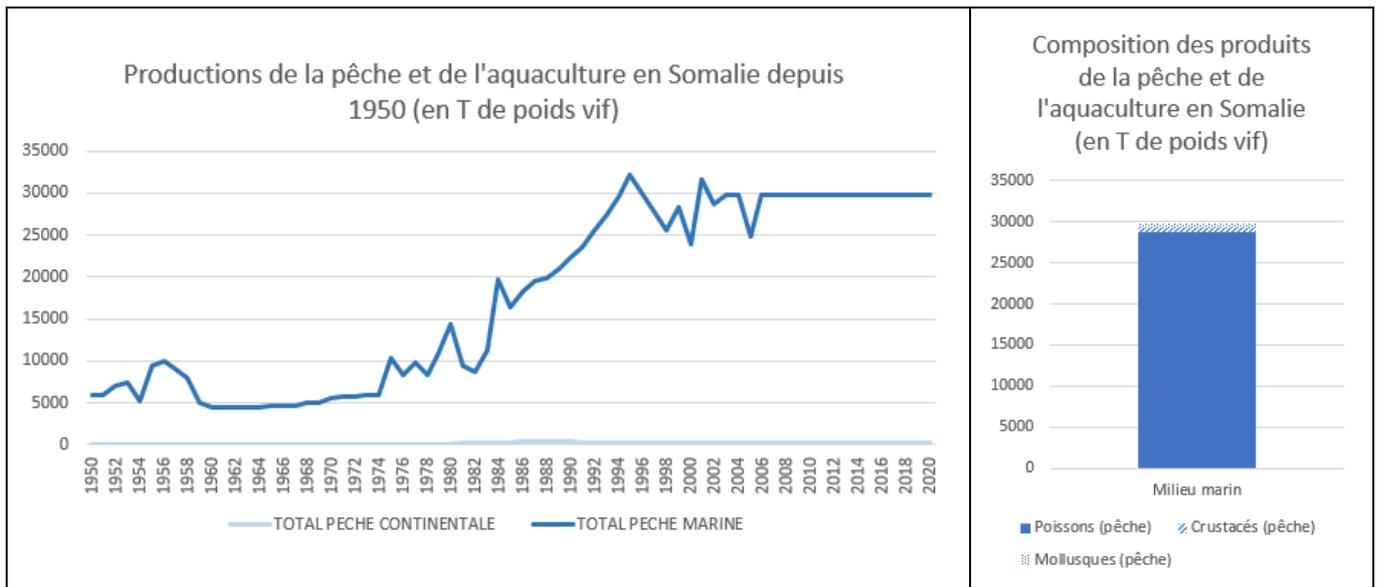


Figure 24 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

Consommation et dépendance aux importations

Une consommation de poissons globalement faible. Les données Food Balance Sheet de la FAO ne sont pas disponibles pour la Somalie, les derniers chiffres de la FAO datent de 2014 et évaluent la consommation nationale de poisson à 3,3 kg. Ce niveau reste bas comparé à la moyenne de 10 kg en Afrique, 20 kg dans le monde et 24 kg à Maurice.

La balance commerciale de la Somalie pour les produits halieutiques est presque nulle. En 2021, le total des produits exportés représentait 26,3 MUSD, contre 24,5 MUSD d'importations. Les Emirats Arabes Unis sont le principal partenaire commercial de la Somalie et ont importé pour 11,7 MUSD en 2021, ils sont suivis du Japon et de la Chine. Les produits les plus exportés sont les crustacés, et en particulier les homards qui représentent 37% des exportations de produits halieutiques et sont envoyés majoritairement aux Emirats. Les mollusques sont envoyés principalement au Japon et représentent 23% des exportations. La Somalie exporte également pour 3,7 MUSD d'huile de foie de poisson, principalement à destination du Japon. Les importations en 2021 sont quant à elles évaluées à 24,5 MUSD, dont 22,8 MUSD qui concernent les conserves de thon. Les produits importés proviennent à 67% des Emirats Arabes Unis et 21% de Thaïlande. Les importations ont explosé depuis le début des années 2000 : on note une hausse de 925% entre 2011 et 2021. Les exportations ont suivi la même tendance et ont augmenté de 1568% entre 2011 et 2021. Les exportations vers le Kenya ont par ailleurs repris en 2018 après 30 ans d'interruption.

Structuration des filières et principaux enjeux

Une filière peu structurée et un secteur de la transformation plutôt limité. Le secteur aquaculture-pêche relève du Ministère de la pêche et des ressources marines. La pêche en Somalie reste toutefois majoritairement informelle et le manque de données scientifiques constitue par ailleurs un défi important pour la gestion des ressources halieutiques. Les sites de débarquement ne sont pas équipés d'infrastructures suffisantes pour le déchargement, la réfrigération, le stockage et le transport du poisson et la plupart des prises des pêcheurs artisanaux sont débarquées sur les plages, parfois loin des entrepôts frigorifiques. Leur transport est entravé par le manque de routes goudronnées à travers le pays. Les ports les plus développés se trouvent à Mogadiscio, Berbera, Bosaso et Kismayo, mais ont des capacités relativement faibles et un accès limité aux installations de traitement et aux marchés locaux et internationaux. Par conséquent il est beaucoup plus facile et plus sûr pour les grands navires de pêche de débarquer leurs prises dans les grands ports voisins comme Mombasa, Salalah (Oman) ou Djibouti City. Le transport aérien reste cependant le moyen le plus fiable pour exporter la production, et notamment les fruits de mer.

La pêche INN : principal enjeu lié à la pêche en Somalie. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a évalué la valeur économique de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) à plus de 300 MUSD. L'USAID estime que les navires de pêche étrangers ont capturé 92 500 T de poisson en 2014, soit près de deux fois plus que les navires de pêche nationaux. L'Iran (48%) et le Yémen (31%) représentaient la grande majorité des prises étrangères en 2014, suivis de pays d'Asie du Sud-Est. Mogadiscio avait mandaté des organisations spécialisées pour évaluer l'ampleur des opérations de bateaux étrangers le long de ses côtes. L'étude menée de janvier 2019 au 24 avril 2020 a révélé la présence d'environ 200 navires pêchant au large de la Somalie en toute illégalité. La présence de navires illicites a souvent été citée pour justifier les actes de piraterie dans le pays.

Piraterie. Les attaques de pirates au large de la Corne de l'Afrique ont diminué depuis l'opération Atalante de 2008, mission militaire initiée par la France et mise en œuvre par l'Union européenne. Le renforcement de la sécurité et l'intervention des forces navales de l'OTAN, de l'Union européenne et des États-Unis ont permis de résoudre ce fléau. En août 2022, un groupe composé de six organisations maritimes internationales, dont l'International Chamber of Shipping, a annoncé que la piraterie dans les eaux somaliennes n'était plus une menace. Aucun navire commercial n'a été attaqué au large des eaux somaliennes par des pirates depuis 2018. Le problème s'est cependant déplacé vers le golfe de Guinée, qui est aujourd'hui considéré plus dangereux que le golfe d'Aden pour la navigation. Notons que la baisse de la piraterie en Somalie a d'un autre côté engendré un regain de la pêche étrangère illicite.

Politiques publiques, projets et dynamique actuelle

La loi sur la pêche n° 23 de 1985 est la principale législation de la Somalie qui s'applique à la pêche commerciale en mer et dans les eaux intérieures. Jusqu'à présent, cette loi n'a pas été complétée. Le gouvernement du Puntland a toutefois publié le "Règlement de pêche du Puntland" en avril 2004, afin de limiter et contrôler l'accès des autres États aux eaux du Puntland et protéger les espèces marines menacées.

En 2019 le gouvernement a accordé 31 licences de pêche à la *China Overseas Fishing Association* dans le but d'améliorer la réglementation du secteur, et de générer des revenus. Selon le MoU, cet accord permet à 31 palangriers chinois de pêcher du "thon et des espèces apparentées", pour 1 MUSD par an. Les bateaux pourront pêcher à 24 miles nautiques des côtes somaliennes. Dans un contexte de recrudescence de la pêche illégale, cet accord a suscité la polémique, les principaux arguments contre ce MoU étant la concurrence entre les pêcheurs et l'augmentation de la probabilité d'un conflit entre les navires somaliens et étrangers.

Corne de l'Afrique – Soudan

Par le SE de Khartoum



La pêche continentale, cœur de la production, mais qui reste le maillon le plus faible de l'industrie agro-alimentaire

Au Soudan, environ 74% des poissons⁶ consommés et des captures locales proviennent de la pêche continentale. La principale espèce commerciale capturée en eau douce est le Tilapia du Nil (65% des prises). L'aquaculture continentale fournit, quant à elle, 20% de la production et consommation de poissons. Pêche et aquaculture restent néanmoins des secteurs informels et peu organisés avec une très faible empreinte économique, la pêche en mer étant par exemple totalement artisanale. Le Soudan n'étant pas un grand consommateur de protéines d'origine halieutique, il est autosuffisant (99%), avec des importations et exportations très faibles (3 280 T et 2 813 T respectivement). Malgré une forte insécurité alimentaire, le renforcement du secteur aquaculture-pêche ne figure ni dans les principales priorités du gouvernement, ni dans celles des institutions internationales, qui se substituent de plus en plus à l'Etat notamment dans la lutte contre cette insécurité alimentaire.

Une production centrée sur la pêche continentale

La contribution de ce secteur au PIB au Soudan est négligeable alors que les ressources halieutiques sont faiblement exploitées. En l'absence de données officielles sur l'emploi, les estimations tablent sur une population de 25 000 pêcheurs dont 56% impliqués dans la pêche continentale, 26% dans la pêche marine et le solde, 18%, dans l'aquaculture. 94% de l'élevage et des captures sont concentrés sur les eaux intérieures. La production totale moyenne entre 2018 et 2020 est d'environ 50 000 T et suffit à répondre aux besoins de la demande. Cette production est presque quasiment consommée localement, essentiellement pour les besoins humains.

Les ressources de pêche comprennent 4 870 km² d'eau continentales et à l'Est, la côte soudanaise s'étend sur 853 km, avec une ZEE évaluée à 92 513 km².

Les poissons issus des eaux continentales dominent la production de pêche. Il s'agit d'une pêche par capture pratiquée non seulement dans les rivières mais surtout dans les lacs de barrages. Quant à la Mer rouge, la superficie exploitée ne dépasse pas 20% de la superficie disponible. Il existe 136 espèces de poissons enregistrées dont 20 exploitées. Par ailleurs, le Soudan a un quota de thon de 400 T/an non exploité.

L'aquaculture, essentiellement continentale, représente, avec 10 000 T, 20% environ de la production totale des captures. Le Soudan a une longue histoire d'aquaculture : les premières fermes expérimentales datent des années 60. Toutefois, le manque d'expertise et de planification ont été des obstacles majeurs au développement de cette filière. Les espèces les plus exploitées sont le Tilapia et le Poisson chat. Il existe plus de 1 000 fermes dont 750 pour le seul Etat de Khartoum. Le solde se trouve dans les Etats de la Gézira (200) et Gadaref (100). Il existe une faible production de crevettes sur la Mer Rouge, dont une partie est exportée.



⁶ La consommation de mollusques et crustacés est inexistante

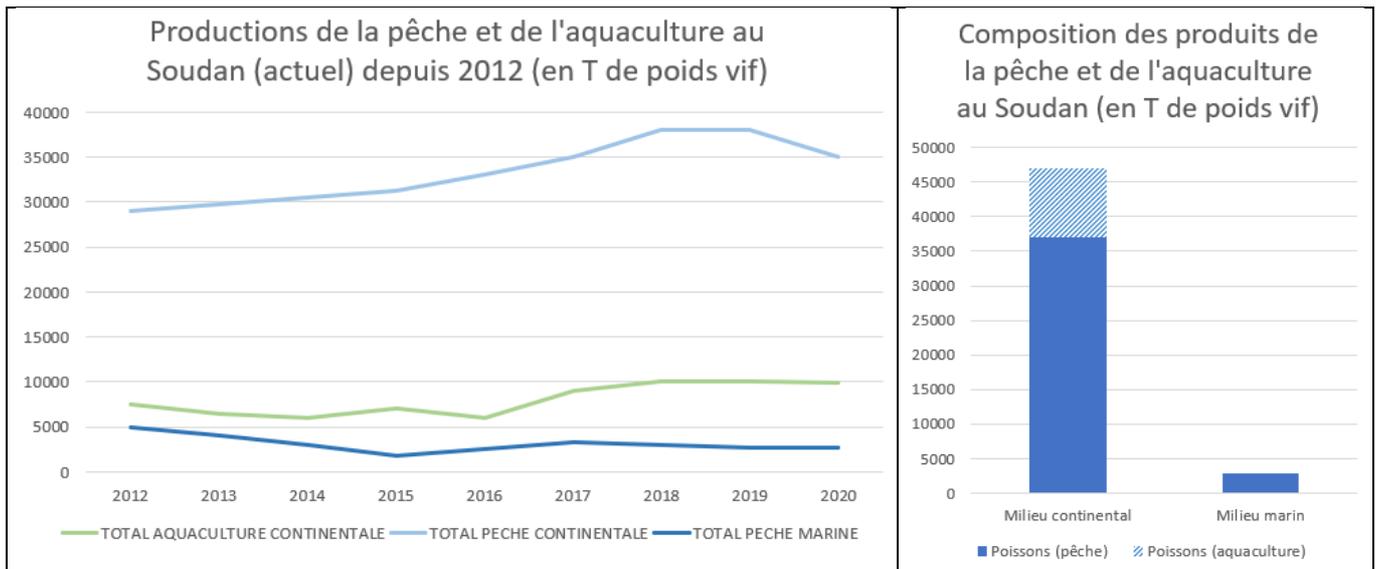


Figure 25 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

Consommation et dépendance aux importations

Une consommation de poissons faible. Les Soudanais consomment en moyenne 1,2 kg/pers/an de poissons, dont 1,08 kg/pers/an de poissons d'eau douce, un niveau bas comparé à la moyenne de 10 kg en Afrique, 20 kg dans le monde et 24 kg à Maurice. Les produits issus de la pêche et de l'aquaculture ne représentent que 0,47% de l'apport protéique total des soudanais, contre 8% en Ouganda ou 18% aux Seychelles (FAO, 2022).

Une dépendance aux importations modérée. Le Soudan importe peu de produits halieutiques et la balance commerciale oscille entre le négatif et le positif. Les produits importés concernent majoritairement les poissons préparés en provenance de Thaïlande et du Maroc.

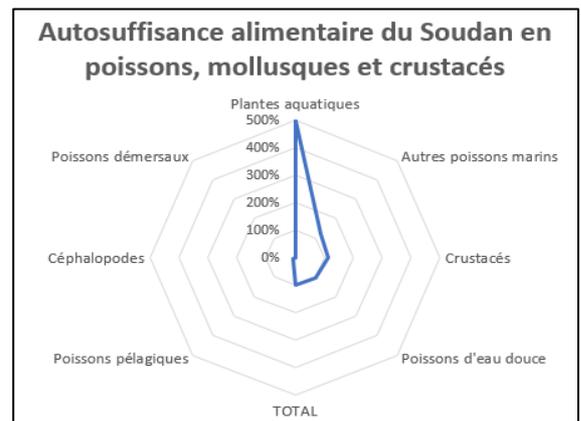


Figure 26 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) du Soudan en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020), Source : FAO

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	50 910	3 280	2 813	51 383	1,19	99%	6%
Animaux aquatiques	17	0	17	0	0,00	-	-
Céphalopodes	0	43	0	43	0,00	0%	100%
Crustacés	110	7	20	103	0	114%	7%
Poissons démersaux	0	197	7	193	0,00	0%	104%
Huile de poisson	0	0	0	0	-	-	-
Huile de foie	0	0	0	0	-	-	-
Poissons d'eau douce	48 033	130	1 603	46 560	1,08	103%	0%
Autres poissons marins	2 5633	637	1 133	2 067	0,05	124%	31%
Plantes aquatiques	17	7	20	3	0	500%	200%
Mollusques	0	0	0	0	0	-	-
Poissons pélagiques	170	2 260	13	2413	0,06	7%	94%

Tableau 9 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Structuration des filières et principaux enjeux

Une filière peu structurée avec un secteur de la transformation inexistant. L'aquaculture et la pêche restent plutôt informelles et leurs productions sont destinées à l'autoconsommation. La majorité du poisson est vendue immédiatement après débarquement et sa consommation reste locale (foyers, restaurants, hôtels). Les infrastructures de collecte et de réfrigération sont très limitées. On peut distinguer trois types de pêche : de subsistance, artisanale et commerciale. La pêche de subsistance, utilisant des méthodes de base telles que la lance ou les pièges, est pratiquée principalement dans les eaux intérieures du Soudan. La pêche artisanale, où le pêcheur utilise généralement un bateau à rames traditionnel et qui va parfois de pair avec la pêche de subsistance, est pratiquée principalement sur le réservoir du barrage de *Jebel Aulia* (au Sud de Khartoum) ainsi qu'en aval du *Nil Blanc* avant la confluence à Khartoum avec le *Nil Bleu*. Des bateaux à moteur sont employés dans la pêche maritime commerciale qui, bien qu'encore largement sous-développée, est pratiquée par des pêcheurs relativement aisés et des associations de pêcheurs. Le secteur de transformation reste embryonnaire.

Des ressources, notamment côtières, sous-exploitées faute de technologie et d'infrastructure. A l'exception de zones autour des principaux ports⁷ qui sont surexploitées, le reste de zones côtières, qui constitue la majeure partie des zones de pêche marine, sont sous exploitées. Des licences sont cédées notamment à des armateurs égyptiens, qui pratiquent une pêche très intensive, et non contrôlée, car les autorités soudanaises ne disposent ni des moyens techniques, ni humains pour surveiller leur côte. Le rendement maximal durable (RMD) de la pêche côtière n'est pas connu. Diverses estimations, allant de 5 000 T/an à 10 000 T/an ont été avancées. Un projet en cours de réalisation, financé par le gouvernement norvégien, devrait fournir une estimation fiable. Dans le domaine de l'aquaculture, le ministère des Ressources animales et de la Pêche est en quête de financement pour la mise en place d'un plan de développement de cette filière visant à quintupler, à court terme, le nombre de fermes pour atteindre 5 000 unités pour une production de 5 000 T. Trois sites représentent un potentiel important : les lacs des barrages de *Jebel Aulia* et de *Merowé* à l'Etat du Nord ainsi que le lac *Nubien* sur la frontière avec l'Égypte et la Mer Rouge qui offre un fort potentiel notamment d'huitres et de perles.

⁷ Autour des ports, allant du Nord vers le Sud, d'Ocief, de Mohammed Qol, de Port Soudan, de Suakin et d'Agig.

Indicateurs régionaux : Corne de l'Afrique

Indicateurs Pays	Djibouti	Erythrée	Ethiopie	Soudan	Somalie
Population (M hab.) BM 2021	1,1	3,6	120,3	45,7	17,1
Croissance démographique (%) BM 2015-2021	1,6	1,2	2,7	3,0	3,6
Doing Business (classement) 2020	112	189	159	171	190
Rang Indice de corruption - Transparency international 2021	128	161	87	164	178
Macroéconomie					
PIB (Mds USD) FMI 2022	3,7	2,4	111,2	42,8	8,4
PIB par habitant (USD) FMI 2022	3665,8	647,0	1097,6	916,0	539,0
Croissance du PIB réel (%) FMI 2022	3,6	2,6	3,8	-0,3	1,9
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2022	6,6	7,4	33,6	154,9	9,0
Finances Publiques					
Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI 2022	-3,8	-1,3	-3,1	-2,2	0,0
Dette publique (%PIB) FMI 2022	50,1	164,7	46,4	189,5	-
Dette publique extérieure (%PIB) FMI 2021	-	54,0	31,8	-	-
Echanges					
Balance des biens (%PIB) CNUCED 2021	-21,7	-25,2	-12,1	-14,1	-10,1
Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2022	85,8	5,0	321,7	52,8	15,6
Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2022	1,3	0,6	82,3	77,6	15,2
Balance courante (%PIB) FMI 2022	-4,8	12,2	-4,3	-6,4	-15,8
Transferts de la diaspora (%PIB) BM 2020	2,0	-	0,4	1,8	24,9
Réserves de change (mois d'import) BM 2021*	1,3	-	2,0	0,2	-
Développement					
IDH BM 2020	0,52	0,46	0,40	0,51	-
Espérance de vie à la naissance ONU 2015-2020	66,5	65,7	66,0	64,9	56,9
Taux de pauvreté (< 1,90 USD/jours, %) BM 2018*	17,0	-	30,8	12,2	68,6
Emissions de CO ² par habitant (tonnes) BM 2019	0,4	0,3	0,2	0,5	0,0
Notation Dette Souveraine					
S&P	-	-	CCC(+)	-	-
Moody's	-	-	Caa2(-)	-	-
Fitch	-	-	CCC	-	-
Politique Monétaire					
Taux directeur*	-	-	-	-	-

*Dernière donnée disponible

Supplément aquacole	Djibouti	Erythrée	Ethiopie	Soudan	Somalie
Part du PIB agricole (%PIB) CNUCED, 2020	1	17	37	20	60
Part de population rurale (%Population) BM, 2020	21,9	64,2	78,3	64,7	53,9
Superficie du pays (km ²) FAO, 2020	23 200	121 630	1 136 240	1 878 000	637 660
Surfaces en eau					
Superficie des eaux continentales (km ²) FAO, 2020	20	589	7 668	10 000	10 320
Part des surfaces en eaux continentales (%Superficie)	0%	0%	1%	1%	2%
ZEE - hors contentieux (km ²) Marines Regions	7 223	78 110	0	62 626	781 843
% de la ZEE par rapport à la superficie du pays	31%	64%	0%	3%	123%
Production pêche et aquaculture					
Pêche continentale (T) FAO, Moy. 2018-2020	0	0	58 723	37 000	200
Pêche marine (T) FAO, Moy. 2018-2020	2 232	5 668	0	2 824	29 800
Aquaculture continentale (T) FAO, Moy. 2018-2020	0	0	376	9 950	0
Aquaculture marine (T) FAO, Moy. 2018-2020	0	0	0	0	0
Echanges pêche et aquaculture					
Total Imports "Pêche et aqua" (T) FAO, Moy. 2018-20	1 335	36	1 135	1 829	3 520
Total Exports "Pêche et aqua" (T) FAO, Moy. 2018-20	44	46	360	1 347	5 066
Total Imports "Pêche et aqua" (MUSD) FAO, Moy. 2018-20	6	0	2	4	15
Total Exports "Pêche et aqua" (MUSD) FAO, Moy. 2018-20	1	1	0	2	14
Exports "Pêche et aqua" FR vers (MEUR) Kiosq. Fin., 2021	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Imports "Pêche et aqua" FR depuis (MEUR) Kiosq. Fin., 2021	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Océan Indien – Comores

Par le SE de Tananarive



Une filière exclusivement dominée par la pêche artisanale

Bénéficiant d'un potentiel important, la pêche comorienne reste artisanale, apportant peu de recettes budgétaires et aucune recette de devises. Ses pratiques, considérées comme non soutenables, empêchent les exportations. Néanmoins, une levée des sanctions de l'UE est envisagée.

En dépit de ressources halieutiques élevées et de son importance, le secteur de la pêche reste artisanal

La pêche est l'un des secteurs primordiaux de l'économie comorienne. C'est l'une des richesses principales de l'archipel, qui bénéficie d'une ZEE estimée à 160 000 km² et couvrant 427 km de côtes. L'environnement marin et côtier présente des ressources halieutiques importantes grâce à sa diversité environnementale : plages de sable, mangroves, herbiers et récifs coralliens.

La contribution de la pêche dans le PIB national est évaluée entre 5% et 12% et représentait 32% de la valeur ajoutée dégagée par le secteur primaire en 2020. L'écart qui existe dans l'évaluation de la part du secteur dans le PIB montre qu'il est difficile d'assurer une production statistique et un suivi du secteur, dominé par l'économie informelle.

Le volume des ressources halieutiques prélevées est évalué à près de 20 000 T en 2020, volume en croissance. Au total, la valeur de la production annuelle de la pêche est estimée à 55,5 M€. La grande majorité des prises sont des poissons pélagiques, pêchés en surface, plus particulièrement des *thonidés* (75% des prises).

Malgré d'importantes ressources, le secteur n'apporte pas de recettes conséquentes pour l'Etat dans la mesure où aucun produit n'est exporté et peu, voire aucune taxe, n'est prélevée auprès des professionnels de la pêche. La totalité de la production est consommée sur place. Elle subvient à 85 % de la consommation locale, 15 % de la consommation locale étant importée.

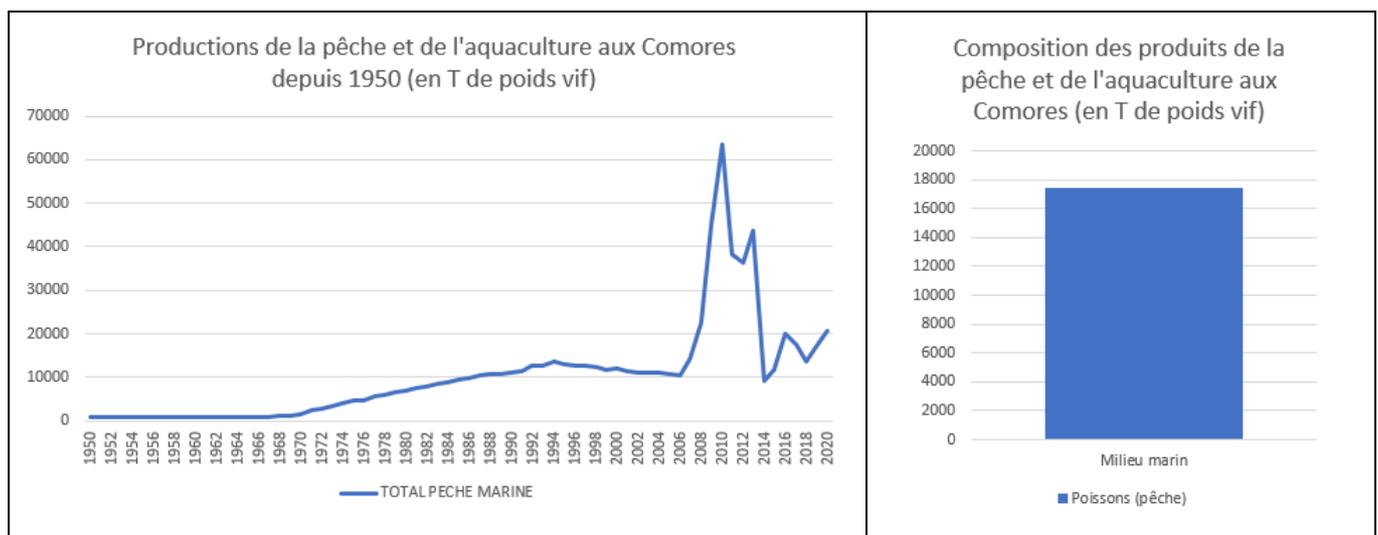
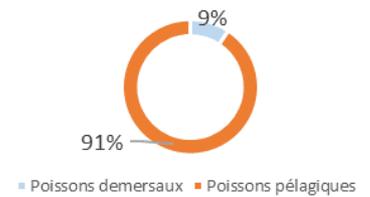


Figure 27 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

La pratique exclusivement artisanale empêche la diversification des prises et explique la précarité des conditions de travail des pêcheurs

Les poissons pélagiques constituent près de 91 % de la production halieutique nationale. Les principales techniques de pêche se font à la ligne ou au filet. Le recours à ces méthodes artisanales explique la répartition des prises, où la grande majorité sont des poissons pélagiques.



La flotte de pêche comorienne est composée de pirogues et des bateaux en fibre de verre, estimée au total à 4 381 bateaux. Ce chiffre, en baisse sur les dernières années, est réparti de la manière suivante : 2 782 *galawas* (pirogues traditionnelles) à pagaie, 1 500 embarcations en fibre de verre. La précarité des embarcations pose de sérieuses questions à la fois en termes de sécurité des pêcheurs lors de leurs sorties en mer agitée mais aussi de productivité.

La production est nettement en dessous de son potentiel d'exploitation durable, mais la surpêche en surface et les pratiques interdites menacent la biodiversité locale. La capacité d'exploitation potentielle durable est de 33 000 T/an pour l'archipel. Ainsi les Comores exploitent seulement 45% de leur potentiel, en raison de l'absence d'industrialisation du secteur.

La surpêche en surface des populations de thonidés et des espèces récifales, menace grandement la biodiversité de l'archipel. Certaines pratiques illégales et extrêmement nocives pour l'environnement sont encore pratiquées (explosifs, toxines végétales ou filets à maille fine). La diversification des prises (en pêchant plus en profondeur) et le ralentissement de la pêche au sein des récifs coralliens pourrait permettre une meilleure conservation des ressources, bien que celles-ci soient déjà fortement menacées par les conséquences du réchauffement climatique. Il existe un point de tension annuel qui menace la biodiversité locale pendant le mois de *ramadan* où le rythme de pêche s'intensifie.

La balance commerciale sectorielle comorienne est paradoxalement déficitaire malgré ses ressources

La consommation annuelle de poisson aux Comores s'élève à 15 kg par personne et par an, ce qui reste inférieur à la moyenne mondiale qui est de 20 kg. Les ressources issues de la pêche locale représentent 32% des protéines animales consommées. La faible capacité de conservation et de transformation et les sanctions internationales contre les pratiques de pêche non durables excluent les Comores des accords internationaux, ne permettant pas au pays d'exporter sa production.

La balance commerciale sectorielle est déficitaire à hauteur de 3 M€ et se caractérise par une absence d'exportations. Cette absence s'explique par l'inexistence d'industrie de transformation sur place, la faible capacité de conservation des poissons et les sanctions internationales pour pratiques de pêche non durables. Les importations s'élèvent à 3 M€. Leur augmentation, au cours des précédentes années, traduit un intérêt croissant pour les produits marins importés. La majorité des importations sont des sardines (2,2 M€) et des maquereaux en conserves (0,7 M€).

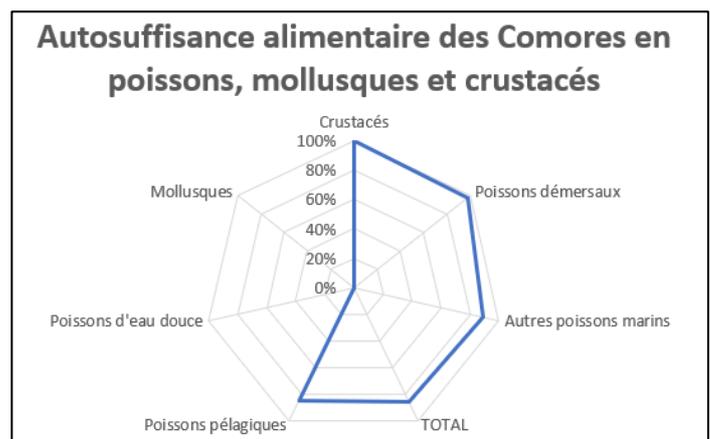


Figure 28 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) des Comores en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020), Source : FAO

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	17 020	2 920	0	19 950	32,3	85%	15%
Animaux aquatiques	0	0	0	0	0,0	-	-
Céphalopodes	0	0	0	0	0,0	-	-
Crustacés	30	0	0	30	0,0	100%	0%
Poissons démersaux	800	20	0	820	1,0	98%	2%
Huile de poisson	0	0	0	0	0,0	-	-
Huile de foie	0	0	0	0	0,0	-	-
Poissons d'eau douce	0	40	0	40	0,0	0%	100%
Autres poissons marins	2 050	250	0	2 310	3,0	89%	11%
Mollusques	0	100	0	100	0,0	0%	100%
Poissons pélagiques	14 140	2 510	0	16 650	28,3	85%	15%

Tableau 10 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Le gouvernement et les bailleurs de fonds internationaux coopèrent pour soutenir les acteurs locaux et les pratiques durables, afin d'affranchir les Comores des sanctions internationales

Le gouvernement des Comores a révisé son code national de la pêche en 2020 dans le but de mieux contrôler les pratiques du secteur et de définir des objectifs sectoriels cohérents avec les enjeux actuels.

La coopération avec l'Union Européenne, suspendue depuis 2015, pourrait prochainement reprendre. En 2015, la commission européenne a été amenée à émettre un carton rouge constatant une absence d'avancées sur des points cruciaux (pêche intensive, octroi de permis de pêche suspects). Cette dernière a donc mis fin à l'assistance technique et à l'accord de pêche entre l'UE et les Comores. En mai 2022, suite à des garanties apportées par le gouvernement comorien, l'Union Européenne s'est prononcée pour une prochaine levée du « carton rouge », levée qui reste conditionnée à la poursuite effective des réformes en cours.

Le pays bénéficie néanmoins d'un soutien des bailleurs internationaux via notamment deux projets régionaux, dont l'objectif est de soutenir une pêche durable et qui permette de pérenniser les revenus des acteurs vulnérables du secteur. Il s'agit de REEFISH, porté par la FAO et la Japon à hauteur de 4,4 M€ et SWIOFISH, porté par la Commission de l'océan Indien et la Banque Mondiale à hauteur de 9 M€.

Océan Indien – Madagascar Par le SE de Tananarive



Un modèle halieutique où les difficultés de la pêche sont compensées par la montée en puissance de l'aquaculture

Le secteur halieutique malgache se caractérise à la fois par l'importance de la pêche et le développement de l'aquaculture. La production est principalement orientée vers l'exportation, en particulier vers la France. L'approbation en octobre dernier d'un accord de partenariat pour une pêche durable entre l'Union européenne et Madagascar pourrait relancer la pêche thonière.

Un secteur-clef pour l'économie malgache avec une production caractérisée par l'importance de la pêche et la culture crevettière

Le secteur halieutique joue un rôle important dans l'économie avec une production annuelle de 133 157 T, soit 7 % du PIB national. La pêche et l'aquaculture procurent environ 180 000 emplois en mer et à terre pour un bassin d'emplois indirects estimé à plus de 1,5 millions de personnes réparties sur l'ensemble du territoire. Le pays dispose de plus de 5 000 kilomètres de côtes et de plus de 300 000 ha de mangroves. Le secteur contribue annuellement à environ 3,8 MUSD de recettes pour l'Etat, constituées principalement par des redevances.

La pêche maritime représente 37% de la production nationale.

Elle se structure en trois types de pêches : les poissons côtiers, les ressources pélagiques dont les sardines et la pêche thonière qui a connu un essor important. La pêche industrielle maritime qui opère dans les eaux malgaches compte près de 240 navires. La flotte de pêche industrielle maritime nationale compte 48 unités, réparties en 41 chalutiers industriels pour la pêche de crevettes et 7 palangriers pour la pêche au thon et espèces associées. Madagascar accorde des accès à sa zone de pêche à des armements thoniers non-UE, en plus de ceux de l'UE. Entre 130 et 140 navires non-UE bénéficieraient de possibilités de pêche négociées dans le cadre d'accords privés entre l'État et les opérateurs privés. S'ajoutent 50 navires thoniers de l'UE qui ont utilisé les possibilités de pêche prévues par l'accord de pêche avec l'UE.

La pêche crevettière et la crevetticulture représentent 37% de la production nationale.

La pêche à la crevette sauvage est dominée par quatre acteurs, dont deux français (*Réfrigêche, Pêchexport*). La filière est en difficulté en raison notamment de la surexploitation des ressources halieutiques, menant à l'épuisement progressif des ressources dans plusieurs zones de pêche. Des évolutions récentes dans l'organisation de la filière ont fragilisé le secteur. En parallèle, des investissements aquacoles ont permis de développer une production reconnue de manière internationale, ayant acquis au fil des années plusieurs labels prestigieux (label Rouge, label bio AB). La production se partage entre deux sociétés, *Unima* et *Oso*. La crevetticulture est désormais majoritaire et est exportée à 99%.

L'aquaculture se diversifie également vers la production d'esturgeons (société *Acipenser* produisant le caviar *Rova*) les concombres de mer (*IOT-Indian Ocean Trepang*) et les algues (*OF-Ocean Farmers*). IOT et OF appartiennent au groupe franco-mauricien *Pêcheries du Sud*.

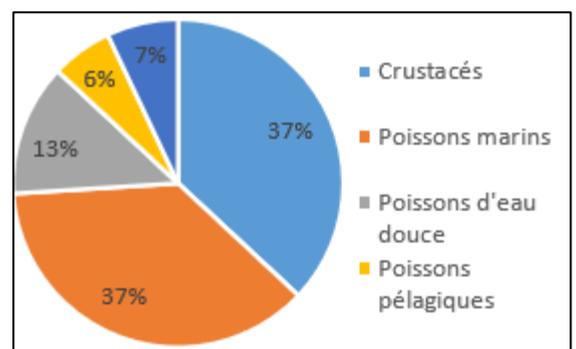


Figure 29 : Composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), Source : FAO

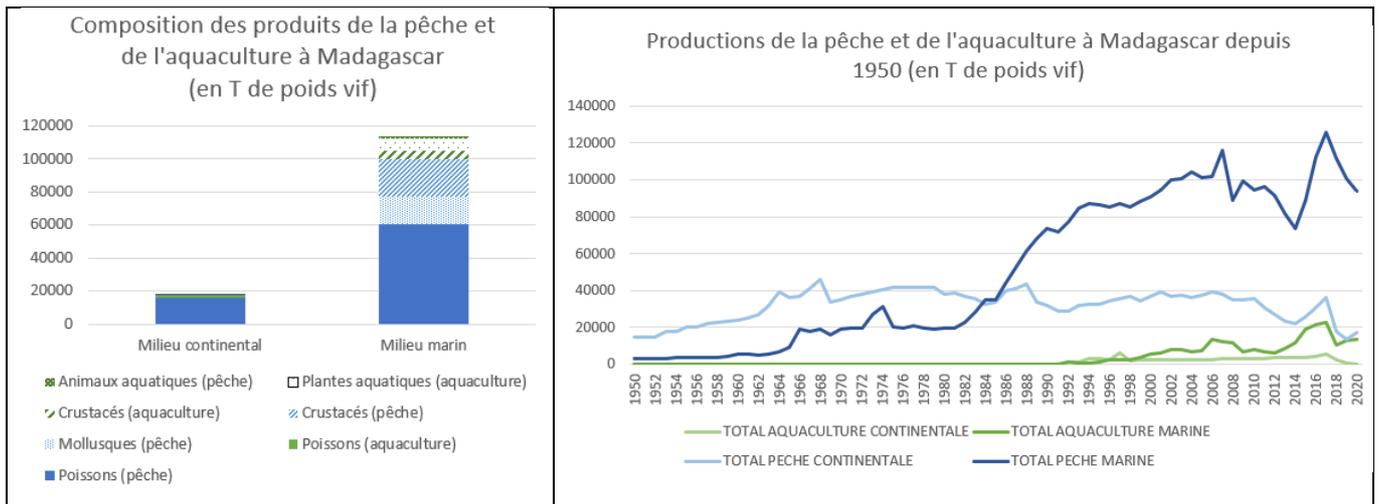


Figure 30 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

La balance commerciale est largement excédentaire avec la France comme partenaire principal

Les exportations sont essentiellement dirigées vers la France (74 %). Le pays exporte 129 MUSD de produits halieutiques (5 % des exportations du pays). La Grande Ile exporte 20 000 tonnes de poissons et de crustacés : les crustacés représentant près de 55 % du volume total, les conserves de poissons 35 % et les poissons 10 %. Ces produits sont essentiellement exportés vers la France (74 %), la Chine (7 %) et l'Espagne (3%). Le volume d'exportation est en baisse tendancielle par rapport à 2017 où le pays avait exporté 178 MUSD de produits issus de la mer et de l'aquaculture.

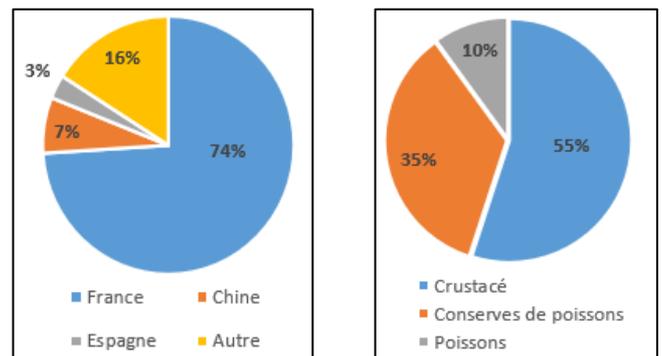


Figure 31 : Composition et destinations des exportations halieutiques malgaches, Source : FAO

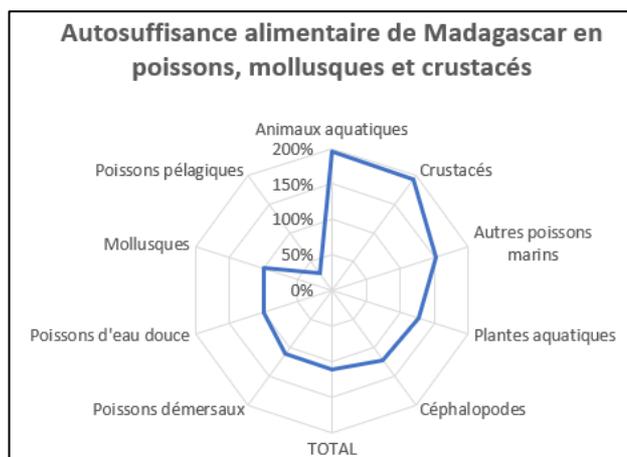


Figure 32 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) de Madagascar en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020), Source : FAO

Malgré ses capacités exportatrices, la Grande Ile a recours à des produits importés pour 33 MUSD. Les principaux fournisseurs sont les Seychelles (43 % du total), la France (40,3%) et l'Italie (11 %). Les poissons pélagiques représentent la quasi-totalité de ces importations. Le pays est effectivement autosuffisant en ce qui concerne les autres denrées. Madagascar est par ailleurs le pays de la zone Océan Indien qui consomme le moins de poissons (4,05 kg/pers/an).

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	133 157	22 243	35 837	119 577	4,1	111%	19%
Animaux aquatiques	1 100	0	540	563	0,0	196%	0%
Céphalopodes	9 300	0	1 660	7 643	0,2	122%	0%
Crustacés	29 227	70	14 097	15 203	0,6	192%	0%
Poissons démersaux	2 083	0	200	1 890	0,1	111%	0%
Huile de poisson	0	0	0	0	0,0	-	-
Huile de foie	0	0	0	0	0,0	-	-
Poissons d'eau douce	17 047	43	63	17 020	0,6	100%	0%
Autres poissons marins	46 767	60	16 077	30 747	1,1	152%	0%
Plantes aquatiques	8 220	0	1 787	6 440	0,0	128%	0%
Mollusques	10 903	80	83	10 900	0,4	100%	1%
Poissons pélagiques	8 510	21 990	1 330	29 170	1,0	29%	75%

Tableau 11 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Une coopération renouvelée avec l'UE grâce à l'approbation en 2022 d'un nouvel accord de partenariat pour une pêche durable

Madagascar adhère à la plupart des organismes internationaux relatifs au secteur de la pêche. Le pays est membre de la *Commission des Thons de l'océan Indien* (CTOI), de la *South West Indian Ocean Fisheries Commission* (SWIOFC) et de l'accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (SIOFA). En septembre 2021, Madagascar a annoncé sa décision de rejoindre l'initiative *Fisheries Transparency Initiative* (FITI). Il s'agit d'une initiative internationale à laquelle ont déjà adhéré les Seychelles, le Sénégal et la Mauritanie pour renforcer la transparence dans la gestion et la préservation des ressources halieutiques.

Un nouvel accord de pêche quadriennal entre l'Union Européenne et Madagascar a été approuvé le 28 octobre 2022 visant à permettre l'accès des navires thoniers européens aux eaux territoriales malgaches et à appuyer Madagascar dans le développement de sa politique sectorielle en matière de pêche. Cet accord définit un tonnage de référence fixé à 14 0000, un prix à la tonne de 85 € et une autorisation de pêche pour 65 navires dont 40 navires français. L'accord prévoit également un appui sectoriel de l'Union Européenne fixé à 1,1 M€. Le précédent accord s'était achevé le 31 décembre 2018.

Océan Indien – Maurice

Par l'Ambassade de France à Port-Louis



Une filière thonnière dominante, y compris sur l'industrie de transformation

Malgré une faible concentration dans la ZEE mauricienne, les trois espèces de thons tropicaux représentent les deux tiers de la production de poisson du pays. Cette filière industrielle, tranche avec un secteur globalement peu développé et majoritairement artisanal, auquel s'intègre une unique ferme aquacole. La majeure partie de la production nationale de poisson est ainsi destinée à l'export, générant une dépendance aux importations pour la consommation locale.

La prépondérance de la filière thon dans la production de poisson

La zone économique exclusive de la République Maurice s'étend sur près de 1,3 million km² dans l'Océan Indien. Paradoxalement, la pêche et l'aquaculture représentent seulement 0,6 % de la valeur ajoutée produite dans le pays. De plus, les quelques entreprises de plus de 10 salariés cumulent moins de 300 employés, la majorité des acteurs intervenants dans de petites structures, composant un secteur largement artisanal.

Seule une flotte thonnière, réduite, bénéficie d'une structuration industrielle. Dynamique dans les années 1990, l'activité de cette filière s'est pourtant fortement réduite dans les années 2000 avant de connaître un nouvel essor à partir de 2013 avec le papillonnement progressif de trois thoniers senneurs de l'armateur français SAPMER, rejoint en 2022 par un quatrième navire de même catégorie, armé par l'espagnol *Albacora*. La flotte industrielle hauturière de Maurice comprend également 13 palangriers inscrits à la *Commission du thon de l'Océan indien* (CTOI). En moyenne entre 2015 et 2020, les principales espèces de thons tropicaux ciblées par cette flotte (thon albacore, bonite rayée et thon obèse) représentent plus des deux tiers de la production de poisson du pays.

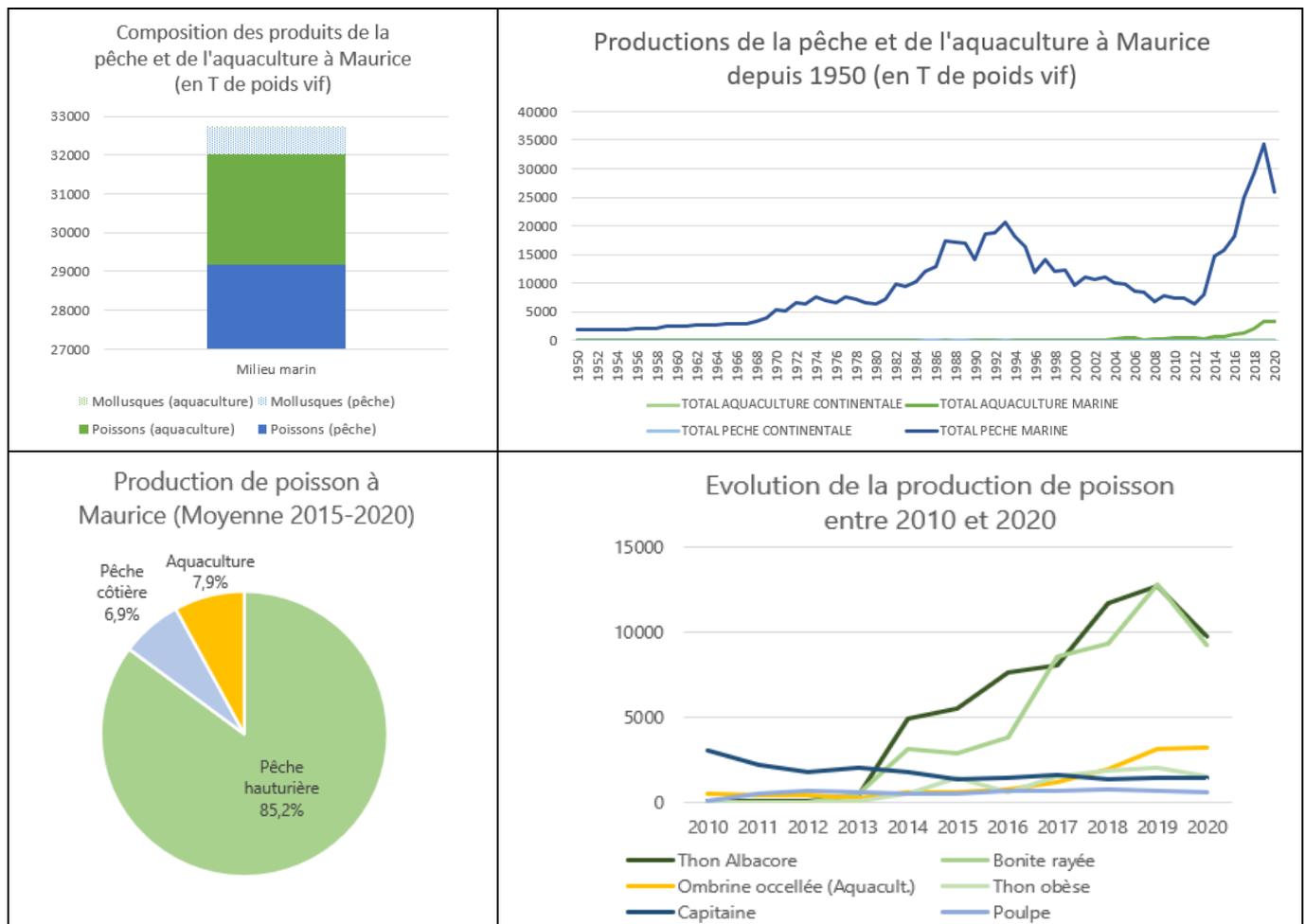


Figure 33 : Composition et évolution des productions de la pêche et de l'aquaculture, Source : Statistics Mauritius et FAO

En complément, une soixantaine de licences sont octroyées chaque année pour la pêche aux poissons pélagiques à des bateaux de petite taille ainsi qu'à une trentaine à des navires ciblant des espèces démersales. Les espèces ciblées et les prises accessoires valorisées représentent 16,1 % de la production de poissons. La pêche côtière, majoritairement artisanale, génère 6,9 % du volume de poissons capturés.

La bonite rayée est l'espèce la plus prélevée (10 000 T en moyenne entre 2015-2020), devant le thon albacore (8 700T), le thon obèse (1 500 T), le capitaine (1 500 T), le poulpe (700 T) et les différentes espèces de porte-épée (700 T). L'aquaculture représente environ 7,9 % de la production, la *Ferme marine de Mahébourg*, seul acteur majeur du secteur, met sur le marché 3 000T d'*ombrine ocellée*.

L'industrie de la transformation du thon, un pilier de l'économie mauricienne

Le secteur de la transformation du thon s'est développé à Maurice dès 1972 avec l'implantation de *Princes Tuna Mauritius*, filiale du japonais *Mitsubishi* et du conglomérat mauricien *IBL*. Elle emploie directement près de 4 300 personnes et structure des opportunités de développement sur toute la chaîne de valorisation du thon (stockage, transport, transformation des sous-produits en huile ou en farine...). L'armateur français *SAPMER*, s'est associé à *IBL* pour l'implantation d'une usine de transformation de thon surgelé, *Mer des Mascareignes*.

La transformation du thon s'est érigée comme la première filière de l'industrie agroalimentaire du pays et son deuxième secteur d'exportation de biens (après le textile) avec près de 240 M€ générés en 2021, soit 17 % des exportations totales du pays. Les principaux clients sont le Royaume-Uni, pays d'origine de la marque *Princes Tuna* (53 M€ en 2021), les Pays-Bas (42 M€), l'Italie (39 M€) et l'Espagne (24 M€).

La ressource en matière première de cette industrie pose pourtant question en raison de captures sur des zones éloignées. Les eaux territoriales mauriciennes n'accueillent pas de stocks majeurs de thons tropicaux qui évoluent principalement entre 5° et 10° autour de l'Equateur. Les navires industriels sont donc amenés à pêcher dans la partie nord de la ZEE nationale mais aussi et surtout dans les eaux seychelloises et internationales. Cette situation impose la négociation d'accords de pêche bilatéraux et incite les armateurs à privilégier un débarquement dans le port de Victoria (Seychelles), plus proche des zones de pêche que Port-Louis.

Les préoccupations sur l'état du stock de thon albacore dans l'océan Indien a conduit les Etats membres de CTOI à fixer des quotas pour cette espèce. Compte tenu de l'historique de pêche de la flotte mauricienne, les captures sont limitées à 10 500 T pour 2022 et le développement la flotte est strictement encadré. Les marges de manœuvre pour le développement de la pêche thonière sont limitées, rendant l'industrie fortement dépendante des importations de matière première, dans un environnement régional où la production reste stable et pourrait être vouée à se réduire.

Selon *Statistics Mauritius*, en 2021, les usines mauriciennes ont importé 124 M€ de poissons (bonite ou albacore surgelés majoritairement), principalement en provenance des autres pays disposant de flotte dans la région, à l'instar des Seychelles, de l'Espagne ou de la France.

Une consommation de produits de la mer importante mais largement importée

Malgré son environnement, le niveau de dépendance aux importations de Maurice s'établit à 48 %. En 2020, selon *Comtrade*, alors que le thon surgelé entier, représentant près de 165 M€, est principalement destiné à l'industrie orientée vers les exportations, Maurice importe 74 M€ de poissons dont une part importante de sardines, crevettes, calamars... La Chine, l'Inde et en moindre mesure le Japon sont ces principaux fournisseurs de poisson destiné à la consommation locale. Maurice est par ailleurs le second consommateur de produits aquatiques en AEOI avec une consommation de 24kg/pers/an.

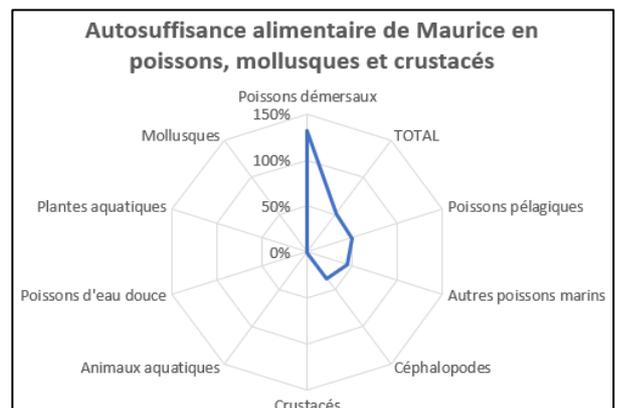


Figure 34 : Ratio d'autosuffisance alimentaire (SSR) de Maurice en poissons, mollusques, crustacés (moyenne 2018-2020). Par souci de lisibilité, le ratio SSR de l'huile de poisson (867%) n'a pas été pris en compte, Source : FAO

Le thon transformé, est à l'origine de la majeure partie des revenus générés par les exportations de poisson, néanmoins, la filière aquacole est à l'origine d'exportations de poissons démersaux, notamment vers les marchés américains et européens. De cette forte industrie de transformation tournée à l'export, il résulte une dépendance aux importations marquée.

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	28 840	203 710	177 220	55 340	24,03	52%	368%
Animaux aquatiques	0	30	0	30	0,02	0%	100%
Céphalopodes	670	1 430	210	1 890	1,49	35%	76%
Crustacés	10	3 390	0	3 390	2,67	0%	100%
Poissons démersaux	3 900	3 390	4 340	2 940	2,32	132%	115%
Huile de poisson	2 600	20	2 320	300	0,00	867%	7%
Huile de foie	0	0	0	0	0,00	-	-
Poissons d'eau douce	0	1 570	10	1 570	1,21	0%	101%
Autres poissons marins	2 120	3 650	950	4 830	3,80	44%	76%
Plantes aquatiques	0	40	0	40	0,00	0%	100%
Mollusques	0	620	0	620	0,49	0%	100%
Poissons pélagiques	19540	189 570	169 390	39 730	12,04	49%	477%

Tableau 12 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

Des ambitions en matière de politique de la pêche qui peine à être suivies d'effet

Grâce à une vaste zone de pêche et à une forte densité halieutique, le potentiel de pêche apparaît important. L'inclusion de la pêche et de l'aquaculture dans une approche globale de l'économie bleue pour laquelle le gouvernement vise un doublement de la contribution au PIB de 10 à 20 %, témoigne de la volonté des autorités à soutenir ce domaine. Cependant à ce stade, seule l'aquaculture bénéficie d'une réelle politique d'attractivité avec une série d'aménagements fiscaux promis aux investisseurs du secteur. Après la crise Covid, le gouvernement a effectivement manifesté une certaine volonté de développer l'aquaculture, qui se heurte toutefois au développement du tourisme sur l'île.

La pêche comporte un important volet de coopération régionales, a fortiori sur les enjeux liés au thon et aux pélagiques, dont les réserves sont mobiles et inégalement réparties. Deux accords de pêches en vigueur avec permettent de fluidifier l'activité dans la zone Sud-Ouest de l'Océan indien. L'accord avec les Seychelles, renégocié en février 2022 permet l'enregistrement de 15 thoniers senneurs et 20 palangriers de part et d'autre, contre paiement d'une licence annuelle. En outre, l'accord avec l'UE, renouvelé en janvier 2023, permet à 40 senneurs et 45 palangriers européens de poursuivre leur activité dans les eaux mauriciennes. En complément des licences payées par les armateurs, l'UE s'engage à verser chaque année 0,3 M€ au titre de l'aide au développement du secteur de la pêche et 0,2 M€ en soutien à la politique maritime du pays.

Océan Indien – Seychelles

Par le SE de Tananarive



Un secteur clef pour l'économie du pays, orienté vers la transformation et l'exportation

L'archipel des Seychelles est le pays qui consomme le plus de poissons en AEOI (57,1 kg) et la pêche est le second secteur économique. Cette activité s'articule à titre principal autour de la pêche thonière, dont une grande partie, transformée, est réexportée vers l'Union Européenne et le Royaume-Uni. Un accord de partenariat pour une pêche durable encadre les relations avec l'UE. Le pays s'est également inscrit dans une démarche de transparence en rejoignant l'initiative Fisheries Transparency Initiative.

Un secteur pêche, pivot de l'économie de l'archipel, orienté vers la transformation et l'exportation thonière

Les activités issues de la pêche constituent, après le tourisme, le second secteur économique de l'archipel. Les ressources marines sont essentielles à la croissance économique du pays et contribuent de manière significative au PIB annuel en employant 17 % de la population. Les Seychellois sont par ailleurs les plus grands consommateurs de poisson et fruits de mer de l'AEOI puisqu'ils en consomment en moyenne plus de 57 kg par an.

La production halieutique nationale est presque exclusivement concentrée sur la production pélagique. Elle est complétée par des pêches issues de pavillons étrangers, concentrées également sur la production pélagique. Sur les 136 000 tonnes produites nationalement, les poissons pélagiques en représentent près de 97%. Au-delà de la production nationale, doivent être prises en compte, les importations de poissons issues de la pêche dans les eaux internationales qui sont ensuite réexportées. Ces importations portent sur 77 710 T qui proviennent à 43 % de navires français et à 42% de navires espagnols. Globalement, ce sont 205 140 T de poissons qui sont exportées. Les poissons pélagiques représentant 99% de ce volume, les exportations principalement orientées autour du thon font de Victoria le premier lieu de transbordement de thons de l'océan Indien.

Les exportations issues de la pêche représentent près de 84 % du total des exportations de l'archipel. L'exportation de conserve de poissons représentent 91 % du total, traduisant ainsi les efforts des autorités de structurer et de valoriser la filière. Quatre pays concentrent 87 % des importations : la France (43%), le Royaume-Uni (26%), l'Italie (12%) et l'Allemagne (7%).

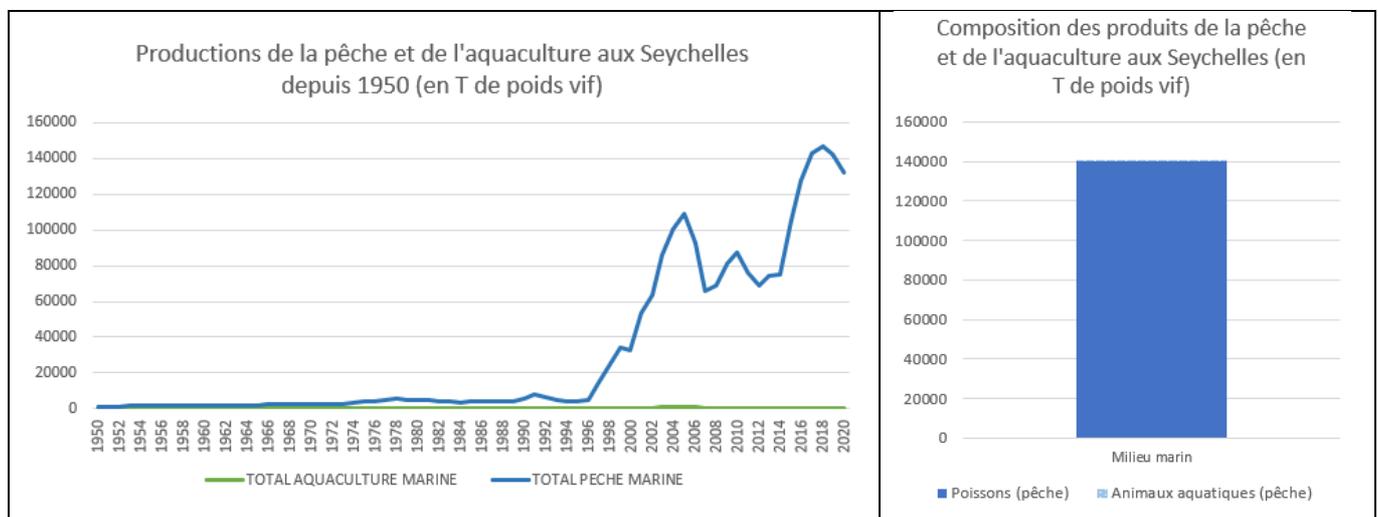


Figure 35 : Evolution des productions de la pêche et de l'aquaculture depuis 1950 (Gauche) et composition des produits de la pêche et de l'aquaculture (moyenne 2018-2020), les espèces issues de la pêche sont représentées dans les tons bleus, celles issues de l'aquaculture sont représentées dans les tons verts (Droite), Source : FAO

Produits	Production (T)	Import (T)	Export (T)	Consommation (T)	Consommation (kg/pers/an)	SSR	IDR
TOTAL	136 750	77 710	205 140	7 930	57,1	1 722%	979%
Animaux aquatiques	440	0	0	440	1,1	100%	0%
Céphalopodes	10	240	0	250	2,6	4%	96%
Crustacés	40	550	0	590	6,0	7%	93%
Poissons démersaux	1 650	20	30	1 640	10,7	101%	1%
Huile de poisson	570	20	570	20	0,0	2 850%	100%
Huile de foie	0	0	0	0	0,0	-	-
Poissons d'eau douce	0	50	0	50	0,5	0%	100%
Autres poissons marins	360	30	470	-360	2,0	-100%	-8%
Plantes aquatiques	0	10	0	10	0,0	0%	100%
Mollusques	0	70	50	20	0,2	0%	350%
Poissons pélagiques	133 680	76 720	204 020	5 270	34,1	2 532%	1453%

Tableau 13 : Valeurs moyennes (2018-2020) de plusieurs grandeurs par type de produits, Source : FAO

La flotte industrielle se compose de 248 navires (à 75% des palangriers) dont plus de la moitié viennent de Chine et Taiwan. En 2019, 248 navires étaient autorisés à pêcher dans les eaux seychelloises : 186 palangriers, 45 senneurs et 17 navires de ravitaillement.

Une volonté de transparence et une coopération renforcée avec l'Union Européenne

Le secteur est encadré par une loi sur la pêche de 2014. Elle intègre la gestion et le développement durable du secteur de la pêche ainsi que l'octroi de licences, la réglementation et l'application des règles de pêche.

A l'échelle internationale, les Seychelles se sont inscrites dans une démarche d'adhésion en candidatant à l'initiative Fisheries Transparency Initiative (FITI). La candidature des Seychelles a été reçue en 2020. La finalisation de l'adhésion est actuellement en cours.

Un accord de partenariat pour une pêche durable structure la coopération avec l'UE. Un nouvel accord a été signé en 2020 pour une durée de six ans. Le protocole prévoit des possibilités de pêche au thon pour un maximum de 40 thoniers à senne d'Espagne, de France et d'Italie, et 8 palangriers de surface de France, d'Espagne et du Portugal (pour un total de 50 000 tonnes de thon par an). La contribution financière de l'UE se monte à 5,3 M€ par an : 2,5 M€ pour les droits d'accès aux eaux seychelloises correspondant à un tonnage de référence de 50 000 tonnes de thon par an, et 2,8 M€ de soutien au secteur pour développer la politique des Seychelles en matière de pêche.

Indicateurs régionaux : Océan Indien

Indicateurs Pays	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles
Population (M hab.) BM 2021	0,8	28,9	1,3	0,1
Croissance démographique (%) BM 2015-2021	2,0	2,5	0,1	1,2
Doing Business (classement) 2020	160	161	13	100
Rang Indice de corruption - Transparency international 2021	164	147	49	23
Macroéconomie				
PIB (Mds USD) FMI 2022	1,2	15,1	11,5	2,0
PIB par habitant (USD) FMI 2022	1299,7	521,6	9111,6	20265,7
Croissance du PIB réel (%) FMI 2022	3,0	4,2	6,1	10,9
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2022	11,4	9,8	10,2	4,1
Finances Publiques				
Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI 2022	-6,5	-6,5	-6,0	-2,9
Dette publique (%PIB) FMI 2022	34,5	53,8	90,9	64,9
Dette publique extérieure (%PIB) FMI 2021	32,4	30,3	17,9	27,0
Echanges				
Balance des biens (%PIB) CNUCED 2021	-22,8	-11,8	-28,5	-46,0
Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2022	33,0	424,6	432,9	49,0
Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2022	3,8	692,2	263,3	136,2
Balance courante (%PIB) FMI 2022	-10,5	-5,4	-13,0	-6,6
Transferts de la diaspora (%PIB) BM 2020	18,6	3,7	2,6	0,8
Réserves de change (mois d'import) BM 2021*	9,6	5,5	9,5	4,4
Développement				
IDH BM 2020	0,55	0,53	0,80	0,80
Espérance de vie à la naissance ONU 2015-2020	64,0	66,5	74,8	73,3
Taux de pauvreté (< 1,90 USD/jours, %) BM 2018*	19,1	78,9	0,2	0,5
Emissions de CO ² par habitant (tonnes) BM 2019	0,4	0,1	3,3	6,2
Notation Dette Souveraine				
S&P	-	B-(+)	-	-
Moody's	-	-	Baa3	-
Fitch	-	-	-	B+
Politique Monétaire				
Taux directeur*	2,16	13,00	4,50	2,00

*Dernière donnée disponible

Supplément aquacole	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles
Part du PIB agricole (%PIB) CNUCED, 2020	38	27	3	2
Part de population rurale (%Population) BM, 2020	70,6	61,5	59,2	42,5
Superficie du pays (km ²)	1 861	587 295	2 040	460
Surfaces en eau				
Superficie des eaux continentales (km ²) FAO, 2020	0	5 495	10	0
Part des surfaces en eaux continentales (%Superficie)	0%	1%	0%	0%
ZEE - hors contentieux (km ²) Marines Regions	164 476	1 196 285	1 278 182	1 341 504
% de la ZEE par rapport à la superficie du pays	8838%	204%	62656%	291631%
Production pêche et aquaculture				
Pêche continentale (T) FAO, Moy. 2018-2020	0	16 127	0	0
Pêche marine (T) FAO, Moy. 2018-2020	17 386	102 043	29 857	140 402
Aquaculture continentale (T) FAO, Moy. 2018-2020	0	1 152	11	0
Aquaculture marine (T) FAO, Moy. 2018-2020	0	12 321	2 862	0
Echanges pêche et aquaculture				
Total Imports "Pêche et aqua" (T) FAO, Moy. 2018-20	2 389	13 891	165 934	73 109
Total Exports "Pêche et aqua" (T) FAO, Moy. 2018-20	115	24 925	121 912	164 335
Total Imports "Pêche et aqua" (MUSD) FAO, Moy. 2018-20	3	21	293	136
Total Exports "Pêche et aqua" (MUSD) FAO, Moy. 2018-20	0	148	405	456
Exports "Pêche et aqua" FR vers (MEUR) Kiosq. Fin., 2021	0,1	3,7	1,3	11,4
Imports "Pêche et aqua" FR depuis (MEUR) Kiosq. Fin., 2021	0,0	95,7	22,4	112,1

Contacts

Kenya, Somalie, Burundi, Rwanda

Page pays : [Kenya](#) / [Somalie](#) / [Burundi](#) / [Rwanda](#)

Twitter : [DG Trésor Kenya](#)

Contact : Jérôme BACONIN jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr

En collaboration avec l'ambassade de France à Kigali : quentin.dussart@diplomatie.gouv.fr

Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles

Page pays : [Madagascar](#) / [Seychelles](#) / [Maurice](#) / [Comores](#)

Twitter : [DG Trésor Madagascar](#)

Contact : Frédéric CHOBLET frederic.choblet@dgtresor.gouv.fr

Ethiopie, Erythrée, Djibouti

Page pays : [Ethiopie](#) / [Djibouti](#) / [Erythrée](#)

Contact : Julien DEFRANCE julien.defrance@dgtresor.gouv.fr

Ouganda, Soudan du Sud

Page pays : [Ouganda](#) / [Soudan du Sud](#)

Contact : Suzanne KOUKOU PRADA suzanne.koukouprada@dgtresor.gouv.fr

Tanzanie

Page pays : [Tanzanie](#)

Contact : Annie BIRO annie.biro@dgtresor.gouv.fr

Soudan

Page pays : [Soudan](#)

Contact : Rafael SANTOS rafael.santos@dgtresor.gouv.fr

Pour toute la zone, le Conseiller aux Affaires Agricoles est Vincent ABT vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international